

REVUE INTERNATIONALE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

Paraissant le 15 de chaque Mois

PREMIÈRE ANNÉE

N^o 4 - 15 AVRIL 1912

ABONNEMENTS { France et Belgique. 20 fr. par an.
Etranger 25 —

Prix du Numéro : 2 francs

Les Abonnements sont annuels et partent du 1^{er} Janvier

EN VENTE :

Aux Bureaux de la Revue :

10, PLACE DE LABORDE

Et aux Messageries des Journaux

111, RUE RÉAUMUR

PARIS

SOMMAIRE

LES « BOY-SCOUTS »	245
Jean BIDEGAIN.	
LES FRANCS-MAÇONS DEVANT LA JUSTICE.	264
Albert MONNIOT.	
COMMENT FRÉDÉRIC LE GRAND DEVINT FRANC-MAÇON.	271
D. ALBRECHT	
CHRONIQUE ITALIENNE	274
P. ESMA.	

PARTIE DOCUMENTAIRE

DEUX DOCUMENTS MAÇONNIQUES INÉDITS.

1. Introduction	281
2. Premier document : POMPE FUNÈBRE DU F. SALICETI.	288
P. ESMA.	

COMPTE-RENDU.	312
<i>H. Jennings. Die Rosenkreuzer. Traduction allemande de A. v. d. Linden.</i>	
J. DERUYS.	

INDEX DOCUMENTAIRE.	315
A. MARTIGUE.	

BIBLIOGRAPHIE MAÇONNIQUE DU F. ESTIERS-BARTSOEN.	40
----------------------------------------------------------	----

aines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées d'un point de vue différent; nous croyons utiles de faire connaître diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de ces articles.

La correspondance, concernant la Revue, doit être adressée à ARLES NICOUILLAUD, 10, place De Laberde, PARIS 8^e

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

LES “ BOY-SCOUTS ”

Depuis quelques années, les persévérants et subtils ennemis de l'Eglise et de l'âme française ont imaginé divers stratagèmes pour réaliser leurs plans cachés de destruction. Une de leurs plus dangereuses tentatives est, certainement, la fondation de la société de jeunes gens dite des *Boy-Scouts*. L'étude de ce groupement nous permettra de pénétrer dans l'intimité psychologique des Sociétés secrètes et suspectes ¹.

Les *Boy-Scouts* nous viennent d'Angleterre comme la Franc-Maçonnerie spéculative. Le point de départ de leur organisation a été la publication, par le général Baden-Powell, au début de 1908, du manuel *Scouting for Boys* où il exposait que « frappé, pendant « la guerre du Transvaal, de voir le pays si peu préparé à l'action, « les caractères si rares, l'énergie traditionnelle de la race si dimi- « nuée, il proposait un remède simple et efficace : *inspirer à la « jeunesse le goût des exercices qui développent si extraordinaire- « ment le caractère chez les hommes de la brousse et de la forêt « vierge, explorateurs, trappeurs, pionniers* ². Dans sa pensée il « s'agissait simplement de fournir un instrument utile aux œuvres « de jeunesse existantes ; et de fait un bon nombre l'adoptèrent. « Mais l'idée dépassa vite ce cercle ; partout des enfants et des « jeunes gens se formèrent en patrouilles *scouts* ; partout des « hommes de bonne volonté se trouvèrent pour diriger les troupes « nouvelles ; les colonies, l'étranger, suivirent l'exemple. En un « an, il y avait 100,000 *scouts*. Leur effectif atteint aujourd'hui un « demi-million. On en rencontre dans chaque colonie britannique, « aux Etats-Unis, au Chili et en Argentine, en Allemagne, en « Russie, en Italie, au Pays-Bas, en Grèce, au Japon, en Chine, « dans la plupart des pays civilisés ³ ».

La brochure où nous avons copié ce passage est récente : elle fut imprimée au cours de l'année 1911, et, depuis ce temps, nous

1. L'Agence internationale « Roma » nous apportait le 29 mars dernier la nouvelle suivante : « A côté des *Boy-Scouts* dont la presse catholique s'est si justement méfiée, on vient d'organiser une ligue pareille pour les jeunes filles : les « *demoiselles pionniers* » sont déjà organisées aux Etats-Unis (*Girl Pionniers of America*).

2. On verra, plus loin, pourquoi nous avons souligné cette phrase, nous prions le lecteur de la retenir.

3. Paul Vuibert. — *Les Boy-Scouts*.

apprenons, presque chaque jour, que de nouvelles sections de *Boy Scouts* sont fondées dans divers pays qui, jusqu'à présent, ignoraient cette société. On prétend même que le nombre des *Boy-Scouts* est, actuellement, de trois millions. C'est avec une extraordinaire rapidité qu'ils voient grossir leur effectif. Il y a, là, un phénomène étrange sur lequel nous reviendrons à la fin de cet article.

Les « Boy-Scouts » ont été importés en France par la *Ligue d'Education Nationale*, dont le Comité central comprend des hommes appartenant à la religion israélite et à la Secte maçonnique.

Voici comment cette Ligue expose son but :

1° Rendre à la Nation, avec le sentiment de sa force véritable, une confiance robuste et raisonnée en ses destinées et aider au maintien de son prestige au dehors ;

2° Restaurer la notion de la discipline, de l'autorité et de la hiérarchie, si nécessaire à une République démocratique, ainsi que le sens des responsabilités individuelles.

La Ligue se propose d'atteindre ce double but en travaillant à l'éducation des adolescents et à la rééducation des adultes.

Pour cela, elle adopte le système des petits groupements d'adolescents organisés en Angleterre sous la dénomination de *Boy-Scouts*. Les *Scouts* français prendraient le nom d'*Eclaireurs*.

Les *Eclaireurs* devront être âgés de 11 ans au moins et de 19 ans au plus 1.

Ce qui précède ne nous révèle rien de précisément dangereux, mais la *Ligue d'Education Nationale* commence à dévoiler son caractère véritable en proclamant qu'elle est « *fondée en dehors de toutes tendances politiques ou religieuses* ».

De même, les *Boy-Scouts* ou plutôt leurs fondateurs, déclarent : « Notre organisation n'a qu'un but : Unir tous les Français, de toutes conditions sociales, *de toutes croyances*, de toutes opinions » 2.

Cela est très net. La *Ligue d'Education Nationale* et les *Boy-Scouts* sont des sociétés *neutres*, c'est-à-dire recrutées dans tous les partis, et parmi les fidèles de toutes les religions.

Quelle est la doctrine de l'Eglise sur les sociétés neutres ?

L'un des principaux motifs pour lesquels le Pape Benoît XIV condamna, en 1751, la Franc-Maçonnerie, était le suivant :

« Dans les sociétés et les conventicules de cette sorte, *des hommes de toute religion et de toute secte s'associent entre eux, d'où l'on voit assez quelle grave altération peut recevoir la pureté de la Religion catholique* ».

L'Eglise a maintes fois signalé ce danger et, tout récemment, le

1. *Revue d'Education Nationale*, 15 janvier 1912.

2. *Les Eclaireurs de France. (Boy-Scouts français). Plan d'organisation*, par M. le lieutenant de vaisseau Benoît, p. 43.

3 février 1912, la *Vérité*, de Québec, publiait une Lettre des Pères du Concile plénier de Québec, dont nous reproduisons les principaux passages en soulignant ce qui doit attirer plus particulièrement notre attention :

« A côté des sociétés formellement condamnées par l'Eglise, il en existe d'autres sur qui ne pèse pas une pareille condamnation, mais qui doivent être tenues pour suspectes par des catholiques. Ce sont toutes les sociétés d'ordre économique ou moral, qui font profession de neutralité religieuse, ouvrent leurs rangs aux hommes de toute croyance, mettent toutes les religions sur un pied de complète égalité, et que, pour ces motifs, on appelle sociétés *neutres*. De telles sociétés ne sont pas nécessairement hostiles à l'Eglise : il peut même arriver que l'on y affecte une grande déférence pour la religion catholique, dont les fidèles fournissent les meilleures recrues et les plus gros bénéfices.

« Mais, ne vous y trompez pas, nos très chers frères, les sociétés neutres sont rarement inoffensives et causent presque toujours de graves préjudices aux catholiques qui s'y enrôlent. Le principe de neutralité qu'on y met en pratique, est un principe faux et extrêmement dangereux. Un catholique ne peut pas admettre que toutes les religions sont égales, puisqu'il sait que la vérité est une, et que cette vérité c'est le Christ vivant dans son Eglise jusqu'à la consommation des siècles. *Cependant, à force de fréquenter les milieux où l'erreur réclame et obtient tous les droits et tous les honneurs de la vérité, à force de respirer l'atmosphère d'indifférence religieuse créée par cette perpétuelle confusion, il finira par en subir l'influence néfaste, et par perdre l'intégrité de sa foi.*

« A ce premier péril s'en ajoute un autre non moins grave. On ne sait jamais en quelles influences sont placées ces sociétés neutres. Elles peuvent sortir un jour ou l'autre de leur prétendue neutralité, et mériter la condamnation de l'Eglise.

« L'expérience nous montre que ce n'est pas une supposition chimérique.

« Voilà pourquoi, nos très chers frères, nous jugeons à propos de vous donner ici un solennel avertissement et de vous répéter ce que disait Léon XIII dans son encyclique aux évêques des Etats-Unis : « Il faut fuir, non seulement les associations ouvertement condamnées par le jugement de l'Eglise, mais encore celles que l'opinion des hommes sages, principalement des évêques, signale comme suspectes et dangereuses. Bien plus, et c'est un point très important pour la sauvegarde de la foi, les catholiques doivent s'associer de préférence à des catholiques, à moins que la nécessité ne les oblige à agir autrement ». *Encycl. Longinqua Oceani*. Cette règle si sage vous est tracée par la suprême autorité de l'Eglise. Nous vous conjurons de la suivre fidèlement. Vous y trouverez avec une meilleure garantie de vos intérêts matériels, la sécurité de votre foi, la paix de vos consciences et les bénédictions du ciel ».

L'Eglise réproouve formellement, on le voit, les sociétés neutres. Nul catholique ne peut donc s'inscrire comme membre de la *Ligue d'Education Nationale* ou des groupements de *Boy-Scouts*.



A ses débuts, la Franc-Maçonnerie prit, elle aussi, le masque

trompeur de la neutralité. C'est pourquoi tant de bons français, sincèrement catholiques, entrèrent alors dans les Loges. Ils n'avaient pour objectif, en se faisant initiés, que de se divertir librement et de pratiquer la philanthropie.

La lettre suivante, que la reine Marie-Antoinette écrivait, le 27 février 1781, à sa sœur Marie-Christine, nous indique ce que pensaient, alors, de la dangereuse Secte, la Cour et l'aristocratie :

« Je crois que vous vous frappez beaucoup trop de la Franc-Maçonnerie pour ce qui regarde la France; elle est bien loin d'avoir ici l'importance qu'elle peut avoir en d'autres parties de l'Europe, par la raison que tout le monde en est : on sait ainsi tout ce qui s'y passe ; où donc est le danger ? On aurait raison de s'alarmer, si c'était une société secrète de politique ; l'art du gouvernement est, au contraire, de la laisser s'étendre, et ce n'est plus que ce que c'est en réalité, une société de bienfaisance et de plaisir; on y mange beaucoup et l'on y parle, et l'on y chante, ce qui fait dire au Roi que les gens qui chantent et qui boivent ne conspirent pas, ce n'est nullement une société d'athées déclarés, puisque, m'a-t-on dit, Dieu y est dans toutes les bouches ; on y fait beaucoup de charité, on élève les enfants des membres pauvres ou décédés, on marie leurs filles ; il n'y a pas de mal à tout cela. Ces jours derniers, la princesse de Lamballe a été nommée Grande Maîtresse dans une Loge ; elle m'a raconté toutes les jolies choses qu'on lui a dites, mais on y a vidé plus de verres qu'on y a chanté de couplets : on doit prochainement doter deux filles ; je crois après tout *que l'on pourrait faire du bien sans tant de cérémonies* ¹, mais il faut laisser à chacun sa manière ; pourvu qu'on fasse le bien, qu'importe ! »

Les manœuvres secrètes de l'innocente « société de bienfaisance et de plaisir » devaient aboutir, le 2 septembre 1792, à l'assassinat de la princesse de Lamballe devant la prison de la Force, et, pour la Reine, à l'échafaud du 26 octobre 1793.

Quel tragique exemple des maux que peuvent engendrer les sociétés neutres, d'apparence si bénigne.

Nous allons voir, maintenant, qu'il existe, une parfaite analogie entre le rôle joué par la Franc-Maçonnerie antérieurement à la Révolution et le but vers lequel on dirige les *Boy-Scouts*.

M. Taine attribue, avec raison, à l'exagération de l'esprit classique, l'immense succès qu'eurent les idées de Rousseau et des Encyclopédistes.

Il pense aussi que l'amour de la symétrie dans les constructions idéales de la philosophie et celui des déductions rigoureuses en

¹ La Reine avait l'intuition du danger.

Les doctrines enseignées dans les Loges étaient, certes, dangereuses, mais elles n'auraient pu exercer, sur les âmes, une influence prédominante et se propager avec la rapidité qu'on sait si les cérémonies rituelles n'en avaient pas accompagné la prédication. Dans la F. M., le Verbe de mensonge et d'erreur est le grain que l'on sème, mais le Rituel est la charrue qui sert à creuser le sillon où le germe doit se développer. Sans sillon, point de récolte. Rappelons nous cette remarque d'ordre psychologique. Elle est primordiale lorsqu'il s'agit d'étudier les sociétés secrètes et suspectes. Elle l'est, aussi, en ce qui concerne la société des *Boy-Scouts*.

matière sociale devaient, inéluctablement, mener le peuple français aux excès de l'égalitarisme jacobin et aux crimes de la Terreur.

Ceci n'est pas certain. Pour déterminer notre Nation à détruire les institutions séculaires dont l'existence était un obstacle à la réalisation du bonheur universel promis par les philosophes, il avait fallu, au préalable, qu'on lui enseignât le mépris de l'œuvre accomplie par les aïeux, de tout ce qui, jusqu'alors, avait été aimé et vénéré.

Si l'on n'avait pas, d'abord, opéré dans l'âme française, cette transformation, il est évident que l'esprit classique de nos pères du XVIII^e siècle se serait exercé sur la base des institutions traditionnelles : il n'y aurait pas eu rupture violente avec le passé et le changement politique et social, alors nécessaire, aurait été réalisé par un accord entre le Roi et la Nation.

Le mépris, puis la haine du passé national, ont été les ferments d'où naquirent les grandes vésanies révolutionnaires : l'appétit du sang, la folie sadique, les exploits imbéciles des vandales et des iconoclastes, les extravagances de la mode, le tutoiement égalitaire, etc. Pour construire la Cité idéale, il fallait tout détruire, car tout ce qui venait des aïeux était mauvais, impur, néfaste ; le moindre vestige du passé pouvait ramener le règne de l'injustice et de l'erreur. On abolissait les idées et les institutions comme on détruirait, en 1912, des marchandises venues d'un pays où sévit la peste ou la fièvre jaune.

La haine du passé, — indispensable pour que la Révolution violente put être déchaînée. — fut provoquée par l'épidémie d'anglomanie que l'on réussit à faire naître dès les premières années du XVIII^e siècle, épidémie dont l'intensité fut énorme *et qui eut les Loges pour principal véhicule*. Cette maladie nationale, l'imitation de l'Angleterre, commença par le fond des idées et des sentiments ; les idées philosophiques et scientifiques de Descartes et de son école furent répudiées et l'on y substitua celles de Newton et de Locke. Plus tard, l'épidémie continua par les usages mondains, les vêtements, les jeux ; elle se généralisa, se répandit dans l'aristocratie, parmi les classes dirigeantes.

Or, nous voyons, dans les publications relatives aux *Boy-Scouts*, qu'on se propose d'inspirer, aux adolescents, « le goût des exercices qui développent si extraordinairement le caractère chez les hommes de la brousse et de la forêt vierge, explorateurs, trappeurs, pionniers ».

Et nous lisons, dans le *Plan d'organisation des Eclaireurs de France* ou *Boy-Scouts français*, que « la partie active de l'instruction » comporte les sujets suivants :

1° Comment camper et bivouaquer. Installer une tente. Construire un abri, une hutte, un pont rustique. Faire du feu. Cuisson des aliments.

2° Connaissance de toute la topographie pratique (chemins, sentiers, points remarquables, distances, etc.) de la campagne environnante. — Apprendre à trouver son chemin d'abord avec le secours de la carte, puis sans elle, s'orienter d'après une boussole, puis avec le soleil et les étoiles, connaître les principales constellations du ciel.

3° Apprendre à observer tous les détails, tous les indices qui peuvent renseigner sur le passage d'un homme ou d'un animal, s'approcher sans être vu etc., etc.

Ne trouvez-vous pas surprenant, bizarre, extravagant, que l'on incite à de pareils exercices des adolescents normalement destinés à occuper de modestes emplois dans des usines, des magasins ou des bureaux, au Marais ou à Pont-à Mousson ? Pourquoi cette « instruction » saugrenue dans un pays abondamment pourvu de chemins de fer, de télégraphes, de téléphones et même d'aéroplanes.

N'avons-nous pas le droit de nous souvenir, ici, des conséquences effroyables qu'eut l'épidémie d'anglomanie dont nous avons parlé et de nous demander ce que deviendront les petits français du XX^e siècle que l'on transformera en « hommes de la brousse et de la forêt vierge ».

Les « exercices » préconisés par les fondateurs des *Boy-Scouts* séduiront au plus haut point les imaginations juvéniles. Ces pratiques engendreront le mépris pour le travail régulier, pour l'humble et difficile profession assurant un maigre salaire, pour les mœurs, les idées du père et de la mère, jugées, dès lors, étroites et mesquines. Camper, bivouaquer en plein air, suivre les animaux à la piste, vivre comme les pionniers et les trappeurs, tout cela est propre à donner, aux adolescents, une idée très nette de leur immense supériorité sur les êtres subalternes dont ils naquirent et qui mènent, dans l'observation de devoirs précis et de coutumes séculaires, une existence monotone d'esclaves obéissants.

Voilà, évidemment, quel sera le résultat de l'éducation baroque donnée aux *Boy-Scouts*. Elle aboutira au rêve libertaire : Vivre libre dans la nature libre.

Le collectivisme veut nous unir, ou, plutôt, nous attrouper, dans des villes trop ordonnées, régies par un minutieux bureaucratisme, où il ne serait possible de vivre que si leurs habitants étaient des saints. La réalisation de cet « idéal » commençant à paraître impossible, tout le monde pressentant que l'application de l'utopie collectiviste provoquerait une immense révolte des individus contre l'Etatisme oppresseur, le malfaisant demiurge qui semble présider aux agitations incohérentes du monde moderne, a préparé une

doctrine capable de séduire les ennemis révolutionnaires du bague marxiste : l'anarchisme, qui nous ramène à la forêt primitive où il y a ni Dieu, ni Lois, ni Maîtres.

La société des *Boy-Scouts* vient à point pour propager cette doctrine ; elle est, essentiellement, une école d'anarchie. Si elle réalisait ses desseins, elle inspirerait, à la génération qui monte, le dégoût de la vie civilisée, des disciplines sociales, le mépris des aïeux, la haine du passé. Redisons-le, elle remplirait, de nos jours, exactement le rôle que joua, au XVIII^e siècle, la Franc-Maçonnerie propagatrice d'anglomanie ¹.

En lisant ce qui précède, certains nous traiteront de visionnaire ou d'énergumène. A ceux-là nous conseillons de relire la lettre de la reine Marie-Antoinette reproduite ci-dessus et d'établir ensuite un parallèle entre les sentiments qui y sont exprimés et les événements, — provoqués par la Secte maçonnique, — qui, *douze ans après seulement*, se déroulèrent en France. Les méditations de ce genre sont toujours salutaires.

*
* *

Dans l'admirable encyclique *Humanum genus*, Léon XIII nous dit, en parlant de sociétés condamnées autres que la Franc-Maçonnerie :

« Si l'on va au fond des choses, on peut voir qu'elles appartiennent à la famille des sociétés clandestines *et qu'elles en gardent les allures* ».

La société des *Boy-Scouts* offre, avec la Secte maçonnique, de frappantes analogies extérieures.

On y retrouve l'*initiation*, le *serment*, les *grades*, les *épreuves*, les *mots et signes de reconnaissance*, les *saluts et insignes* particuliers. Voici, sur ce point, des textes :

Initiation. — On souhaite cordialement la bienvenue au nouveau camarade et l'*initiation* commence sur le champ. Il y a un certain nombre de choses qu'il lui faut apprendre avant de pouvoir être enrôlé. Il doit connaître la Loi scout, les signes scouts, et le salut scout. ²

Signes. — Naturellement les *Boy-Scouts* ont leurs signes ; seulement ils sont habitués à les effacer une fois qu'ils ont servi ³.

Salut. — Le salut scout se fait en portant la main droite à la hauteur de l'épaule, paume en avant, pouce reposant sur l'ongle du petit doigt, les trois autres doigts tenus verticalement ⁴.

1. Souvenons-nous que d'innombrables romans d'aventures diverses, vendus à des prix infimes, propagent déjà, chez les adolescents du peuple, les idées anarcho-sociales. Ces livres sont les principaux générateurs des crimes juvéniles dont le nombre et l'audace vont croissant. Il semble qu'il y ait, là, une conspiration, surtout si l'on remarque l'extrême bon marché de cette... littérature malsaine qui ne permet vraiment pas, aux industriels qui la confectionnent et l'édition, de gagner leur vie.

2. — Paul Vuibert, *Les Boy-Scouts*, p. 10.

3. — — — — — p. 11.

4. — — — — — p. 12.

Telles sont les connaissances préliminaires indispensables à qui veut être admis dans la grande *fraternité* scout. Notre candidat aura maintenant à se présenter au jour qu'on lui aura fixé, pour faire la promesse scout ¹.

Grades. — Les Eclaireurs de France (Boy scouts français) sont subdivisés suivant leurs aptitudes en :

Novices ;

Eclaireurs de 2^e classe ;

Eclaireurs de 1^{re} classe ;

Les chefs de patrouille ne peuvent être choisis que parmi les Eclaireurs de 1^{re} classe ².

Comment ne pas songer, en lisant ce qui précède, aux trois grades symboliques de la F. : M. : : Apprenti, Compagnon, Maître. Dans la F. : M. : aussi, seuls les détenteurs du 3^e Grade (Maître) peuvent être choisis comme chefs (Vénérables et délégués au Convent).

Epreuves. — Le Novice n'est nommé Eclaireur de 2^e classe que s'il passe l'examen suivant : ³

L'Eclaireur de 2^e classe passe Eclaireur de 1^{re} classe s'il satisfait aux épreuves suivantes : ⁴

Serment. — Enfin, les *Boy-Scouts* ou *Eclaireurs de France*, prêtent le serment ci-après, dont nous prions nos lecteurs de peser les termes :

« Je promets sur mon honneur :

« 1^o D'aimer ma patrie et de la servir loyalement, fidèlement, en paix comme en guerre et de ne rien faire ou dire qui puissent la diminuer devant les étrangers ;

« 2^o De n'avoir qu'une parole et de tenir mes engagements coûte que coûte ;

« 3^o D'obéir fidèlement au Code des Eclaireurs ».

Il est d'honnêteté élémentaire de tenir, coûte que coûte, les engagements *licites* qu'on a pu prendre, et nous n'avons mis en italiques le deuxième alinéa du serment que parcequ'il a pour but unique, dans l'esprit de ceux qui élaborèrent ce texte d'accentuer encore la promesse d'obéissance. Les deux derniers alinéas du serment signifient, en réalité, ceci : « Je promets sur mon honneur d'obéir, *coûte que coûte*, au Code des Eclaireurs ».

Remarquons bien cette promesse d'obéissance *passive, absolue* ; remarquons-la d'autant plus que, dans leurs diverses instructions, les fondateurs des *Boy-Scouts* insistent, sur la nécessité de l'obéissance, avec une force et une précision bien étranges.

Ils recommandent surtout « une discipline exacte, la pratique d'une obéissance instantanée ⁵ ».

1. Paul Vuibert, *Les Boy-Scouts*, p. 13.

2. — *Les Eclaireurs de France*, par Benoit, p. 21.

3. *Les Eclaireurs de France*, par le Lieutenant de vaisseau Benoit, p. 28.

4. — p. 29.

5. — Paul Vuibert, p. 8.

Le *Boy-Scout* « apprend la grande discipline du *playing the game*, qui consiste à accepter dans le jeu le poste assigné sans se demander si l'on ne ferait pas mieux ailleurs, et à tâcher d'être à son camp de la plus grande utilité possible¹.

« Les *Boy-Scouts* ne doivent « jamais oublier leur *loi* de dévouement et leurs *promesses* »².

« *La parole d'un Eclaireur est sacrée* »³.

« L'Eclaireur doit comprendre que la discipline et l'ordre sont « nécessaires en toutes choses pour que les efforts ne soient pas « perdus.

« Il obéira donc joyeusement aux ordres de ses chefs (*parents, « patron, professeur ou chef de troupe*). Il n'en ressentira aucune « humiliation, car il verra dans cette discipline l'occasion de servir « la communauté⁴ ».

On voit que l'obéissance au « chef de troupe » doit être considérée, par l'affilié, comme aussi indispensable que l'obéissance à ses parents. Ceci doit éveiller nos soupçons.

Le *Bulletin religieux du diocèse de Bayonne* (28 janvier 1912). disait avec raison :

« Il faut observer que « la loi » des scouts de toute nation exige une soumission complète aux chefs. Quelle garantie offre-t-elle, dans une organisation de jeunes où manque la présence du prêtre, que la direction sera toujours droite ? Pris dans les rangs de camarades de toutes croyances, l'enfant est obligé à des fréquentations que la vigilance du Souverain Pontife juge dangereuses même dans des organisations d'hommes dont le but n'est pas l'éducation ; et il doit à son chef l'obéissance passive ».

Cela est d'autant plus dangereux que la société des *Boy-scouts* est organisée de telle manière que les enfants et les adolescents y sont complètement entre les mains de ceux qui les dirigent. On ne leur laisse aucune initiative. Qu'on en juge d'après ceci :

ORGANISATION

I. Un Comité central siégeant à Paris donne l'impulsion et la direction à l'ensemble ; il provoque la création de troupes locales et de comités locaux et les guide dans leur développement. Il se maintient en contact avec eux par correspondance, par un journal et par l'envoi occasionnel de délégations qui inspectent les troupes.

II. — *Comités locaux.* — Le Comité central est représenté en province par des comités locaux qui transmettent son action aux troupes.

III. — Chaque troupe est commandée par un instructeur volontaire qui a toute initiative pour la direction de la troupe. Il prend le nom de « chef de

1. Paul Vulbert, *Les Boy-Scouts*, p. 9.

2. — — p. 9.

3. — — p. 27

4 Benolt, p. 28.

troupe » ou simplement « chef ». Ce doit être un homme de caractère irréprochable, aimant les enfants et *âgé de plus de 21 ans* 1.

Les groupes d'*Eclaireurs de France* d'une même province se fédéreront entre eux et seront en correspondance suivie avec le Comité central siégeant au chef-lieu de la province. Les Comités provinciaux ainsi que le Comité central *devront être composés d'adultes*. Les Comités provinciaux s'organiseront et s'administreront librement, mais recevront l'investiture du Comité central siégeant à Paris, *lequel déléguera un commissaire « permanent » pour le représenter auprès de chaque Comité provincial.*²

Ainsi, sous prétexte de développer, chez les jeunes gens, le caractère, le jugement, la décision, le sens pratique, en un mot les qualités d'initiative, on les astreint à l'obéissance passive et on les conduit comme des moutons. Le programme public de la société et les moyens que l'on emploie pour le réaliser sont si contradictoires que nous devons nous méfier d'une telle organisation et supposer qu'en réalité le *Scouting* a été créé uniquement pour embrigader la jeunesse et la diriger vers un but connu seulement des fondateurs et directeurs de la société, but qui n'est pas du tout celui que l'on avoue.

Et maintenant, recourons, pour nous guider dans ces obscurités, à notre grande Lumière. Consultons l'Eglise.

L'Instruction de la Sainte Inquisition Romaine et universelle à tous les Evêques du monde catholique, annexée à l'Encyclique *Humanum genus*, contient ce paragraphe :

« Il y a d'autres sectes interdites et qu'il faut éviter sous peine de péché grave, au nombre desquelles il faut compter principalement celles qui exigent de leurs membres un secret qu'il ne faut dévoiler à personne, *une obéissance sans réserve devant être prêtée à des chefs occultes* ».

La société des *Boy-scouts* est-elle une société clandestine, une société secrète dans son organisation suprême et son but véritable, et, par conséquent, un ou des « pouvoirs occultes » s'exercent-ils sur elle comme sur la F. . M. . ? Tout nous permet de le supposer, car il n'y a pas, en France, à l'heure actuelle, de groupement qui ait, plus que celui des *Boy-scouts*, l'allure maçonnique, à laquelle le Pape Léon XIII nous avertit que nous pouvons reconnaître les sociétés dangereuses et prohibées.

Il y a donc lieu de croire que les vrais chefs des *Eclaireurs de France* et de toutes les sections nationales de la société cosmopolite des *Boy-Scouts* ne sont pas ceux dont les noms nous sont publiquement révélés.

Or, — répétons ici ce que nous avons écrit, déjà, au sujet des fraternités secrètes, — *dans une société qui a un but et des chefs cachés,*

1 Benoit, pp. 11-12.

2 *Revue mensuelle d'Education nationale*, organe de la Ligue, n° 1, p. 3.

les statuts, règlements ou « codes » sont le mécanisme qui assure la réalisation des plans occultes des fondateurs et la continuation de la dictature invisible des chefs cachés.

Jurer d'observer les règlements d'une société suspecte ou secrète, c'est prêter un serment d'obédience aux chefs occultes existants et c'est s'obliger à accepter toutes les élections ou désignations de chefs faites légalement, c'est-à-dire en conformité avec ces règlements.

Donc, en faisant le serment d'observer les statuts ou les règlements d'une société on prête celui d'obéir, sans réserve, à des chefs inconnus.

Cela l'Eglise l'interdit absolument.

* * *

Sur la terrasse d'Elseneur, Horatio demandant à Hamlet comment lui seul voit le revenant, le prince répond : « Avec l'œil de l'esprit ». Et, après avoir échangé, avec le spectre de son père, des paroles tragiques, Hamlet dit à Horatio : « Il y a plus de choses dans le ciel et sur la terre qu'on ne l'imagine dans les rêves de votre philosophie ».

Certaines choses cachées ne doivent être à demi dévoilées qu'avec une grande prudence parce que leur révélation serait dangereuse pour beaucoup. Je n'écris pas ceci à l'intention des gens très renseignés, très modernes, qui ne croient pas au surnaturel ; ceux-là pensent naïvement que la Science a projeté, sur le monde, des rayons qui n'y laissent plus rien d'obscur ou d'inexpliqué ; ils sont aussi rebelles à la notion de l'inconnu formidable dont nous sommes environnés que pourrait l'être, à la compréhension des mathématiques, le papillon qui passe.

Ce qui suit est dit seulement pour les croyants qui savent combien le ciel et la terre sont remplis de mystères profonds et qui voient avec cet « œil de l'esprit » qu'est la Foi.

Au début de l'Encyclique *Humanum genus*, le Pape Léon XIII a écrit, sur l'origine et l'essence de la Franc-Maçonnerie, et, par conséquent, de ses filiales, des phrases définitives. Il nous rappelle, d'abord, que, depuis la faute originelle, le genre humain s'est divisé en deux camps ennemis : le royaume de Dieu sur la Terre, qui est la véritable Eglise de Jésus-Christ, et le royaume de Satan. Et il termine ainsi :

« Dans toute la suite des siècles qui nous ont précédés, ces deux Cités n'ont pas cessé de lutter l'une contre l'autre, en employant toutes sortes de tactiques et les armes les plus diverses, quoique pas toujours avec la même ardeur, ni avec la même impétuosité.

« A notre époque, les fauteurs du mal paraissent s'être coalisés dans un immense effort, sous l'impulsion et avec l'aide d'une société répandue en un

grand nombre de lieux et fortement organisée : la société des *Francs-Maçons* ».

Telle est la grande vérité fondamentale sur les sociétés secrètes.

Je sais que, de nos jours, la plupart des gens du monde ne veulent point parler de l'invisible, mais je crois bien que ces esprits circonspects ont surtout peur du ricanement imbécile des « intellectuels ».

Le surnaturel, qui remplit l'histoire de l'Humanité, n'a pas été aboli par MM. Homais, Aulard et Debierre et je ne vois vraiment pas pour quel motif nous ferions mine de l'ignorer, nous qui ne craignons pas les manifestations de la sottise adverse. Les miracles perpétuels de Lourdes nous justifieraient si cela était nécessaire.

Certes, Messer Satanas, qui est un personnage souple, rusé, ondoyant et divers, s'est modernisé, mais son intervention personnelle n'en est pas moins réelle et constante dans la société actuelle.

Le sabbat des sorcières hystériques ne peut plus avoir lieu, probablement, depuis que les chemins de fer troublent, de leur bruit, les majestueux silences nocturnes, les vastes solitudes inviolées de jadis, mais, autour de nous, à toute heure du jour et de la nuit, on organise des petits sabbats pas cher autour des guéridons familiaux.

Là, Maître Léonard n'apparaît plus avec des pieds fourchus ; il ne clame plus son immense détresse de cette voix morfondue qui s'étendait jusqu'aux horizons indécis ; il ne rallie plus ses fidèles par le cri de l'Abtme. Tranquillement, bourgeoisement, dans l'ombre tiède d'un logis « bien parisien » ou d'une vieille maison provinciale, la Puissance, — douceuse, toujours d'apparence bénigne et *neutre*. — s'insinue dans l'âme des consultants de l'Esprit et beaucoup de ces imprudents ou de ces sots, — dépourvus de science et de volonté, — qui se livrent aux sales pratiques du spiritisme glissent, peu à peu, dans les gouffres de la folie et du vice. L'onanisme chez les adultes, les passions antiphysiques, les grands troubles nerveux, le vertige spirituel dénommé neurasthénie, sont les conséquences ordinaires des manœuvres spirites. Les plus belles intelligences sombrent dans cette *cloaca maxima* de la cité sans Dieu.

Aux cérémonies grossières de goëtie préconisées par le F. : Rivail dit Allan Kardec, viennent s'adjoindre, pour la prompte et souvent irrémédiable perdition des âmes et des corps, la magie, l'occultisme, la chiromancie, l'astrologie, le commerce des philtres, des talismans, des maléfices, la consultation des tarots et des somnambules, et, aussi, la morphine, la cocaïne, l'opium, le haschich, l'alcool.

Tels sont les avatars visibles du Destructeur au temps où nous vivons. Bien qu'on ne l'avoue point, le Prince des Illusions, le Maître du Mensonge, exerce son emprise sur la majorité des esprits en ce siècle de « lumière » et de « libre-pensée ».

Examinons de près sa tactique. Contemplez ce spectacle : cet homme jeune, jadis robuste, a déserté le bourg natal où il avait des racines séculaires. A la ville, un dur labeur, une discipline minutieuse, un logement sans clarté, une nourriture malsaine, ont été son partage. S'il avait eu la foi, il aurait supporté ces épreuves, mais il l'a perdue et comme il a un besoin incoercible d'idéal, de rêve, il boit. L'alcool lui procure, d'abord, des joies paradisiaques ; l'alcool rend les humbles savants, poètes et rois, mais tout-à-coup, en une heure trouble, sans transition, une force étrangère s'empare du buveur, il « voit rouge » et il tue. L'homme normal de jadis est devenu soudain, un meurtrier. Il répond au juge : « Je ne savais pas ce que je faisais. *Quelque chose m'a poussé* ». C'est la réponse habituelle et le médecin la confirme en déclarant *irresponsable* le criminel.

Ce phénomène, vous le retrouverez dans l'Histoire. Quelle idylle universelle rêvèrent les « hommes sensibles » du XVIII^e siècle. Du vin de Rousseau et de l'Encyclopédie, deux générations se grisèrent et, de cette phraséologie, sortirent les massacres de septembre, les noyades de Nantes, toutes les abominations de la Terreur.

Quelque chose aussi poussa les révolutionnaires à ces crimes comme *quelque chose* avait poussé au meurtre l'alcoolique dont nous parlions. Dans les Mémoires du Conventionnel Billaud-Varennes, ont lit ceci : « Les décisions que l'on nous reproche tant, *nous ne les voulions pas le plus souvent deux jours, un jour auparavant : la crise seule les suscitait* ». On pourrait citer dix aveux de ce genre.

Un philosophe fort incroyant de nos jours, le Docteur Gustave Le Bon, dit, dans sa *Psychologie des Foules* :

« Observées dans la plupart de leurs actes, les foules font preuve le plus souvent d'une mentalité singulièrement inférieure : mais il est d'autres actes aussi où elles paraissent guidées par ces forces mystérieuses que les anciens appelaient destin, nature, providence, que nous appelons voix des morts, et dont nous ne saurions méconnaître la puissance, bien que nous ignorions leur essence. *Il semblerait parfois que dans le sein des nations se trouvent des forces latentes qui les guident* ».

Ces forces, évoquées par les meneurs de multitudes, sont de deux sortes.

A la voix de Saint Bernard et de Pierre l'Ermitte, les foules accourent pour délivrer le Saint-Sépulchre ; les plus hautes vertus de la race fleurissent en elles.

A la voix de Marat et de Robespierre, tous les fils de la Nuit émergent des profondeurs. Chateaubriand nous dit des orateurs du Club des Jacobins et des Cordeliers : « Les plus difformes de la

« bande obtenaient de préférence la parole. Les infirmités de l'âme et du corps ont joué un grand rôle dans nos troubles ».

La Pensée maçonnique s'incarne, par une affinité secrète, — pour se transformer en actes, — dans les hommes les plus dégradés du temps. « Et, nous dit Taine, il y a des loups, je veux dire des vagabonds, qui, tout à l'heure, sont sortis de l'ombre. Ils ont incendié et pillé. Dans chaque insurrection on les retrouve ».

Une attraction invincible groupe tous les maudits lorsque s'élève le Verbe d'exécration. Aux époques de trouble et d'incrédulité, la Contre-Eglise déchaîne les forces latentes de Révolution qui stagnent au fond de l'humanité.

Joseph de Maistre, qui fut initié à l'Illuminisme et qui observa, dans la Révolution, « un caractère satanique qui la distingue de tout ce qu'on a vu, » a écrit : « On a remarqué avec grande raison que la Révolution française mène les hommes plus que les hommes ne la mènent. » Les « forces latentes », imprudemment libérées, les entraînaient comme dans les remous d'un torrent furieux.

Complétons notre pensée en rappelant, — cela est nécessaire ici, — qu'une « Force latente » guide les agglomérations religieuses vivant en étroite union spirituelle. Un diocèse, une paroisse, participant à la communion de l'Eglise Romaine avec son chef visible, le Pape, entre, par là même, en communauté avec son chef invisible, le Rédempteur. Cela est certain, puisque le Christ a dit, à ses disciples : « Là où deux ou trois seront réunis en mon nom, je serai au milieu d'eux ».

Nous serrons plus étroitement notre sujet en disant qu'une « manifestation », invisible mais sensible, se produit, aussi, dans la Contre-Eglise. Ceux qui vont nous le dire ne sont pas des rêveurs et ils occupent le plus haut rang parmi les Maçons.

C'est d'abord l'Orateur du Convent de 1909, un matérialiste, le F. Lahy, chef des Travaux à l'Ecole des Hautes Etudes, qui nous l'affirme en ces termes :

« La vie du groupe peut réaliser des états d'équilibre, elle peut composer des formes d'une harmonie majestueuse qui confère aux individus une dignité plus haute.

« Au cours de ce Convent vous avez tous senti confusément se développer autour de vous *cette âme collective*..... » 1

Et, d'autre part, il dit :

« Il s'agit, durant les quelques instants consacrés à la cérémonie de l'ini-

tiation... de mettre le maçon en contact avec l'âme collective et les forces sociales qui dirigeront désormais sa conduite ». ¹

La place du Vénérable est située sous le symbole de la Lumière afin de signifier qu'il incarne l'intelligence de la Loge, et que par lui est rendue tangible la pensée du groupe, l'âme collective dont il est toujours l'émanation volontaire et consciente.²

Le plus savant théologien de la Secte, — et le plus franc, — le F. : Oswald Wirth, qui est, au fond, tout à fait d'accord avec le F. : Lahy, précise davantage. Selon lui, « l'âme » qui se manifeste dans les Loges n'est pas collective, mais appartient à une personnalité autonome. Elle n'est pas l'émanation des initiés présents, mais, au contraire, l'intelligence des initiés lui sert d'instrument, de médium si l'on veut. Voici ce que dit, à ce sujet, le F. : Wirth. Après l'initiation complète, « le moi étroit, mesquin, s'efface « devant le soi supérieur, impersonnel, que symbolise Hiram ».

Ainsi, tandis que l'Eglise catholique a un Chef invisible qui l'anime, le Christ Sauveur, la Contre-Eglise, elle aussi, prétend avoir un chef invisible, une âme. Léon XIII, en assimilant la Secte maçonnique à la Cité du Mal dont parle Saint-Augustin, nous indique suffisamment quel est ce chef invisible, quelle est cette âme.

La science infaillible des Papes et les aveux des plus éminents parmi les FF. :., nous obligent à croire qu'il y a, dans les sociétés secrètes, plus de « choses » que ne l'imaginent les gens « éclairés ».

Nous croyons avoir suffisamment fait comprendre, aux vrais catholiques, sous quelle influence se placent ceux qui s'affilient à la Franc-Maçonnerie et aux groupes maçonnisants. Nous avons, cependant, le devoir d'ajouter à propos du serment prêté dans ces fraternités, quelques remarques ; personne, avant nous, ne les a faites, mais, néanmoins, nous les croyons assez importantes pour être retenues. Qu'on veuille bien se le rappeler, nous parlons en connaissance de cause.

Les cérémonies rituelles des sociétés secrètes exercent sur l'âme des affiliés une influence redoutable, mais, à elles seules, elles ne provoqueraient peut-être pas des chutes spirituelles irrémédiables. Ce qui lie, ce qui place sous la dépendance de l'Inconnu, ce qui aliène, — parfois à jamais, — la liberté morale du récipiendaire, c'est le serment.

Le serment est un pacte avec l'Ennemi, pareil à celui dont parlent les grimoires anciens, parce que le serment est volontaire

1. id. p. 425.

2. id. p. 430.

absolument. Lorsque le nouvel initié le prête, il est en état *d'activité* et cet état d'activité est nécessaire, indispensable, pour qu'il y ait pacte, pour que l'emprise de la Puissance, de l'« Ame » dont parlent les FF. : Lahy et Wirth, soit profonde et durable. L'homme ne se perd pas s'il ne veut pas se perdre.

Précisons encore. D'abord, il est inutile de dire que le Pacte ancien et le serment moderne sont des duperies. L'initié ne reçoit que des paroles de mensonge ; s'il ne se réconcilie pas avec l'Eglise, il ne trouvera plus jamais, ici-bas, le bonheur, c'est-à-dire la paix, la sérénité de l'âme ; engagé sur les routes de l'ombre, il errera jusqu'à son dernier jour à la recherche des cités idéales dont le mirage lui fut montré. Par le serment, il cède, à l'Ennemi, un peu du territoire de sa conscience, en échange de promesses dérisoires. Cela suffit pour que l'Ennemi s'insinue en son cerveau, s'y installe, dominateur, y vive, y règne, et s'empare, despotique, de tout son dynamisme cérébral.

Désormais, le corps de l'initié, — dont l'apparence extérieure n'a guère changé pour l'observateur superficiel, — sert d'enveloppe à une force étrangère, — celle que les FF. : Lahy et Wirth veulent voir s'incarner en leurs adeptes, — mais il ne reste plus, de son âme, chassée par l'intruse, qu'une lueur vacillante. Les âmes agonisantes sont légion.

En somme, dès que l'initié a juré, sa liberté est détruite, car la liberté morale n'existe plus lorsqu'elle cesse d'être intégrale.

L'homme qui a prêté serment n'est plus souverain de son esprit et toutes les maladies psychiques le menacent. Les frontières qui séparent le bien et le mal sont, en lui, effacées.

Par l'irruption consentie d'une Puissance étrangère, le serment détermine, au plus secret, au plus intime de l'âme, une profonde rupture d'équilibre.

Abolir l'équilibre, dans les corps et dans les âmes, chez les individus comme parmi les Nations, est l'œuvre unique poursuivie, à travers les âges, par le Père des Révolutions. A l'origine des temps, le Serpent de la Genèse prêcha la désobéissance, l'insurrection, et, plus tard, tous les maux qui ont assailli les sociétés chrétiennes ont eu pour origine la violation des lois divines, violation qui, depuis dix-neuf siècles, a lieu seulement si l'homme baptisé détruit volontairement, en son âme l'équilibre moral qu'y établit le Sacrifice du Calvaire. Le spiritisme, la magie noire, les superstitions et les poisons matériels que nous avons énumérés, et les serments des sociétés secrètes sont les principaux facteurs de cette destruction.

Nous croyons avoir suffisamment indiqué le caractère véritable et occulte du serment.

On dira qu'en France, notamment, beaucoup de jureurs sont morts chrétiennement et ont même renoncé de bonne heure à la fréquentation des sectes. C'est fort exact, mais il en est ainsi parce que la France est profondément catholique, parce que nous vivons encore, spirituellement, des vertus et des sacrifices de nos pères. L'auteur de ces lignes a été fort loin et il ne serait pas revenu si ceux qui lui transmirent leur sang n'étaient pas restés, pendant quinze siècles, immuablement attachés à la foi catholique.

Les initiés contre lesquels s'acharne davantage l'« âme » des sociétés secrètes, ne peuvent être sauvés que par des moyens surnaturels. La célébration du Saint Sacrifice, les prières des communautés religieuses, les oraisons faites en état de grâce dans les sanctuaires privilégiés de l'Immaculée, etc., sont seules assez puissantes pour rompre, en leur faveur, la « chaîne d'union » des fidèles de la Contre-Eglise.

Nous n'aurions pas autant insisté sur cette question de spiritualité si nous n'avions été préoccupé par le danger mortel que peut faire courir, à l'âme des enfants et des jeunes gens, la prestation d'un serment dans une société suspecte, c'est-à-dire hostile à l'Eglise.

Il est certain que le serment prêté dans une société maçonnique n'a pas les effets rapides et durables du serment prêté dans les Loges, mais, néanmoins, ce serment *lie* et maintient son auteur dans l'orbite des sociétés secrètes. Qu'on y prenne garde, ce sont les âmes les plus sensibles, les plus pures et les plus aimantes qui, ainsi exposées, succombent les premières, qui, le plus aisément, s'endureissent, se dépravent et deviennent haineuses. C'est là un fait étrange mais constant. Tout doit être fait pour éviter ces tristes chutes. Nous en sommes tous responsables, à un degré quelconque.

* * *

La *Correspondance de Rome* disait, le 17 septembre 1911, en parlant des *Boy-Scouts* :

« Les organisations cosmopolites se multiplient rapidement, en commençant par celles de la jeunesse. Il va sans dire qu'elles se produisent et se développent *en dehors* du catholicisme, donc *contre* le catholicisme ».

Nous allons voir combien cela est vrai. La société en question se dénonce elle-même.

Une circulaire de la *Ligue d'Education Nationale* sollicitant des adhésions à l'organisation des *Boy-Scouts* et que cite le *Bulletin*

*religieux du diocèse de Bayonne*¹ dit, en effet, qu'elle travaillera « à l'éducation morale, intellectuelle et sportive des adolescents, ... » par la création de groupements sur le modèle, *approprié au caractère français*, des *Boy-Scouts* anglais ».

Or, si nous consultons la brochure déjà citée de M. Paul Vuibert, nous constatons que l'idée religieuse domine chez les *Boy-Scouts* de la Grande-Bretagne et de ses colonies. Ils prêtent notamment le serment de « remplir leur devoir envers Dieu ».

En France, les fondateurs des *Boy-Scouts* sont plus francs que dans les îles Britanniques et ils ont supprimé, des règlements ou instructions rédigés à l'intention de leurs recrues, tout ce qui peut rappeler l'existence de Dieu, alors que la France compte une immense majorité de catholiques. C'est ainsi que, chez nous, la société des *Boy-Scouts* a été « appropriée au caractère français ». A cela seul, on reconnaît la nature essentielle et non avouée de ce groupement.

Encore un détail significatif. Les membres des Comités de Patronage ou Comités d'honneur des groupes de *Boy-Scouts* français « doivent être choisis parmi les personnes honorables et « influentes de la localité : membres de la municipalité, fonctionnaires, magistrats, officiers, membres de l'enseignement, commerçants ou industriels importants, directeurs de journaux ». ²

On voit que le prêtre est écarté. On ne veut point de lui dans les comités de *Boy-Scouts*. Cela nous suffit pour comprendre que cette société est anticatholique.

* * *

Enfin, nous nous permettrons d'attirer l'attention de nos lecteurs sur l'extraordinaire rapidité avec laquelle s'est développée l'organisation des *Boy-Scouts*. Fondée en 1908, elle compte, paraît-il, à l'heure actuelle, trois millions d'adeptes. Il est bien évident qu'une si formidable extension est due à l'appui donné, à la nouvelle société, dans tous les pays du monde, par de très grandes et influentes institutions. Seule, l'Église catholique ne la patronna pas. Donc, il faut conclure que les *Boy-Scouts* sont, en tous lieux, puissamment aidés par les ennemis du catholicisme.

* * *

En terminant cette étude, la crainte naît en nous d'avoir trop longuement parlé des *Boy-Scouts*. Nous nous rassurons en pen-

¹ 28 Janvier 1912.

² Benoît, p. 13.

sant que certains lecteurs, curieux ou patients, tireront de ces pages, un bénéfice spirituel : celui de rechercher, dès à présent, avec le plus grand soin, la signification cachée des gestes, des actes dont ils sont les spectateurs et des paroles qu'ils entendent. Les Papes nous ont mille fois mis en garde contre les pièges, les artifices, les ruses de l'Ennemi. Nous devons, sur ce point, les écouter aujourd'hui plus que jamais. Le salut individuel et le salut social n'attendent de notre stricte fidélité à suivre les enseignements et les conseils de cette Eglise Romaine qui, seule en ce monde, peut nous préserver du naufrage et nous donner la Force et la Vie.

Jean BIDEGAIN.

LES FRANCS-MAÇONS

DEVANT LA JUSTICE

Les Juifs se vantent parfois de n'avoir jamais eu un des leurs exécuté ; comme il est facile de trouver des représentants des douze tribus dans les statistiques criminelles, il faut entendre par là qu'ils ont toujours su sauver la tête des Hébreux guettés par M. de Paris.

Obéissant aux mêmes préoccupations, le grand rabbin Zadoc-Kahn avait un jour lancé cette affirmation : « Il n'y a point de traîtres en Israël ! ».

Ce défi à la vérité ayant été repris en sourdine par le grand rabbin Auscher, de Besançon, je pris la liberté de lui énumérer une vingtaine de trahisons juives pour la seule période de 1870-71, dont l'une avait entraîné une exécution capitale dans le propre ressort de son rabbinat.

M. le grand rabbin Auscher resta bouche cousue, et quelque temps après on arrêtait à Toulon, par mégarde, le traître Ulmo, cousin du traître Dreyfus.

Mêmes affirmations téméraires pourraient être aussi aisément réfutées en ce qui touche le crime rituel : là, comme en matière de trahison, comme en matière de droit commun, on découvrirait aisément du gibier de guillotine, mais on s'apercevrait en même temps que le glaive de la Justice s'émousse sur le bloc des résistances juives.

Dans notre France si complètement subjuguée, quelques-unes des raisons de l'impunité juive s'étaient cyniquement : en mars dernier, devant le tribunal de la Seine, des Dreyfus se refusant à tenir les engagements d'un Dreyfus décédé, ce fut le président Dreyfus qui trancha le débat.

Point n'est besoin, d'ailleurs, que dans l'ordre judiciaire ou dans l'ordre politique, un Juif se trouve aposté pour fausser l'action de la

justice : il suffit du Franc-Maçon ou du Huguenot, les alliés dans l'œuvre de déchristianisation.

A charge de revanche, cela va sans dire, pour le grand bien et la plus grande gloire de la Triplique intérieure.

Au Congrès socialiste de Lyon, un Juif doublé d'un Franc-Maçon, le F. :. Uhry, nous a montré comment les FF. :. pouvaient échapper même à cette juridiction réputée indépendante qu'est le jury.

*.

Pour savourer les révélations du F. :. Uhry, il faut connaître avec précision le fonctionnement de la Cour d'assises.

Experto crede Roberto.

La liste des citoyens pouvant être appelés à former le jury est dressée à la mairie, arbitrairement.

C'est un premier épluchage qui permet d'écartier les individualités notoirement catholiques ou indépendantes.

Sur cette liste, à chaque session d'assises, sont tirés au sort quarante-deux noms.

Ces quarante-deux citoyens doivent se trouver à l'ouverture de la session quand, dans la salle des délibérés, le président procède, devant l'accusé et le ministère public, au tirage au sort des douze jurés.

L'accusé a droit à douze récusations, comme le ministère public : six jurés supplémentaires doivent être désignés.

La liste des 42 ayant été communiquée à l'accusé longtemps à l'avance, il a pu faire une enquête sur chacun d'eux, surtout s'il a les fiches maçonniques à sa disposition.

Aussi quand le président tire de l'urne le nom d'un adversaire, se borne-t-il à prononcer le : « Récusé » qui élimine, sans avoir à motiver sa récusation.

Un accusé bien renseigné peut ainsi arriver à se composer une majorité favorable, quelles que soient les charges que doivent faire peser sur lui les débats.

Cela dit, voyons ce que révéla le F. :. Uhry défendant la Franc-Maçonnerie devant le Congrès socialiste de Lyon :

Chaque fois que des syndicalistes comparaissent devant les assises, ils prient leurs avocats Francs-Maçons de ne laisser, par la récusation, que des Frères dans le Jury. Ainsi est fait, et c'est l'acquiescement à tout coup. De même pour Hervé, chaque fois qu'il peut avoir un jury de Francs-Maçons, c'est l'acquiescement.

— Faut pas débîner le truc, crie Rouanet.

Mais, ainsi lancé, Uhry continue, car Uhry est avocat : il « débîne le truc » comme on dit élégamment dans le monde parlementaire.

ce qui se traduit par « manger le morceau » dans le monde des apaches, et « balancer le chiffon rouge » dans la haute pègre.

Il débîne le truc, le bon truc de l'avocat franc-maçon. Le signe de détresse et la farce est jouée : l'accusé est acquitté.

La Bastille, de notre ami Coppin-Albancelli, fournissait de l'incident cette très juste conclusion :

Nous avons par ailleurs de vifs remerciements à adresser au F. : juif Uhry pour le cynisme révélateur avec lequel il a proclamé la suprématie de la Justice maçonnique sur la Justice civile, — la pauvre Justice subalterne à l'usage des Goïm et des profanes !

Avec cette entente immorale entre FF. : avocats, FF. : jurés et FF. : accusés, *il n'y a plus de justice*, en réalité. Les non-Maçons, comme les non-Juifs, ne sont plus que des citoyens de qualité inférieure, — de la « semence de bétail », — selon la flatteuse expression du *Talmud*.

Etonnez-vous, après cela, de scandaleux acquittements comme celui qui émut récemment tout un département du Sud-Ouest. Tous les témoignages étaient concordants, les jurés avaient sous les yeux, en quelque sorte, les preuves matérielles de crimes répétés ; mais l'accusé était un Franc-Maçon notoire : il fut acquitté.

Dans une large mesure, on peut dire que tout est permis au Franc-Maçon contre le profane, comme tout est permis au Juif Talmudique contre le goy.

Il n'a à répondre que de ses attentats contre la Congrégation occulte ; mais il ne relève alors que de la justice maçonnique, de la Loge érigée en tribunal.

*
* *

Devant la magistrature ordinaire, le Franc-Maçon n'a pas de moindres garanties d'impunité.

J'ai eu la curiosité de rapprocher l'Annuaire de la Magistrature de l'Annuaire de la Franc-Maçonnerie qui n'est pas, qui ne peut pas être, qui ne sera jamais complet.

J'ai pris au hasard l'année 1907, me cantonnant dans l'examen du Tribunal de la Seine.

Vous savez quel est le redoutable pouvoir, le pouvoir discrétionnaire du juge d'instruction qui peut, sans débats contradictoires, inculper ou prononcer le non-lieu.

J'ai trouvé comme juges d'instruction le juif Berr, et les FF. : Roty et Magnien.

Le juge d'instruction est lui-même mis en mouvement par le Parquet, qui reçoit les plaintes et décide souverainement s'il y a lieu de suivre.

Il y avait comme substituts du Procureur de la République le juif Bloch-Laroque, et les FF. : Mornet et Michel.

L'inculpé, ayant passé par le Parquet et l'instruction, comparait-il devant les juges?

Il y avait comme Présidents de section le juif Salvador et le F. : Fournel.

J'ajoute, pour rester dans la vérité, que ces effectifs ont été singulièrement renforcés depuis.

Un F. : trouve-t-il fermées ces multiples issues et reste-t-il dans le filet? Il a recours à la Cour d'appel, où il court à nouveau les mêmes chances de passer à travers les mailles.

J'ai omis à dessein de faire intervenir le facteur Huguenot, ne voulant pas m'exposer à des inexactitudes, comme j'omets la Maçonnerie policière, qui pourtant joue son rôle et assume bien des étouffements.

Restent les interventions politiques, et chacun sait, que depuis vingt ans, nos Conseils des ministres comportent une majorité ou une forte minorité d'affiliés aux Loges maçonniques.

Avouez que dans ces conditions il faut qu'un Juif ou un Franc-Maçon soient véritablement des malchanceux pour encourir les rigueurs de la Justice, pour que le Code puisse les atteindre.

Il a fallu que le F. : Flachon encourût la colère du pouvoir, que sa condamnation fit le jeu d'un clan politique, pour que la Justice profane eût à connaître de ses scandaleux déportements.

*
*
*

Il arrive, il vient d'arriver qu'un F. : M. : se trouve couvert jusqu'à sa condamnation par l'immunité parlementaire : alors, la comédie judiciaire devient des plus édifiantes.

Le F. : Légitimus, député noir de la Guadeloupe, pourvu d'un office très important dans le Rite Ecossais Ancien accepté, condamné à deux ans de prison et à la suspension de ses droits civiques pendant cinq ans par la Cour d'Appel de Basse-Terre, avait formé contre cet arrêt un pourvoi que la Cour de Cassation rejetait le 26 janvier dernier.

La Chambre n'avait plus qu'à prononcer sa déchéance et le F. : s'en fut attendre sa décision à la Pointe-à-Pitre, craignant qu'on l'emprisonnât séance tenante s'il restait parmi les blancs.

C'était méconnaître ses FF. : et ses contemporains.

La Chambre ne devait être saisie que le 6 mars.

Entre temps, le F. : condamné continuait de voter avec acharnement pour le ministère, et même, moyennant finances, il dotait le pays d'un sénateur agréable au pouvoir, n'ayant rien perdu de son influence sur les noirs délégués sénatoriaux Guadelupéens.

Le 6 mars, le F. : Président Brisson, Vénérable d'honneur *ad*

vitam de la Loge Ecossaise n° 133 la Justice (!), annonça à la Chambre qu'il avait reçu du ministre des Colonies une lettre lui signifiant les arrêts d'appel et de Cassation : il avait fallu quarante-deux jours pour que cette lettre accomplît le trajet du ministère à la Présidence, soit un parcours que les rapides automobiles des Postes franchissent en dix minutes.

F. : Brisson annonça en même temps que la lettre serait transmise à une commission nommée par les bureaux, laquelle aurait pour mission d'entériner les décisions de Justice et de prononcer la déchéance.

Cette procédure était encore trop rapide pour un F. :

A une séance du matin, alors que vingt-cinq députés à peine étaient présents, le F. : Brisson fit savoir qu'il avait reçu de quelques collègues, et notamment des FF. : Etienne et Cuttoli, la motion suivante :

« La Chambre décide qu'il ne sera pas procédé à l'arrestation de M. Légitimus, député de la Guadeloupe, pendant le cours de la présente session ».

— Pas d'opposition ? questionna pour la forme le F. : Brisson.

— Comment cela ! se récria M. Emmanuel Brousse, sommes-nous donc au-dessus des lois ?

— Adopté ! trancha le F. : Brisson.

C'est un des plus jolis escamotages auxquels ait assisté la Chambre, de mémoire de Parlementaire.

Avant la fin de la session, F. : Légitimus aura gagné une terre plus hospitalière : la seule question qui se pose, c'est celle de savoir si, jusque-là, on pourra continuer à le faire voter avec acharnement pour le ministère.

Un peu honteuse d'être appelée à jouer un rôle dans cette comédie dénoncée par une partie de la presse, la commission a assez rapidement conclu à la déchéance du F. : Légitimus ; mais elle a décidé, par respect pour la décision de la Chambre (deux douzaines de députés), de ne faire inscrire la discussion de son rapport à l'ordre du jour qu'en fin de session, en juillet prochain !

S'il n'est pas couvert par la fuite, F. : Légitimus pourra être couvert par une amnistie au 14 juillet...

Notez bien qu'un député ne peut être ainsi couvert par un vote de la Chambre qu'à la condition de participer aux travaux du Parlement ; mais pour un F. : lois et règlements restent lettre morte.

* * *

En Angleterre, la magistrature a des traditions qui peuvent

encore l'emporter, dans certains cas, sur la puissance et les obligations maçonniques.

En voici un exemple récent :

Un franc-maçon anglais, M. Seddon, agent d'assurances, et sa femme, étaient accusés d'avoir empoisonné une demoiselle Barrow pour s'emparer de sa fortune.

Après un procès qui a duré dix jours, Seddon fut condamné à mort et sa femme acquittée.

Au prononcé du jugement, évidemment interloqué par une rigueur que ne lui laissaient pas prévoir les signes échangés, Seddon s'écria d'une voix forte :

— Je déclare, devant le Grand Architecte de l'Univers, que je ne suis pas coupable, mylord !

Alors le juge qui était également franc-maçon, lut la sentence, péniblement, puis, fondant en larmes il ajouta :

— Nous appartenons à la même Confrérie, et c'est ce qui rend ma tâche bien pénible !¹

Pourquoi Seddon n'est-il pas né sous le beau ciel de France, où la magistrature a été si consciencieusement épurée : au lieu des palmes du martyr, on lui eût octroyé les palmes académiques.

Les Francs-Maçons Portugais, eux non plus, n'ont pas de ces scrupules ridiculement anglais.

Ayant fait la révolution, comme l'ont faite chez eux les F. : M. : Jeunes-Turcs et les F. : M. : chinois, non-seulement ils exigent pour eux l'impunité, mais ils n'admettent pas l'acquiescement d'un adversaire politique.

Ayant renversé le roi Manoël aux cris de Justice ! Tolérance ! Liberté ! voici quels traitements ils font subir aux magistrats qui s'avisent d'être indépendants.

Laissons parler le télégraphe :

Hier, le jury du tribunal de Trinás, spécialement créé pour juger les conspirateurs, a acquitté un accusé.

Aussitôt que la sentence fut prononcée par le président, le public nombreux, composé en majorité de carbonari, envahit les tribunes où siégeaient les magistrats, s'attaquant impitoyablement au défenseur, M. Mario Monteiro. Ce dernier fut violemment frappé à coups de canne et très violemment atteint par plusieurs balles de revolver. Les juges présents et les membres du jury ayant voulu venir à l'aide de leur infortuné collègue furent aussi malmenés que lui, et quelques-uns d'entre eux reçurent de graves blessures occasionnées par les balles. Ils ont dû, pour quitter le tribunal, s'entourer d'une escorte considérable de troupes de cavalerie et d'infanterie.

Nos Terroristes, Francs-Maçons, Huguenots, défroqués, voire Juifs, ne faisaient pas mieux, même quand ils procédaient à l'Amal-

1. Dans le *Daily Mirror* du 15 mars, le juge aurait ajouté à sa réponse : « Je vous prie de faire la paix avec le Grand Architecte de l'Univers que vous avez invoqué ».

game, quand ils organisaient la fameuse journée des chemises rouges.

On connaît, par ailleurs, la justice sommaire de ces lyncheurs Yankees, ces tendres humanitaires qui pleuraient comme des veaux devant « les violations de la forme judiciaire » dans l'affaire du traître Dreyfus, et qui se consolait de nos « préjugés de race » en massacrant des nègres à tour de bras.

*
*
*

Il y a une si évidente antinomie entre l'exercice d'une fonction judiciaire et l'affiliation à une Société secrète qu'on s'étonne que le droit de récusation n'ait pas encore trouvé des avocats nombreux et éloquents, que la question d'incompatibilité n'ait pas encore été posée devant le Parlement, si maçonnisé qu'il soit.

Quelle équité peut attendre un Français d'un magistrat Juif, à qui le Talmud fait une obligation de donner quand même gain de cause à son frère Juif contre *l'infidèle*, le crime ou le délit n'existant presque jamais à l'encontre de la « semence de bétail » ?

Encore là peut-on équivoquer, refuser de voir dans le débat autre chose qu'une question religieuse, nier le Talmud, prétendre que le Juif s'est adapté, que soumis à nos lois il a qualité pour les appliquer.

Arguments spécieux, sophismes, c'est entendu, mais radicalement inopérants, si la question est posée sur le terrain anti-maçonnique.

Le Franc-Maçon prête des serments — j'allais écrire qu'il prononce des vœux — qui le lient à sa secte et en font sa chose. Il abdique cette indépendance qui est la condition première de toute magistrature judiciaire, la condition sans laquelle le juge n'est que l'exécuteur des basses œuvres politiques et des viles rancunes personnelles.

C'est parce que l'arrivisme a poussé vers les Loges quantité de magistrats, qu'un ministre de la justice a pu proclamer à la tribune française qu'il y avait quelque chose de gangrené dans la magistrature, et qu'il faudrait bien un jour y porter le fer rouge.

Récuser un juge Franc-Maçon, pour cause de suspicion légitime, devrait donc être le droit de tout justiciable français.

L'expérience a été tentée en Suisse, non sans succès, il y a quelques années.

Qu'attendent nos maîtres du Barreau, qu'attendent nos juristes du Parlement, pour poser la question devant l'opinion ?

COMMENT FRÉDÉRIC LE GRAND

DEVINT FRANC-MAÇON¹

A l'occasion du 200^e anniversaire de la naissance de Frédéric le Grand, qui vint au monde le 27 janvier 1712, les journaux maçonniques allemands ont consacré à ce prince de longues et nombreuses notices. Entre toutes, les plus intéressantes sont celles que M. Stephan Kekule von Stradonitz, directeur de la revue berlinoise le *Herold*, a insérées dans le n° 4 de cette revue.

Le savant éditeur a d'abord rappelé les faits chronologiques qui ont abouti à l'affiliation de Frédéric. Ensuite, pour corroborer ces faits, il a traduit en allemand et publié une série de 22 lettres, dont l'original français est conservé dans les archives de Buckebourg, capitale de la principauté de Schaumbourg-Lippe. Ces lettres furent écrites, de 1738 à 1740, par Frédéric, alors kronprinz, au comte Albrecht-Wolfgang de Schaumbourg-Lippe, qui l'avait initié à la Franc-Maçonnerie.

L'ensemble de ces documents constitue un précieux appoint à l'histoire de l'affiliation de Frédéric, et complètent de la façon la plus heureuse l'article déjà ancien paru en 1888 dans le n° 19 du *Bundesblatt*, organe de la Grande Loge « Aux trois globes », de Berlin.

Il est désormais permis de se représenter avec exactitude la suite des événements. Quelques-uns ne manquent pas de piquant.

Nous sommes en 1738, pendant l'été. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume I^{er}, le *roi sergent*, est en route vers Wesel où il doit passer l'armée en revue. Le 17 et le 18 juillet, il s'arrête à Minden en Westphalie. Un banquet est donné en son honneur. A table, la conversation tombe sur la Franc-Maçonnerie. Elle n'a pas encore fait de grands progrès dans les Etats allemands. C'est une nouveauté. Mais le roi la tient pour une nouveauté dangereuse dont il veut se garantir, ainsi que ses sujets. Il fronce les sourcils, et avec

1. Les deux lettres que nous citons présentent seules quelque intérêt. Elles sont la confirmation royale de la correspondance du baron de Bielfeld si heureusement rappelée par M. Nicouljaud dans le second numéro de la Revue: *Les premiers protecteurs de la Franc-Maçonnerie internationale moderne*, Février, p. 110-114.

sa vivacité coutumière, s'exprime en termes vifs et sévères contre la secte en question.

Non loin de lui se trouve le comte Albrecht-Wolfgang de Schaumbourg-Lippe. C'est un homme d'une quarantaine d'années, dans la force de l'âge. Il est depuis dix ans comte régent. Mais depuis plus longtemps encore il est franc-maçon. Car dès 1725, une des quatre Loges dont la réunion, en 1717, constitua la Grande Loge de Londres, la Loge dite « *Au gobelet et à la grappe de raisin* » a inscrit son nom sur la liste de ses membres.

Il demande donc au roi la permission de le contredire. Et il apporte à la défense de la Franc-Maçonnerie une ardeur et un zèle qui font impression sur les assistants.

Le roi n'est pas convaincu. Mais son fils, le kronprinz Frédéric, alors âgé de vingt-six ans, réfléchit profondément : il a été touché par les arguments invoqués par le comte. Aussi, à l'issue du banquet, s'approche-t-il de celui-ci et l'entretient-il en particulier. Il ne lui demande rien moins que de lui faciliter l'accès d'une secte dont les membres ont pour principes la vérité et la tolérance.

Le comte accepte avec empressement. Mais il a été lui-même initié en Angleterre, et il n'est guère en relations avec des francs-maçons allemands. D'ailleurs ceux-ci sont en nombre restreint. A cette époque il n'existe encore qu'une Loge en pays allemand. Elle a été fondée, il y a un an à peine, le 6 décembre 1737, à Hambourg. C'est la Loge qui prendra plus tard le nom d'« *Absalon* ». Mais précisément le comte de Schaumbourg-Lippe connaît un des membres de cette Loge : Frédéric-Christian d'Albedyll. Dès le 19 juillet 1738, il lui écrit donc qu'une « haute et honorable personnalité », dont il tait cependant le nom, désirerait être affiliée à la Franc-Maçonnerie. Au reçu de cette communication, d'Albedyll s'empresse. Le 22 juillet, il transmet à la Loge de Hambourg la lettre du comte.

La réponse fut certainement encourageante, et Albrecht de Schaumbourg la fit connaître sans retard au kronprinz. Le 26 juillet, en effet, celui-ci écrivait au comte, du château de Mayland près de Clèves où il se trouvait alors, une lettre enthousiaste, dans laquelle il le remercie chaudement des démarches qu'il a entreprises en sa faveur, à la suite de leur entretien de Minden. « J'espère, lui dit-il, que vous n'aurez jamais à vous repentir de m'avoir fait initier. » C'est la première des lettres publiées par M. Kekule von Stradonitz.

A quelques jours de là, le 29 juillet, la Loge de Hambourg tint une séance spéciale, sous la présidence de son Grand Maître, le chevalier d'Oberg, en vue de prendre les dispositions que comman-

daient les circonstances. Elle décida d'envoyer à Brunswick une délégation qui « recevrait » la « personnalité » inconnue.

Cette ambassade comprenait quatre membres : le chevalier d'Oberg, Jacob-Frédéric Bielfeld, de Loeben, et Stuvén. Mais ce dernier, un peu avant le départ de Hambourg, tomba malade. La délégation ne se composa donc que de trois personnes, auxquelles se joignit le valet de chambre du Grand Maître Oberg, un certain Rabon, d'ailleurs lui-même franc-maçon.

Le 11 août 1738, ces personnages arrivèrent à Brunswick. Ils y rencontrèrent le comte Albrecht-Wolfgang de Schaumbourg-Lippe, ainsi que Frédéric-Christian d'Albedyll, et un autre membre de la Loge de Hambourg, le comte Georges-Louis de Kielmansegge.

Les derniers pourparlers furent rapidement menés. Le kronprinz fixa lui-même la date de son admission à la nuit du 14 au 15 août 1738.

Cette nuit-là, en effet, de minuit à 4 heures du matin, la cérémonie d'initiation eut lieu à Brunswick, dans la Breiten-strasse, à l'hôtel dit « *Au château de Salzdahlum* ».

En même temps que le kronprinz, et sur sa recommandation personnelle, fut également initié le comte Léopold-Alexandre de Wartensleben, alors capitaine à la Garde prussienne.

C'est ainsi que le futur Frédéric-le-Grand devint franc-maçon.

Il garda au comte de Schaumbourg-Lippe une vive reconnaissance de ce qu'il avait fait en sa faveur en cette occasion. Peu de temps après la cérémonie de la nuit du 14 août, il lui adressa une lettre (n° 2, sans lieu ni date) dont les termes témoignent de cette profonde gratitude. Il y joignait une bague armoriée qu'il priait le comte d'accepter comme signe d'inaltérable amitié.

A peine deux ans plus tard, le 14 juin 1740, Frédéric annonçait (lettre n° 22) au comte son avènement au trône. Une fois de plus, il l'assurait de son « amitié infinie ». D'ailleurs il n'oublia pas davantage ceux qui avaient été ses parrains lors de son initiation maçonnique. C'est ainsi qu'en 1748, il créait Jacob-Frédéric Bielfeld chevalier, et le nommait en outre conseiller de légation et curateur universitaire.

D. ALBRECHT.

CHRONIQUE ITALIENNE

16 mars 1912.

Dans ma dernière chronique j'ai parlé de l'activité déployée en Italie par les Sociétés Secrètes et de tentatives révolutionnaires ou anarchistes à prévoir. Ces prévisions n'ont pas tardé à avoir un commencement de réalisation.

Le 14 de ce mois, un attentat a été commis à Rome contre la personne du Roi.

Bien entendu, l'auteur de cet attentat est considéré comme un déséquilibré, un anarchiste isolé ; il n'appartient à aucun groupement secret, tous le renient.

Cependant ouvrons la *Fiera Mosca* de Florence du 16 mars, 3^e édition, et résumons ce qu'on y lit :

« Rome 15 mars. — A la Chambre, l'opinion générale est qu'on ne doit pas rechercher les causes de l'attentat dans l'action anarchiste ou tout au moins dans cette action seule. Tout le monde tend à trouver un point de contact entre l'anarchisme et les machinations du Comité *Union-Progrès*. »

Notons que le Comité *Union-Progrès* est une organisation maçonnique, produit des Loges et du Ghetto de Salonique.

« Que ce Comité ait annoncé d'avance un attentat contre le Roi, tout le monde le sait ». En effet, on rappelle que le *Tanin*, organe des Jeunes-Turks, a menacé la vie du Roi et étendu ses menaces à tous ceux qui, en Italie ou ailleurs, travailleraient contre les intérêts de la Porte.

« Evidemment on répugne à croire qu'un Comité étranger, à quelque parti national ou international qu'il se rattache, puisse avoir armé le bras de d'Alba, l'auteur de l'attentat. Mais le caractère politique et turkophile de cet attentat ressort de bien des faits ».

On sait que récemment M. Giolitti, Président du Conseil, a reçu de Salonique une lettre anonyme lui disant que ses jours étaient comptés, ainsi que ceux de M. de Saint Giuliano, Ministre

des Affaires étrangères et ceux « d'une personne *plus haut placée* encore ».

Sans doute d'Alba prétend avoir agi sur sa propre initiative ; « mais ce qu'affirme ledit d'Alba n'a aucune valeur ».

D'abord, d'où provenait le revolver ? d'Alba n'avait pas d'argent : aucun armurier n'a vendu de Browning à crédit. Et puis les colonies italiennes des Balkans, les Consuls italiens de cette région ont tous signalé le départ d'émissaires à la solde des Turks. Le *Matino* de Naples avait reçu, il y a quelques jours, un avis de Tarente annonçant le départ du Levant, d'anarchistes venant en Italie pour accomplir des attentats criminels. La police prévenue veillait, principalement sur les provenances de Salonique. « Reste à savoir, « dit le journal, comment s'est exercée cette surveillance ».

« Ce qui est certain, ajoute la *Fiera Mosca*, c'est que le Comité « *Union-Progrès* et *certaines Sociétés Secrètes* turkes ont fait partir « des émissaires, sous les dehors d'envoyés politico-commerciaux ». Voilà une allusion transparente au voyage effectué à Rome le mois dernier par certain Hébreu de marque, ambassadeur marron on ne sait de qui, dont les démarches énigmatiques ont défrayé la chronique.

« Il n'est pas invraisemblable de croire aujourd'hui, qu'au lieu de « simples espions, il s'agissait d'émissaires chargés de travailler en « Italie en faveur de la Turquie, en créant dans le public un petit « courant contraire à la guerre ».

« Tout cela n'est qu'hypothèses, ajoute le journal, mais cela reflète « bien l'opinion générale qui prévaut à Montecitorio et dans tous « les milieux politiques ». Sans doute ; mais le fameux « petit cou- « rant contraire à la guerre » a pris sa source, ne l'oublions pas, dans les Loges italiennes.

De son côté, le *Giornale d'Italia* publie un article tendant à démontrer que « l'approche des élections turkes rend nécessaire de « donner au peuple ottoman la preuve palpable que la *Révolution* « *promise* est déchaînée en Italie ».

L'attentat fournit cette preuve puisqu'il est accompli par un Italien. S'il eût eu un sujet turk pour auteur, le résultat eût été contraire à celui qu'on cherchait, car on aurait soulevé l'Europe entière contre le Comité *Union-Progrès*. « Il fallait donc « tisser la trame subtile avec un art consommé. Dans les bas-fonds « de toutes les grandes villes de l'Europe centrale, telles que Mar- « seille et Genève, il existe des individus capables de servir d'inter- « médiaires pour armer la main d'un déséquilibré. La chaîne du « crime dont le dernier anneau est ce vaurien dégénéré, peut très « bien avoir son premier anneau loin de Rome.

« Les Jeunes-Turks veulent aujourd'hui rétablir l'action médiévale du Vieux de la Montagne et de ses sicaires, en rappelant à l'Europe que c'est d'eux qu'est venu le terme *d'assassin* ».

Enfin on écrit de Varesse à Rome, le 15 mars, que la Direction du complot serait en Suisse. Depuis le début de la Guerre, le Ministre d'Italie à Berne était prévenu d'un complot organisé contre le Roi et ses Ministres.

Le Consul d'Italie à Genève signale le même fait.

Son premier rapport est du 20 janvier : il annonce des réunions d'anarchistes italiens résidant à l'étranger avec des émissaires du Comité *Union-Progress* dont il donne les noms dans un second rapport.

Le 1^{er} mars, un ingénieur allemand honorable, n'ayant aucun intérêt à tromper, rend compte à son Ambassade à Rome, d'une conversation surprise par lui dans une brasserie de la banlieue, entre trois individus très jeunes et mis avec recherche. De la conversation entendue par l'ingénieur et tenue moitié en italien, moitié en français, on peut conclure que ces individus doivent partir, le 4 ou 5 mars, à l'effet d'accomplir un attentat qui aura lieu d'une fenêtre. La prime doit être de 100,000 fr. en cas de succès.

« Voilà de curieuses coïncidences », écrit *La Tribuna* du 15.

Un employé d'un Palais-Royal me dit à moi-même : « Tout cela, c'est rapport à la guerre ».

Néanmoins la questure nie le complot, un mot d'ordre se répand : « Il faut nier le complot ». D'Alba est un impulsif, un énergumène isolé ; il n'y a pas de complot, il ne peut pas y avoir de complot, il y a un fait d'anarchie spontanée : sans doute celle dont parle Taine.

La raison en est assez simple. Quand on prend un bout de la chaîne (pour reprendre la comparaison de la *Fiera Mosca*) et qu'on remonte d'anneau en anneau, on ne sait jamais où cela mène.

Comme disait un expert dans l'affaire Dreyfus : « Oh ! moi, je ne fais jamais d'expertise sans savoir le nom des personnes en cause. Sans cela on ne sait pas où on risque d'aller » et il s'arrangea pour savoir le nom avant de conclure.

De même dans l'affaire d'Alba. On veut bien aboutir aux Jeunes-Turks ou... au Vieux de la Montagne... en tirant sur la chaîne, mais pas de surprise en cours de route ! On pourrait trouver des chatons sacrés avant de passer l'Adriatique. Certes, la suprême habileté, nous ne le savons que trop, consiste à se ménager des intelligences dans le camp adverse et à y choisir, en dehors des vrais affidés, la brute inconsciente ou le sot vaniteux qui fera le coup. Mais la suprême maladresse, pour les vrais affidés, est de laisser trouver le fil conducteur qui les relie à l'exécutant. Et puis s'il y a

chaîne entre l'ouvrier maçon romain, entre l'anarchiste d'Alba et les Loges de Salonique, la chaîne ne se termine pas à Salonique, elle va plus haut. Si on laisse compter les anneaux, où ira-t-on ? Non, non, à tout bien prendre, qu'on ne fasse pas sonner la chaîne. Laissons aux amis, si c'est eux qui ont armé le bras, le temps de prendre le large en criant plus fort que les autres « A l'assassin ». Il se peut que des traces soient restées sur le sable ; s'il pleut, tant mieux ! cela s'effacera. Donc pas de complot, pas de chaînons et Vive le Roi !.....

Aux dernières nouvelles, les journaux annoncent que la Maçonnerie italienne a envoyé une adresse de sympathie indignée à S. M. le Roi.

P. ESMA.

*
* *

Nous ajoutons à cet article les documents fournis par l'Agence internationale « *Roma* » ; ils pourront peut-être fournir plus tard de curieux et utiles rapprochements :

— L'attentat contre le roi Victor Emmanuel a excité plus d'indignation que d'étonnement chez les catholiques italiens, comme chez toutes les personnes sensées et conscientes. En effet, à Rome et en Italie, tout le monde sait la campagne venimeuse menée par les sectes dans le peuple contre toute autorité divine et humaine. Depuis que la guerre tripolitaine a éclaté, la Franc-Maçonnerie a mis en mouvement les agitateurs socialistes, d'abord pour empêcher la guerre, qui compromettait le pouvoir judéo-maçonnique de Salonique-Constantinople, ensuite pour la rendre impopulaire en vue d'obliger le gouvernement à hâter la paix à tout prix. L'homme qui a tiré aujourd'hui contre le roi est un jeune ouvrier dont la tête faible a été montée par la propagande socialiste de ses compagnons en anarchisme. Les journaux ont déjà commencé à se passionner pour savoirs'il y a eu ou s'il n'y a pas eu un complot dans le sens strict de ce mot. Et si l'on conclue qu'il n'y a pas eu de complot, on concluera qu'il s'agit d'un fou et d'un « solitaire ». On ne pensera pas, ou du moins on ne dira pas, que ce solitaire du crime venait d'une nombreuse compagnie, de la compagnie des corrupteurs du peuple, qui poussent les faibles et les exaltés sur la voie du crime, pendant qu'ils se tiennent en toute sûreté dans leur vie de faux démocrates, de bourgeois arrivistes. Ces considérations étaient aujourd'hui sur la bouche de tous les catholiques sans distinction de partis. Le Saint-Père apprenant le crime a manifesté son horreur et a constaté par des paroles incisives ce que nous venons de résumer. Enfin on a remarqué l'empressement des journaux démocrates à nier *a priori* tout complot, toute responsabilité des partis rouges dans le crime. La *Vita*, journal maçonnique de Rome, a même eu le toupet d'insinuer que d'Alba avait même manifesté des sentiments religieux chez les siens. Le Franc-Maçon est là tout entier. Rome, 14 mars, 1912. A. I. R.

— Les traces d'un complot s'accroissent sur l'attentat de l'apache d'Alba. Le *Messagero* du 15 mars qui s'efforce d'éloigner, dans sa première page, le soupçon d'un complot, donne dans les pages suivantes de nombreux et saisissants détails sur un complot international contre des personnages politi-

ques d'Italie, détails qui se sont multipliés rapidement pendant ces dernières semaines. 15 mars. A. I. R.

— Les nouvelles d'Ancône publiées par le « *Messagero* » produisent ici une véritable émotion. Le journal du matin annonce qu'un agent du fameux comité de Salonique, l'ingénieur Filander, débarqué à Ancône, s'y montra si agité qu'on l'interna dans une maison de fous. Mais la cause de cette agitation, de ce dérangement, provenait d'un cauchemar terrible, trop violent pour ses nerfs. Il déclara à plusieurs reprises qu'il avait été chargé à Salonique de surveiller les assassins qui devaient tuer le roi d'Italie. Ces assassins étaient des Italiens ; il dit leurs noms : Chezzi et Albani. Ces révélations faites par l'ingénieur Filander, confirmées toujours par lui sans confusion d'idées ou de noms sont, bien entendu, antérieures à l'attentat d'Alba et dès lors enregistrées par la police d'Ancône. Or, la coïncidence des noms d'Albani et d'Alba est d'autant plus remarquable que des gardes-malades qui ont assisté aux discours de M. Filander, assurent qu'il avait dit Alba ou d'Alba et non pas Albani. En tout cas, les révélations d'Ancône sont impressionnantes. Elles font mieux envisager la possibilité d'un enchaînement sectaire dans l'attentat, car tout ce monde de Salonique, judéo-maçonnique dit jeune-turc, est en relation étroite avec la franc-maçonnerie italienne. L'avocat Salem, israélite jeune-turc, un des chefs et homme de confiance du comité « *Union et Progrès* » sujet gréco-turco-italien, fut envoyé à Rome pour le compte du même comité de Salonique. Rien n'est plus possible que le groupe plus exalté des adhérents au Comité, voyant manquée la mission Salem, n'ait envoyé à Rome la... mission Filander, d'Alba. — 20 mars. — A. I. R.

— Tout le monde en Italie a fini par constater la campagne passionnée, menée par la presse maçonnique, en vue de nier tout complot dans l'attentat d'Alba en le réduisant à un coup de tête d'un détraqué solitaire. Par exemple, un journal maçonnique, très répandu à Rome, qui s'est fait remarquer par sa campagne violente contre toute idée de complot, annonce que Filander a donné au procureur du roi un mémorandum rédigé par lui-même, mais, vu que Filander a parlé toujours (c'est-à-dire bien des jours avant l'attentat) d'un complot contre le roi d'Italie, rien de plus naturel que son mémorandum parle des choses regardant le fait. Mais le journal maçonnique se hâte d'ajouter : « l'on croit (*sic*) que cet écrit rédige avant le crime d'Alba ne regarde point (quoi) et qu'il ne puisse apporter aucune lumière sur l'instruction compliquée (du procès) ». On ne pouvait mieux montrer l'effort désespéré pour détourner l'attention publique de la question inquiétante de l'activité sectaire. En se demandant pourquoi la franc-maçonnerie italienne mène cette campagne, on pense dans des milieux informés que la franc-maçonnerie tâche d'obliger le monde anarchiste italien, et surtout de sauver les centres maçonniques jeunes-turcs sur lesquels l'opinion publique italienne ferait retomber la responsabilité de tout complot contre le roi et ses ministres, car tout le monde connaît quel nombre d'assassinats accomplis ou tentés sont à la charge des judéo-maçons de Salonique et de Constantinople depuis le massacre de l'évêque grec de Grévivena jusqu'à l'attentat contre un journaliste français et un autre italien à Tripoli, en passant par les hécatombes exécutées à Constantinople par ordre des chefs de l'« *Union et Progrès* ». Il ne faut pas oublier que le centre judéo-maçonnique de Salonique est strictement lié avec la franc-maçonnerie italienne ; la mission de l'avocat Salem, à Rome, en est le dernier épisode connu. — 23 mars. — A. I. R.

Un de nos rédacteurs nous envoie les deux Centuries suivantes de Nostradamus avec leur application au roi d'Italie et à son père, victime d'un assassinat.

CENTURIE V. *Quatr.* LXVII¹

QUAND CHEF PEROUSE N'OSERA SA TUNIQUE
SANS AU COUVERT TOUT NUD S'EXPOLIER :
SERONT PRINS SEPT FAICT ARISTOCRATIQUE,
LE PÈRE ET FILS MORTS PAR POINCTE AU COLIER.

INTERPRÉTATION

*Quand chef Perouse n'osera, sans
au couvert, sa tunique tout nud s'ex-
polier,*

Seront prins sept

faict aristocratique,

*Le père et fils morts par poincte au
colier.*

Quand chef des Etats Pontificaux n'osera, au sens figuré, se dépouiller de sa tunique de peur de rester tout nud [c. a. d. aura été dépouillé de tout sauf de sa tunique].

La ville aux sept collines ayant été prise par le fait d'un roi,

Après lequel le père et le fils seront assassinés.

CENTURIE V. *Quatr.* XXVIII²

LE BRAS PENDANT A LA JAMBE LIÉE,
VIEAGE PASLE, AU SEIN POIGNARD CACHÉ,
TROIS QUI SERONT JUREZ DE LA MESLEE
AU GRAND DE GENNES SERA LE FER LASCHÉ.

1. Les [prophéties] de M. Michel [Nostradamus] dont il y en a trois cens qui n'ont [encore] jamais été imprimées [ajoutées de nouveau par] le dit auteur.

À Lyon [par les héritiers de] Benoît Rigaud [avec permission. Page 94.]

2. Les Prophéties de M. Michel Nostradamus, etc., page 87.

EXPLICATION

Trois qui seront jurés de la meslée
Le bras pendant à la jambe liée
Visage pâle, au sein poignard caché,
Au grand de Gennes sera le fer las-
ché.

Trois tirés au sort parmi les conju-
 rés,
 Contrefaisant les estropiés,
 Le visage pâle, cachant un poi-
 gnard dans leur sein,
 Assassinèrent le roi d'Italie¹ de la
 maison de Piémont.

La F. : M. : s'est empressée, l'attentat n'ayant pas réussi, de voter un ordre du jour pour le désavouer. Elle exaltera le prochain, annoncé par Nostradamus, s'il est plus heureux; comme l'ont fait les FF. : du Portugal.

1. Victor-Emmanuel III est, par sa mère, le petit-fils du duc Ferdinand de Gènes, second fils de Charles-Albert.

DEUX DOCUMENTS MAÇONNIQUES

INTRODUCTION

La *Bibliotheca Angelica* de Rome renferme un manuscrit intitulé : *Mémoires pouvant servir à éclairer une partie intéressante de l'Histoire se rapportant au début du XIX^e siècle.*

Ce manuscrit, qui porte le numéro 155 (B. 6. 8.), est en effet intéressant à plus d'un point de vue. Il renferme notamment la copie intégrale de deux documents maçonniques, l'un relatif aux funérailles du F. : Saliceti, dont on connaît le rôle sous la Révolution et qui mourut à Naples en 1809; l'autre relatif aux réjouissances célébrées par la Franc-Maçonnerie romaine en 1811, à l'occasion de la naissance du Roi de Rome.

Tous deux apportent une contribution digne d'attention au rôle de la Maçonnerie dans l'histoire et à l'étude de ses tendances et de ses rites.

Rappelons d'abord quelle était la situation à Rome en 1809.

Vers la fin de janvier 1808, le cardinal Casani, secrétaire d'Etat du Pape Pie VII, avait été avisé par une lettre d'Alquié, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège (page 1 du manuscrit), que des troupes françaises, au nombre total de 6000 hommes, sous les ordres du Général Miollis, devaient traverser les Etats Pontificaux pour se rendre directement à Naples.

Aux termes d'une lettre d'Alquié au cardinal Casani en date du 29 janvier 1808 (page 1 du manuscrit), l'itinéraire des troupes était le suivant :

Itinéraire de la 1^{re} colonne partie d'Ancône sous les ordres du général Dutruis et forte de 4000 hommes

28 Janvier	Spoleto	3 Février	<i>séjour</i>
29 —	Terni	4 —	Albano
30 —	Magliano	5 —	Velletri
31 —	Nepi	6 —	Sermoneta
1 ^{er} Février	Baccano	7 —	Piperno
2 —	Ponte Molle	8 —	<i>séjour</i>

A Terracine, elle recevra de nouveaux ordres de S. M. le roi de Naples.

Itinéraire de la 2^e Colonne partie de Florence, sous les ordres du général Herbin, forte de 2000 hommes et 500 chevaux.

28 Janvier	Foligno	3 Février	Ponte Molle
29 —	Spoletto	4 —	Albano
30 —	Narni	5 —	Velletri
31 —	Civita Castellana	6 —	Sermoneta
1 ^{er} Février	Baccano	7 —	<i>séjour</i>
2 —	<i>séjour</i>	8 —	Piperno

A Terracine, nouveaux ordres du Roi de Naples.

Ainsi ces troupes, *dirigées directement sur Naples*, devaient séjourner au nombre de 4000 hommes, au Ponte Môle, à une demi-heure en amont de Rome, sur le Tibre.¹

Le Cardinal Secrétaire d'Etat écrivit à Alquié pour l'assurer qu'il serait fait partout bon accueil aux troupes françaises, mais il manifesta quelque inquiétude de cette concentration insolite aux portes de Rome.

Là-dessus l'ambassadeur écrit au Secrétaire d'Etat qu'il a reçu la veille, à 11 h. 1/2 du soir, sa note du 28 janvier, par laquelle, en communiquant les articles proposés au Légat du Saint-Père par S. E. M. de Champagny, il envoie la réponse définitive de Sa Sainteté.

Alquié ajoute :

« Je vois avec une douleur profonde que le Saint-Père se refuse
 « aux derniers moyens de pacification offerts par S. M. l'Empereur
 « et Roi et qu'ainsi toute espérance de conciliation est évanouie.
 « Dans cet état de choses, il est impossible que je ne reçoive pas
 « *incessamment* des ordres, que je devrai exécuter dans les 24 heu-
 « res. Je vais donc faire toutes mes dispositions pour obéir ponc-
 « tuellement ».

En même temps, Alquié renvoie la lettre destinée par le Cardinal-Secrétaire au Cardinal Légat, « laquelle, dit-il, ne peut avoir pour
 « objet que la notification officielle du refus de Sa Sainteté ». Il ajoute : « Il ne me parait pas convenable que je sois chargé de la
 « transmettre ».

1. Voir *Appendice I*.

Le Cardinal Casoni répond du Quirinal le 30 Janvier que Sa Sainteté est profondément surprise et affligée d'entendre que Son Excellence qualifie de refus une note qui contient toutes concessions, sauf celles que ses devoirs sacrés et sa conscience ne lui permettent pas. ¹

Puis, apprenant que la marche des troupes françaises se poursuit sur Rome, il comprend enfin qu'il y a une relation de cause à effet entre les concessions exigées du Saint-Père sur le terrain religieux dans l'Empire Français et la marche des troupes de Miollis à travers le territoire pontifical sous prétexte d'aller à Naples.

Le 31, il envoie un officier pontifical au Général Miollis à Cività-Castellana, porteur d'un message disant en substance (Page 3 du Manuscrit) qu'il a été prévenu de la marche des troupes françaises vers la capitale ; qu'il court deux versions sur cette marche : l'une disant que ces troupes ne font que transiter vers le Royaume de Naples, l'autre qu'elles viennent occuper la ville de Rome. Par ordre exprès du Saint-Père, il lui demande formellement de déclarer sans équivoque l'objet de la marche des dites troupes et de donner par écrit au porteur, pour la Chancellerie pontificale, une claire et décisive réponse. ²

Le Général Miollis répond de Cività-Castellana, le 1^{er} février, qu'il a envoyé à l'Ambassade de France, par un de ses aides de camp, l'itinéraire de sa division pour le communiquer aux Ministres de Sa Sainteté. Il espère qu'ils seront satisfaits à ce sujet par la connaissance qu'il était invité à leur en donner. ³

Le même jour, Alquié écrit directement au Souverain Pontife.

L'Ambassadeur se plaint de la froideur que lui a témoignée le Saint-Père et de son manque de confiance (Pages 3 et 4 du Manuscrit) !

« Ma confiance, ajoute-t-il, dans la haute sagesse du Souverain Pontife ne me laisse aucun doute sur la prudence qui dirigera les ordres relatifs au passage des troupes françaises annoncé pour demain.

« Cet événement qui inquiète et afflige peut-être Votre Sainteté n'a rien d'allarmant (*sic*) ; je prends sur moi de le garantir. J'oserai promettre plus encore : si, comme Votre Sainteté m'a paru le croire, les troupes de Sa Majesté Impériale doivent rester pendant quelques jours à Rome, cette mesure ne serait que passagère, elle n'offrirait aucune apparence de danger ni pour le pré-

1. Voir Appendice II.

2. Voir Appendice III.

3. Voir Appendice IV

« sent ni pour l'avenir. Elle ne rendrait une conciliation ni moins
« possible ni moins facile.

« Je conjure Votre Sainteté d'ajouter foi à ce que j'ai l'honneur
« de lui dire. J'ai de nouvelles autorisations pour déclarer que Sa
« Majesté souhaite vivement de terminer par les voyes conciliantes
« les discussions qui existent entre la France et Rome et qu'un
« arrangement si désirable, en resserrant plus étroitement que
« jamais les liens qui unissent depuis tant de siècles les deux puis-
« sances, serait une garantie nouvelle et certes bien efficace de la
« Souveraineté de Votre Sainteté et de la conservation pleine et
« entière de ses possessions ».

Le Cardinal répond le même jour (Pages 4 et 5 du Manuscrit) une longue lettre dans laquelle il expose notamment que si les troupes françaises sont dirigées sur Naples, elles n'ont qu'à observer les conventions en occupant les casernes convenues hors des murs, — sans que l'entrée de la ville soit d'ailleurs interdite au Général Miollis et à son Etat-Major qui y trouveront le meilleur accueil.

Si les troupes françaises viennent sans intention hostile comme Alquié l'assure, il suffira que les troupes en marche n'entrent pas en ville.¹

Le lendemain, 2 février, une avant-garde française se présente à la Porte du Peuple avec 8 canons mèche allumée (Page 6 du Manuscrit), désarme le poste pontifical, va occuper le Monte Cavallo et braque ses canons sur le Quirinal où résidait alors le Souverain Pontife.

Le Cardinal-Secrétaire proteste (Pages 6 et 7).²

Alquié répond (Page 9) que le Général Miollis ignorait l'existence du palais du Quirinal ; qu'il y a erreur de l'officier d'artillerie ; qu'il ne comprend pas tout ce tapage pour quelques pièces d'artillerie ; que le Général Miollis donne l'ordre de retirer les canons :..... mais les canons restent braqués.

C'est la fable éternelle du Loup et de l'Agneau.

Le Commandant pontifical du Fort Saint-Ange met bas les armes de peur de voir bombarder le Palais du Souverain Pontife.

Dans la nuit seulement les pièces sont retirées.

Le lendemain, le masque est complètement jeté. Il ne s'agit plus d'aller à Naples, et Rome est occupée.

1. Voir *Appendice V*.

2. Voir *Appendice VI*.

Que Napoléon ait donné ou non l'ordre d'occuper Rome en violation du droit des gens, là n'est pas la question.¹

Mais à cette époque où les communications entre Paris et Rome étaient longues, la responsabilité des procédés d'exécution incombe aux exécutants. Or ces procédés, comme il ressort du simple examen des pièces qui précèdent, sont des procédés lâches, menteurs, hypocrites et impudents.

Ici les exécutants furent d'abord le F. : Alquié, puis « l'illustre « Frère. : Miollis, Vénérable d'Honneur de la Loge *la Vertu « triomphante*, à l'Orient de Rome » (Page 406 du Manuscrit).

Quelques mois plus tard nous trouvons un autre de ces exécutants, le général Radet, inspecteur général de la Gendarmerie française et de la Police de Rome « qui se dit chanoine pénitencier « d'une cathédrale de France » (Page 285 du manuscrit).²

C'est celui-là même qui, étant Dignitaire du Saint Institut Maçonnique « sous le ZENITH de la voûte céleste à l'Orient de Naples » (Page 404 du manuscrit), « avait naguère purifié Saliceti de ses « impuretés profanes, par le triple et mystérieux élément », souvenir sans doute du temps où Radet opérait comme chanoine pénitencier, et « l'avait guidé dans ses voyages symboliques » jusqu'au « Sanctuaire où (Page 405 du manuscrit) le compas et l'équerre « resplendissent d'une plus vive lumière au centre du mystique « DELTA, objet des désirs et des recherches des bons maçons et « récompense des dignes Fils de la Veuve ».

Radet avait accueilli le néophyte (Page 404 du manuscrit) avec cette bénignité « qui était dans ses habitudes et dans son caractère ».

Ce sont ces qualités qui le désignèrent sans doute pour être chargé (Page 285 du manuscrit) « de l'infâme commission d'assaillir le « Sacré Palais Apostolique du Quirinal et de prendre le Saint-« Père ».

Accompagné d'une bande de gens sans aveu, munis d'échelles pour l'escalade et auxquels il réserva sa bénignité, le F. : Radet s'acquitta de sa mission dans la nuit du 6 juillet 1809 et s'empara de la personne du Pape qui fut interné en France.

Après avoir ainsi (Page 404 du manuscrit) « donné à tant d'illustres Orientés, les preuves les plus grandioses... de vertu et de « zèle envers le Saint Institut Maçonnique », dont « les seuls Fils, « libérés de tout, ... savent placer sous leurs pieds et généreusement « sacrifier à la félicité de leurs semblables... les maléques atta-

1. Voir Appendice VII.

2. Voir Appendice VIII.

« ches de ce monde », « le très Prudent et Sublime F. : Gén. :
« Radet », ancien chanoine, devint Baron de l'Empire.
Les noms changent, l'Histoire se répète.

Ce préambule était nécessaire pour faire comprendre que l'occupation de Rome en 1808, colorée de différents prétextes, fut avant tout un gage donné à la Franc-Maçonnerie au moment où Napoléon méditait d'opérer le tournant qui devait faire de lui le propre neveu de Louis XVI, par son mariage avec Marie-Louise.

Mais Napoléon, dans cette alliance avec la Maçonnerie, entendait bien, là comme en toute chose, rester le maître. Il avait affaire à des gens à l'échine souple dès qu'ils se trouvent devant autre chose que des faibles ou des vaincus.

Le premier document nous montre que, dès 1809, la Maçonnerie célèbre son « Grand Protecteur et Frère l'Empereur Napoléon » avec un lyrisme touchant (page 406 du manuscrit).

En 1811, l'Empereur a un héritier direct ; c'est bien une dynastie qui s'établit et cela naturellement au détriment du « Roi Joseph-Napoléon I^{er}, Grand-Maître de la Maçonnerie en France », lequel a reconquis le Royaume de Naples en 1805 (Page 403 du Manuscrit).

L'Empereur sent qu'il doit se faire en quelque sorte pardonner. Il fait un coup de maître : l'enfant se nommera le Roi de Rome.

Alors c'est du délire. On verra par le document relatif à la naissance du Roi de Rome à quel degré de platitude peuvent s'abaisser les vertueux Frères à l'égard du Héros qui « non content de les « avoir soustraits à la torpeur et à la stupidité de la superstition, « au fouet de l'intolérance, a préparé dans l'Héritier de ses vertus « philanthropiques la sécurité des plus lointaines générations » (Page 419 du Manuscrit).

L'auguste enfant apprendra de bonne heure d'un « Père philosophe » que « les êtres les plus attachés à sa personne, les plus loyaux, les plus actifs se trouvent parmi les Maçons ».

C'est par l'étude monographique de certaines batailles, de certaines manœuvres stratégiques, que nous arrivons aujourd'hui à dégager les principes de la guerre moderne.

C'est par l'étude critique de certaines campagnes maçonniques, par l'analyse raisonnée de certains documents que nous arriverons à dégager l'action de la Société secrète dont la Maçonnerie est la forme actuellement la plus connue et à faire la synthèse.

C'est pourquoi nous recommandons l'étude approfondie des deux

documents maçonniques trouvés dans le manuscrit de la *Bibliotheca Angelica*.

Comment expliquer que Napoléon, tout en les tenant à bout de bras, ait compté avec les fantoches ridicules qui s'agitaient dans ce monastère de Sainte-Marthe, contigu à la sacristie de la Basilique Vaticane ?

Comment expliquer le succès de ce pathos insipide et creux, de cet amalgame de rites chrétiens parodiés et de mystères antiques mal digérés ?

Comment expliquer encore qu'à l'aurore du xx^e siècle comme au début du xix^e, les mêmes médiocrités parlant le même jargon, détiennent la même influence, les mêmes avantages matériels et inspirent les mêmes craintes ?

C'est que derrière ces parades de bateleurs, derrière ces minces encaisseurs, il y a des forces cohérentes et redoutables aux mains de personnages qui ont une autre allure que les Tartaro et les Candelori (Quirino) ou que les généraux policiers qui se nommaient alors Miollis et Radet.

Ces gens qui avaient toujours à la bouche les mots Justice, Sensibilité et Désintéressement, comparez-les à ceux qui n'ont aujourd'hui à la bouche que les mots Justice, Vérité et Lumière, et vous trouverez les mêmes fanatiques sectaires, bêtes, méchants, accapareurs et bénéficiaires, dont la Justice se débite à faux poids et qui fuient devant la Lumière et la Vérité en s'en tirant par une grimace.

Ce ne sont là que jeux de comparses en quête de maigres profits.

Mais cherchez derrière, l'idée directrice, le plan, les vrais acteurs, les vrais profiteurs; alors, vous verrez le Passé s'éclairer singulièrement et vous aurez un solide fil d'Ariane pour vous guider dans le le Présent et dans l'Avenir.

P. ESMA.

PREMIER DOCUMENT ¹

Fonpe funèbre du F.: SALICETI

Le terroriste Christophe Saliceti, fameux dans les fastes de la Révolution française, étant mort à Naples, le service funèbre fut célébré à Rome le 30 Décembre 1809, en l'Eglise Saint-Louis². Mais il n'y eut pour participer à l'office que 22 prêtres assermentés. Le 11 Janvier 1810, les Francs-maçons romains organisèrent une Tenue funèbre, dont la description qui suit fut publiée par leurs soins.

CÉRÉMONIES FUNÈBRES célébrées

par la R.: L.: Ec.: de la *Vertu triomphante*,
à l'Orient de Rome,
à la Mémoire éternelle
du R.: F.: Christophe Saliceti
son Memb.: honor.:
O.: de Rome 5809³

¹ Extrait du Manuscrit n° 155 (B. G. S.) de la Bibliothèque Angélique à Rome, intitulé : *Mémoires pour servir à éclaircir une partie intéressante de l'Histoire se rapportant au début du XIX^e siècle*. Ce document comprend de la page 388 du manuscrit à la page 416. Il commence ainsi :

« En ce temps malheureux où Rome était soumise à l'Administration française, l'impiété triomphait impunément, sous toutes ses formes, protégeant l'incrédulité qui, non seulement n'avait plus à se dissimuler, mais pouvait se manifester en public sans craindre de sanctions.

« Alors se développa la secte des Francs-Maçons. Le Gouvernement accorda à ses membres un local pour tenir leurs réunions religieuses, en leur cédant la propriété du Monastère des moines de Sainte-Marthe (Monastère contigu à la Sacristie de la Basilique de Saint-Pierre (N. d. T.)). Ce monastère fut converti en Loge où ils célébraient leurs fêtes avec la plus grande solennité et fraternisaient régulièrement avec les autres Loges d'Italie.

« Ils eurent même l'audace de faire publier par la voie de la presse, le compte-rendu de leurs réunions.

« Deux de ces factums m'étant tombés entre les mains, j'ai eu l'idée de les copier et de les reproduire dans les présents Mémoires, pour faire connaître aux lecteurs de quelles inepties, pour ne pas dire de quelles folies, s'occupaient ces grands esprits, qui par ailleurs tournent en ridicule tout ce qui sert de fondement à la Religion ».

2 Saint Louis des Français (N. d. T.)

3 R.: signifie respectable.

So.: ou So.: économe.

O.: orient.

F.: frère.

Toutes les abréviations sont marquées mystérieusement par 3 points en triangle. (Note de l'auteur du Manuscrit).

Præclarum autem nescio quid adepti sunt, qui didicerunt se cum tempus mortis venisset totos esse perituros. (CICÉRON : Tuscul. quæst. Liber I).

Mors et exilium et omnia quæ terribilia videntur ante oculos tibi continuo sint. Maximè vero omnium mors; neque quicquam unquam humile cogitabis neque quicquam capies nimis. (ÉPICTÈTE : *Encherid.* Cap XXVI, par. I.). ¹

LUX EX TENEBRIS

PLANCHE

des derniers honneurs rendus par la respectable Loge Ecossoise de *la Vertu triomphante* à l'Orient de Rome, à la mémoire du Respectable Frère Chr. Saliceti, son membre honoraire, le 18^e jour du 11^e mois de l'an de la Loge Universelle 5809.

A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers,
sous les auspices du Grand Orient de France ².

Fraternellement et régulièrement réunis à l'Orient de Rome, les membres de la Respectable Loge Ecossoise de *la Vertu triomphante*, à six heures du soir, sous la voûte céleste du ZÉNITH, par 41° 53' 54" de latitude nord, en un lieu très fort, où règnent la force, la sagesse et la beauté, ont ouvert leurs travaux selon le Rite Ecossois ancien-accepté, sous le marteau de l'Illustre Frère ex-Vénérable Tartaro, Grand Inquisiteur, 31^e degré, et des Respectables Frères 1^{er} et 2^e surveillants, situés à l'Occident et au midi.

Le deuil de beaucoup de Frères qui avaient voilé leurs ornements maçonniques et l'appareil lugubre du Temple offraient un spectacle imposant et expressif.

Vers l'Orient, sur trois gradins spacieux, s'élevait un mausolée représentant le temple de l'immortalité, que l'habileté bien connue du respectable Frère Tasca, Fond.: S.: P.: R.: C.: Ec.:, 18^e Degré, archi.: déc.: avait élégamment modelé, soigneusement exécuté et magistralement proportionné à la salle des Travaux. Sur un haut et large soubassement carré de granit oriental, se dressaient

1. N. B. — Voilà les sentiments chers à ces sortes de gens ! (Note de l'auteur du Manuscrit).

Pour simplifier la lecture, nous supprimons presque partout les abréviations figurant dans le texte italien.

2. Grand-Orient, c'est-à-dire Napoléon. (Note de l'auteur du manuscrit dont l'interprétation est peut-être contestable).

quatre colonnes majestueuses, égales, d'ordre corinthien, autour desquelles serpentaient gracieusement le lierre vivace, le laurier et l'olivier entrelacés. Au centre, elles laissaient un juste intervalle et soutenaient gracieusement une coupole légère semée d'étoiles d'azur et de papillons. A l'entour régnait une quadruple façade dont le sommet affectait la forme des sépulcres à l'antique. On y voyait divers emblèmes empruntés aux théologies Chaldéenne, Egyptienne et Grecque. Là se trouvaient gracieusement peints des rameaux de Lotus verdoyant, symbole du cœur et de la langue des humains chez les prêtres d'Isis ; là, aussi, le souci merveilleux, le large œillet d'Inde, le lys bulbifère et l'hélianthe qui par un singulier phénomène jouit de la propriété d'émettre la nuit, par intermittence, des rayons de lumière ; puis le triste narcisse, l'acantho, la grenade.

A l'Ouest, un bas-relief simulé représentant le Temps, destructeur de toutes choses, qui, après avoir renversé avec sa lourde massue l'autel de la superstition et la statue du fanatisme, après avoir enchaîné l'hypocrisie et le vice et écrasé le crime, regardait, avec complaisance et dans l'attitude de repos, s'élever resplendissant le Temple de l'Humanité et de l'Honneur.¹

Sur la partie Nord on voyait Thésée, revenu des voies ténébreuses de l'Erèbe, embrassant Pirithoüs qu'il a délivré par son courage et par la force de la véritable amitié.

Au sud, Narcisse se mirait dans une source limpide au milieu d'une forêt solitaire éclairée par les rayons du soleil, tableau symbolique de l'homme se contemplant lui-même dans le silence et dans la nature.

Aux regards des Sages de l'Orient était exposé le portrait du Frère Saliceti, d'une ressemblance frappante et les Sages le contemplaient de temps en temps avec des sentiments de piété, de tristesse et de vénération. Trois roses touffues, roses mystérieuses, encadraient dans un gracieux ovale ce portrait bien fait pour inspirer en son langage muet ces sentiments que fit naitre jadis chez les Romains la tête de Tullius exposée sur les Rostres.

La fontaine sacrée était artistiquement voilée en partie par des plantes grimpantes, parmi lesquelles rampait un grand serpent sur le troisième gradin supérieur. Aux quatre angles du sarcophage s'élevaient quatre petites demi-colonnes cannelées, destinées à porter des vases de parfums. Une obscurité mystérieuse régnait à l'intérieur du monument qui devait recevoir l'urne cinéraire sur un autel triangulaire. Toutefois, il était éclairé d'une façon plus auguste

¹. Note mise tel en marge par l'auteur du manuscrit : « Par cette description, le lecteur pourra facilement se rendre compte des sentiments de ces vertueux Frères à l'égard de la Religion ».

par une lumière douteuse qui y flottait sur des sphynx, reflétée par des étoiles triples, habilement disposées à l'extérieur. Ces étoiles pendaient de toute part sur les colonnes et aussi sous le baldaquin du trône où elles scintillaient lugubrement et où le Delta mystérieux apparaissait à peine dans une perspective dégradée. En même temps, sur les côtés, les deux astres majeurs apparaissaient quasi voilés par une éclipse artificielle.

Un beau siège, voilé de noir, se trouvait à l'Orient, vide, non loin de l'autel. On le regardait avec cette horreur sacrée que ressentent les Spartiates quand ils gardaient, au milieu de leur grand bataillon carré, le poste vide occupé naguère par leur vaillant capitaine mort pour la patrie au milieu des mêmes rangs. L'art architectonique, toujours fécond, avait su suspendre le long des murs de belles couronnes composées de chêne, de cyprès, d'asphodèles, et de jacinthes, mêlées de soucis et de jasmin. Entre ces couronnes étaient gracieusement disposés en or les Mystérieux instruments géométriques et les initiales sacrées se rapportant aux grades accordés par le Grand Architecte à l'illustre Frère défunt.

Le vestibule et le seuil du Temple étaient ornés de tentures de deuil frangées d'or et d'argent, en harmonie avec les ornements intérieurs de la salle des Travaux. Des draperies, des broderies à la grecque, recevaient une lumière bien graduée de lampes triangulaires et pentagonales disposées à l'entrée, le long du passage. Au-dessus de l'entrée on voyait à l'extérieur, jetés en un désordre artistique, une équerre et un levier séparés par un compas fermé et par un niveau. Au-dessus du seuil intérieur du vestibule était fixée une peinture aux vives couleurs représentant Hercule vainqueur de l'Hydre de Lerne, emblème de notre Respectable Loge. Au-dessous, cette simple inscription, œuvre du Frère Muzio, ¹ auteur également des autres inscriptions qui seront reproduites :

*O sublime et immortel Architecte de l'Univers,
Accueille dans ton sein rayonnant l'esprit de celui
Dont nous purifions les cendres
Dans ton saint Temple.*

Des rameaux de cyprès entouraient d'une spire élégante coupée de rubans d'argent, l'une et l'autre des colonnes, en laissant apparaître la Lettre Initiale. Un surprenant effet naissait chez les spectateurs de la vue des quatre épigraphes tracées en majuscules sur les quatre faces du monument.

1. Ce malheureux Muzio était un ex-dominicain piémontais. (Note de l'auteur du Manuscrit)

I

La R. : L. : Ec. : de la *Vertu triomphante*
 Consacre Les Trav. : de ce Jour
 A la Mémoire du R. : F. : Saliceti
 Son Memb. : Hono. :

II

Ces honneurs sont dus à un F. : défunt,
 Qui par sa vigilance et sa fermeté
 Déjoua les trames de la perfidie et du fanatisme
 Et assura le repos de ses FF. :

III

Christophe Saliceti, terreur des méchants, amour des bons,
 Après avoir travaillé dans son GG. :
 Est passé pour recevoir la récompense
 A lui due
 Par le Grand Architecte de l'Univers.

IV

Qu'elle ne soit pas stérile la plainte
 Que tu verses sur l'urne de ton ami E. : F. : ;
 Mais que sa renommée et que sa vie
 Te soient un exemple pour t'exciter à la Vertu.

Le Frère ex-vénérable ayant invité l'Illustre Frère Béranger, 1^{er} Expert, Grand Inquisiteur, 31^e Degré, à reconnaître les Frères Visiteurs avec le cérémonial d'usage, ceux-ci sont introduits avec les honneurs habituels et placés selon leurs grades respectifs à l'Orient ou sur les Colonnes. Après quoi, il prend la parole sur le ton de la douleur et dit :

« Très chers et respectables Frères. Les Travaux de ce jour sont consacrés à la mémoire d'un Frère que la mort a ravi ; par conséquent, soyez reçus avec l'expression du silence, avec les signes éloquents de ce deuil que vous venez partager avec nous. »

On fait le signe et l'on réserve pour une meilleure occasion ces batteries mystérieuses qui dénotent la joie et l'allégresse chez des maçons satisfaits.

Le Frère ex-vénérable, ayant reçu l'invitation du Frère Orateur de continuer les Travaux, passa la parole au Frère Secrétaire pour

qu'il voulût bien lire le procès-verbal des précédents Travaux relatifs à la mort et aux obsèques du Frère Saliceti.

Il résulte de cette lecture, qu'une Commission spéciale avait été chargée dans la réunion du 4^e jour du 11^e mois de présenter un projet de cérémonie funèbre solennelle en l'honneur du défunt Frère Saliceti ¹.

Le Frère Orateur ayant présenté ses conclusions et la Planche du Frère Secrétaire ayant été approuvée, la Commission fut invitée à exposer succinctement le projet. Ce projet fut lu au nom de la Commission par le Frère Muzio. Celui-ci, avec un zèle digne d'éloges, proposa que durant l'exécution des funérailles tous les Frères eussent le devoir de se remémorer les grands principes de l'Ordre Maçonnique, les devoirs sacrés de la Vénérable Loge et les utiles instructions de la cérémonie de deuil destinée à rappeler un de ces voyages symboliques que le Maçon entreprend et renouvelle pour se purifier davantage des souillures profanes et s'approcher graduellement du but, de la lumière, de la béatitude et de l'immortalité.

Les Colonnes manifestèrent leur approbation par le signe d'usage et le Frère Orateur conclut à ce que le Frère Ex-Vénérable se hâtât d'accomplir les cérémonies à l'aide des rites qu'il croirait le plus sagement convenir, en conciliant les sublimes développements de la Franche et Libre Maçonnerie avec les sentiments de la simple piété fraternelle.

Ensuite le frère Ex-Vénérable reprit les accents de la tendre fraternité et par l'expression de cette tendresse disposa les Colonnes à rechercher combien la Nature pleurait encore le Frère Saliceti.

« Frères, dit-il, la triste pâleur qu'annoncent nos visages, nos membres, notre atelier, la cessation de nos mystérieuses batteries, les signes de deuil et de douleur, tout vous fait comprendre qu'il s'agit d'un argument de mort. Oui, la mort que je vous annonce est celle d'un des plus chers, des plus Respectables Frères, d'un des plus sincères amis, d'un des plus dignes et courageux représentants des grandes vertus, du Frère Saliceti, fils docile et aimant, puissant défenseur de la philosophie philanthropique. Certes, il a cessé de respirer l'air de vie ; mais il revit dans notre indéfectible reconnaissance et dans la mémoire des bons. Recherchons donc avec toute notre attention ce pourquoi la nature nous rappelle son existence et augurons de cette diligente investigation que nous puissions en tirer de très utiles et fécondes conséquences, de douces et fortes vérités,

1. Le 4^e jour du 11^e mois, c'est-à-dire du mois de Janvier, car les Maçons commencent l'année au mois de Mars. (Note de l'auteur du Manuscrit)

qui puissent nous instruire et nous reconforter tout ensemble sur le sort de celui qui, par une disposition divine, s'est éloigné du concert des mortels et survit par de là l'estime et la douleur de ses semblables, prêts toujours à le suivre dans la commune auberge des trépassés ».

Puis il invite le Frère Réver. : S. : P. : R. : C. : 1^{er} Maître des Cérémonies et le Frère Architecte Décorateur à préparer les Colonnes ; il place les deux surveillants à la tête des symboliques Travailleurs des Hauts Grades pour le mystérieux voyage, afin qu'ils puissent l'accompagner dans cette instructive et douloureuse recherche ; alors revenant vers les frères, il ajoute que si de nombreuses difficultés ont été surmontées dans la construction de ce merveilleux édifice, il en reste beaucoup encore qui nous empêchent de mener à bien nos beaux projets parmi lesquels figure l'établissement dans nos rangs d'une compagnie de Frères Harmonistes. Mais que si les suaves accents de l'expression musicale nous manquent pour rendre parfaite cette funèbre cérémonie, l'Harmonie de nos cœurs doit aujourd'hui suppléer à cette défectuosité involontaire.

Ensuite défilent deux par deux vers l'Occident sous la voûte du bois sacré, les Apprentis, les Compagnons, les Maîtres, les Adeptes gradés, les Dignitaires de l'Orient avec les Visiteurs et les Frères pourvus des divers offices. Enfin le Frère Ex-Vénérable, assisté du Révérendissime Frère Candelori (Quirino), Orateur, et du Respectable Frère Bevilacqua, secrétaire, quitte le dernier le vestibule du Temple.

Le plus profond silence, qui indique une haute méditation, le zèle, l'amour et le deuil général, accompagnent ce mélancolique passage dans lequel il faut voir l'image de ces heures suprêmes, terribles au remors, où survient la grande séparation de l'esprit immortel d'avec les fragiles dépouilles qui l'encombrent, limitant ses sublimes facultés intellectuelles.

Les acacias alors dépouillés de feuillages, les saules pleureurs dont les ornements tombaient en pluie continue, le laurier sauvage rempli de ses grappes rouge-sang, les lugubres cyprès plantés de distance en distance, les arceaux de laurier et de buis, les espaliers de tendre myrte, le lierre serpentant, les verveines, les gazons, le serpolet, la cérinthée disposée avec art, l'humble menthe et l'odorante anémone répandues sur le sol, formaient un bois aussi varié et naturel qu'immobile et mélancolique, montrant que la cessation du mouvement est l'état d'inertie et de mort. Alors les filles capricieuses des passions naturelles restent dans le repos éternel et rien ne subsisterait du monde sans l'elliptique rotation des sphères et sans la fermentation des principes élémentaires dont dépendent la

croissance des corps et la production des plantes, des minéraux et des animaux.

Et cela prenait par son charme les yeux de ceux qui n'osaient le regarder que de loin, saisis d'un religieux respect, et les yeux de ceux qui s'approchaient non seulement pour admirer les riches variétés de l'art et de la nature, mais pour soulager dans une douce et solitaire liberté, l'intense anxiété de leur âme. Ils pouvaient ainsi se plonger dans les réflexions que formaient leur esprit et leur cœur et les nourrir de la jouissance d'une calme et profonde mélancolie. Des guirlandes disposées avec art et bon goût pendaient des branches et des troncs au hasard, dans un aimable désordre, enveloppant un autel rustique qui s'élevait au fond du bocage sur une base triangulaire. Cet autel consistait en un fût de colonne tronqué, entouré de lierre et de mousse, qui portait l'urne simple contenant les cendres du regretté Frère. Une brève inscription placée à côté indiquait le nom et la qualité du défunt.

*« Ici reposent les cendres du F.: Saliceti
Bon Citoyen, bon philanthrope,
Bon magistrat et ministre ».*

Un bûcher était sur la droite, une vasque d'eau pure et lustrale sur la gauche. Un grand lampadaire de forme triangulaire renfermant des herbes odoriférantes, des violettes et des amaranthes, pendait d'une branche sur le devant de l'autel; avec une triste splendeur, il rehaussait vivement les plantes sacrées et verdoyantes de la forêt, invitant l'âme à la contemplation... Non loin, une chcuette immobile semblait veiller, avertir de la solitude du lieu de ce cruel destin et indiquer la prévoyance qui doit être inséparable de l'homme dans cette vallée de larmes et d'infortune, pour avoir à tout instant le cœur préparé, afin de ne pas se trouver dans l'abattement et la terreur, ni sous l'aiguillon d'une conscience coupable à l'arrivée soudaine de la mort.

Divers vases de parfums mêlaient leurs vapeurs odorantes à l'agréable arôme des fleurs.

Plus surprenant encore était l'accès de ce lieu triste et désert, car une magnifique tenture à franges d'or bordées de bandes d'argent formait par des plis variés un majestueux pavillon d'où descendait jusqu'à terre un rideau divisé en deux parties qui cachait l'entrée à tous les yeux.

Le cortège ayant atteint ce triste réduit et tous les Frères étant déjà disposés en bon ordre, le Frère Ex-vénérable, placé entre l'Orateur et le Secrétaire, entra d'un pas grave, demeura en méditation

devant ce monument de vérité et après un instant de silence repris en soupirant :

« Mes chers frères, une mort prématurée a ravi à la vie un frère qui a toujours été l'objet de nos consolations, qui a eu l'amour de ceux qui ont mis à l'épreuve son humanité maçonnique et ses conseils, qui a excité l'admiration de ses concitoyens. Citoyen du monde et exécuteur de lois sévères et de grands décrets, il a constamment travaillé au bien universel. Vénérons ses cendres ; respectons les hauts desseins du Grand Architecte qui l'a si tôt appelé à la possession du repos éternel, à la récompense due à ses vertus ».

Puis, sur le ton de la douleur il s'écrie :

*« Ombre noble, éveille-toi
De l'horreur sacrée de l'Urne !
Envole-toi de la froide
Et triste cendre !
Et cueille le triste, mais bien dû
Tribut commun de nos
Louanges et de nos larmes » !*

Aussitôt il s'approche de l'urne, afin de purifier les cendres à l'aide des éléments par lesquels la nature prévoyante décompose, répare, régénère et réunit toute chose.

Il approche de la lampe funéraire deux flambeaux qui bientôt répandent une pâle lumière. Il les élève, puis les remet aux Frères des Cérémonies, lesquels les passent aux deux Surveillants. Ceux-ci avancent à l'ordre jusqu'au bûcher, auquel ils mettent le feu. Puis, ayant déposé les flambeaux, ils s'approchent du Frère Ex-Vénérable lequel prend le vase cinéraire et le remet dans les mains des Surveillants qui le passent trois fois ensemble au-dessus des flammes mystiques. Cette cérémonie est accompagnée de la prière qui demande pour ces restes misérables une admirable métamorphose dans les prodigieuses combinaisons de la nature.

Cela fait, les Surveillants portant dans leurs bras entrecroisés l'urne contenant les déplorables restes du Frère défunt, l'Ex-Vénérable s'approche de la Fontaine et asperge par trois fois l'urne avec un rameau d'olivier trempé dans l'eau lustrale, afin que le Frère recommence une vie de tous points nouvelle dans l'état de calme parfait.

Se tournant alors vers le 1^{er} Surveillant, il lui demande s'il le croit digne d'être introduit dans le temple et sur la réponse affirmative, il couvre l'urne d'un voile noir et invite le F. 1^{er} Maître

des cérémonies et le F. :. architecte à disposer le cortège dans l'ordre suivant :

- Le F. :. Architecte décorateur ;
- La Garde du Temple ;
- Les Apprentis, Compagnons et Maîtres ;
- Les Frères armés de l'Épée ;
- Les Frères munis d'Étoiles ;
- Les Frères Visiteurs ;
- Quatre Frères portant les couronnes ;
- Quatre Frères portant les parfums ;
- Deux Frères dont l'un avec le vase d'eau lustrale, l'autre avec une corbeille de fleurs sur lesquelles repose la couronne d'acacia et de myrte destinée à orner l'urne ;
- Deux Frères Respectables Compagnons portant les vêtements maçonniques du défunt ;
- Les deux Surveillants portant l'urne ;
- L'Ex-Vénérable entre l'Orateur et le Secrétaire ;
- Le Porte-Épée ;
- Le Frère 1^{er} Maître des cérémonies ;
- Les deux Diacres.

Le retour au Temple étant ainsi organisé, les deux colonnes s'avancent en marquant un temps d'arrêt tous les trois pas. La tristesse générale et l'air de deuil rend plus lugubre encore la marche du mystérieux voyage.

Rentrés dans le Temple, les Frères se séparent en deux files et les étoiles dorées se mélangent à la voûte d'acier qui reste muette et sous laquelle passent les Officiers de la loge ¹, les Dignitaires, Visiteurs et Frères pourvus d'emplois dans la cérémonie, enfin la dépouille mortelle du défunt, qui fut arrêtée devant le mausolée.

Le F. :. Ex-Vénérable reçoit l'urne des mains des Frères Surveillants et l'élevant en l'air dans la plus pieuse attitude, il adresse ses prières à l'éternelle cause architectrice de l'Univers pour qu'elle daigne répandre sa céleste lumière sur les restes de l'homme sage et juste et lui accorde la paix et le repos dans l'empire infini de l'Éternité. Puis il ajoute à haute voix ces vers dictés par la vive espérance et par l'esprit de sincère amour et de vérité :

*« Salut, esprit de l'Ausonie,
Aimable splendeur*

1. En marge : La voûte d'acier est formée d'épées nues levées en l'air et réunies les unes contre les autres. Dans les banquets elle est formée avec les couteaux.

*De ce Temple mystique,
De ton Temple de délice et d'amour !
A nous tu laisses le deuil,
Tandis qu'à travers les astres flamboyants,
Rapide tu prends ton vol ».*

L'invocation terminée, le F. : Ex-Vénérable place l'urne dans le vase du sarcophage dont les angles sont ornés de guirlandes de fleurs. Les vêtements maçonniques du défunt sont placés sur le siège préparé à l'Orient. Les étoiles et les offrandes sont placées en belle ordonnance sur les gradins du monument et des vases fumants sont mis aux quatre angles. Chacun se retire à son poste et, sur l'invite du F. : Ex-Vénérable, le F. : Candelori (Quirino) orateur, dans un exposé simple, semé de vérités et de lumières maçonniques et de maximes philosophiques, commence à narrer les vertus civiles maçonniques du F. : Saliceti et prononce le discours suivant :

« Illustre Frère Ex-Vénérable, Président, Respectables Surveillants et Dignitaires, Frères officiers et visiteurs, Estimables et très chers Frères, vous tous qui rendez si majestueuses l'une et l'autre Colonnes !

....Sic potenti

Justitiæ placitumque Parcis

(HORACE, Ode XIV, à Mécène, Livre II)

.....

« L'heure destinée à la joie unanime des pacifiques ouvriers de ce Temple s'est changée en deuil et en douleur universelle. En cet asile de la Vertu et de l'Égalité, où nous eussions tendrement accueilli au milieu de nos applaudissements et de nos embrassements fraternels le R. : F. : Christophe Saliceti, notre membre honoraire, nous voici obligés d'entonner le cantique funèbre de sa mort entre la désolation de ces tentures lugubres et la flamme réverbérée par ces pâles flambeaux !!!

« Et puisque mon devoir m'appelle à examiner la perte et à raviver la mémoire de l'homme insigne qui fut si utile aux occultes préparations de l'humaine prudence, de l'homme particulièrement célèbre aussi bien dans la Corse, sa patrie, qu'en France et en Italie, qu'il me soit permis, mes très chers Frères, sans m'astreindre à suivre scrupuleusement les détails minutieux d'une histoire que vous connaissez bien tous et dont vous pouvez être les Juges sûrs

et désintéressés, de me régler sur le temps, le lieu et les circonstances, me conformant le mieux que je pourrai à nos Saints Statuts et au Rite ancien-accepté que nous nous glorifions de professer. Qu'il me soit permis d'effleurer seulement d'un vol rapide la fleur de ses actes les plus glorieux, de m'attacher surtout à ses mérites maçonniques que nous devons regarder de plus près et qui doivent toucher la sensibilité de vos cœurs.

« Et puis, quelle éloquence saurait retracer les traits lumineux d'une vie toujours exemplaire en politique et en morale, avec plus d'énergie et de vérité que ne l'a fait ces jours derniers notre Illustre Frère Vénérable d'Honneur le Général Comte Miollis, témoin et compagnon de ses vertus, avec la profondeur des solides doctrines et la pénétration qui le caractérisent. Il l'a rendu l'objet de l'admiration et du respect, dominant la plus vive expression de sa douleur dans une Tenue profane, choisie et respectable, où furent admis beaucoup de nos Francs-Maçons. Mais si grande... est et sera dans l'avenir la renommée de cet illustre personnage, de cet excellent Frère, que nous devrions estimer superflu de lui prodiguer les copieux éloges, les recherches diligentes, les oraisons funèbres. A lui ne conviennent, il me semble, que ces deux vers antiques que l'immortel écrivain des Questions Tusculanes met dans la bouche d'Enée :

*Nemo me lacrymis decoret nec funera fleto
Faxit. Cur? Volito viva per ora virum.*

« D'un mariage contracté à Bastia dans sa prime jeunesse, Saliceti eut deux filles qu'il sut élever dans les plus sages principes. La pratique des lois de son pays lui procura un emploi avantageux et approprié jusqu'à la moitié de son septième lustre. Puis, après avoir représenté en 1789 et 1792 le Tiers-Etat de son île dans les Assemblées Constituante et Législative à Paris, où il manifesta la profondeur et l'étendue de ses connaissances, son jugement sain, son ardeur pour la grande cause des peuples et pour la régénération politique publique ; après avoir en 1793 mérité et exercé avec force et intelligence la difficile et périlleuse délégation gouvernementale dans les départements du Midi ; après avoir accompagné en 1795 le plus doué, le plus fortuné et le plus valeureux capitaine de l'Europe et du monde, organisateur et directeur de la première expédition militaire en Italie ; après avoir de nouveau descendu les Alpes en 1800, après l'heureux succès de la mémorable bataille de Marengo, et avoir ensuite, sous les auspices du Grand Napoléon, fait éprouver en 1803 et 1804 à la Ligurie et à l'Etat de Lucques les effets bien-

faisants de la plus juste et de la plus prudente législation, il passa dans le Royaume de Naples, merveilleusement reconquis en 1805 par les invincibles armées des Gaules sous la conduite du Roi Joseph Napoléon I^{er}, Grand-Mattre de la Maçonnerie en France. Ce royaume dut à la perspicacité de Saliceti, à son active habileté et à son expérience, l'apaisement et la réparation des séditions dans les Provinces, la tranquillité dans la plus effervescente et la plus divisée des capitales, l'aisance, la confiance et la concorde dans une infinité de familles, de façon que le F. : Saliceti, sans aucunement se leurrer ni se flatter, devait se considérer comme le dispensateur fidèle, comme l'heureux exécuteur, en ces temps si désastreux, de bien des dispositions secrètes des profonds diplomates de la France régénérée et de tant de vastes, persistants et extraordinaires desseins du Titus des Gaules et du Camille de la belle Italie.

« Puisque de si grandes choses purent être l'œuvre de cet homme digne de tant de gloire par la magnanimité et le sublime génie auxquels bien des lumières avaient déjà été apportées par la lecture des papiers publics des Sages Maçons de son époque, propagateurs de la grande éthique de l'homme social, de quelles entreprises ne devait-il pas devenir l'auteur, de quelles couronnes ne devait-il pas devenir digne, alors qu'il eut approché sa lèvres des sources vives et goûté aux simples théories du divin aréopage de la Maçonnerie écossaise !

« Souvent bien des prodiges sont enfantés par la nature sous la sage direction des institutions profanes ; mais jamais le fils de la terre ne recevra les honneurs dus aux Immortels, s'il ne se libère entièrement des maléfiques impressions, des attaches que seul le fils de la Loge Universelle sait mettre sous ses pieds et généreusement sacrifier à la félicité de ses semblables.

« D'où il résulte que nous pourrons avec plus de justice l'exalter par des louanges éternelles en nous éloignant des recherches profanes sur sa vie à la façon des Tacite et des Tite-Live. Nous considérerons plutôt l'époque où le très prudent et sublime F. : Général Radet¹, qui, à tant d'illustres Orientes comme au nôtre, a donné des preuves répétées de l'excellence de ses doctrines, de sa vertu et de son zèle envers notre Saint Institut maçonnique, accueillit sous le ZENITH de la Voûte Céleste à l'Orient de Naples, avec la bienveillance qui caractérise son caractère et ses habitudes, les distances du nouvel aspirant et le purifia de ses impuretés profanes par le triple et mystique élément. Evitant toute partialité et toute condescendance, il le guida à la faveur de la Géométrie. : dans les sym-

1. Voir ci-dessus dans l'avant-propos ce qui concerne le chanoine Radet (Note du Traducteur)

holiques voyages de l'Occident au Nord, et du Nord au Sud, et du Vestibule du Temple aux mystérieuses courtines du Sanctuaire, où les Travaux de Dessin, l'équerre et le compas resplendissent d'une plus vive lumière au centre du mystique DELTA, objet des désirs et des recherches des bons Maçons et récompense des fils légitimes de la Veuve .:

« Alors le Néophyte de la Franche et Libre Maçonnerie, frappé et peu à peu pénétré des rayons convergents de l'occulte sagesse, intimement persuadé des grandes vérités des codes antiques, des mystères de la Nature et de la Raison, soutenu par l'extension des pouvoirs à lui confiés par le Grand-Architecte, coopéra avec une plus constante et décisive ardeur jusqu'aux derniers moments de son pèlerinage terrestre, à la perfection des dessins suivant avec foi et humilité les Conseils des Sages d'Hérédome, consolidant et protégeant par son propre exemple l'Art Royal maçonnique, afin que l'esprit de charité, de justice, de modération, la lumière la plus pure des sciences morales et mystiques pussent sans obstacle s'épanouir sur la surface des contrées les plus méridionales de notre Péninsule fortunée.

« Quels progrès ne devait-on pas attendre de l'élève du bon Chiron quand celui-ci disait :

« *Je t'ai envoyé en avant : désormais nourris-toi toi-même* ». (DANTE, *Paradis* C. 9.)

« *Aventureux enfant qui te trouves assiduellement au flanc du colure d'où l'on voit tout l'Orient* » ! (DANTE, *Purg.* C. 1.)

Et telle fut la fermeté du F.: Saliceti dans les sublimes principes de la Vraie Maçonnerie, qu'il aurait eu le droit de répéter à ses frères au moment, où du bûcher de Moïse le Char d'Elie le transportait vers la vie nouvelle :

« *Je ne me rappelle pas m'être jamais éloigné de vous. Ma conscience ne me reproche rien* » (DANTE, *Purg.* C. 33.)

« C'est pourquoi, valeureux artisans de cet auguste et croissant édifice de la *Vertu Triomphante*, applaudissant avec justice à la rectitude et à la constance de ses intentions et de ses estimables vertus, reconnaissants aussi de tout ce qu'il faisait pour la prospérité des innombrables légions de la Maçonnerie et pour le bonheur de la philanthropie dorée, vous avez voulu, par un acte de justice et d'amitié, rendre un solennel décret l'agrégeant à votre Respectable Atelier et à votre Orient, comme compagnon honoraire de vos incessants et glorieux Travaux.

« Suppléez, maintenant, à la médiocrité de mon talent par votre irréfragable témoignage, O Frères députés, et vous surtout Illustre

F. Ex-Vénéralble Tartaro que je désigne nommément, vous l'âme et le fondement de notre Atelier, vous qui avez prévenu et satisfait les désirs unanimes pour cette pompe funèbre bien due à sa mémoire, vous tous qui fûtes en de plus heureux moments les interprètes des sentiments délicats de votre fraternité, et dites maintenant avec quelle modestie, quelle sensibilité, quelle courtoisie, il vous marquait sa satisfaction de nos progrès dans l'Art Royal, et son estime sincère, son véritable amour envers le Grand Ordre de la Maçonnerie et envers notre Respectable Loge, lorsque par une haute et prévoyante pensée il plut à notre Grand Protecteur et Fr. l'Empereur Napoléon de le faire participer aux charges écrasantes de la Sage Consulta Extraordinaire de la Ville Impériale et Libre de Rome et de ses Départements, si justement présidée par notre Illustre Frère et Vénéralble d'Honneur le Général Miollis !!!

« Tels sont, mes chers Frères, les fastes les plus remarquables, les vertus sociales, politiques et maçonniques et les actes les plus glorieux de notre bien aimé Fr. Saliceti, qu'à la fleur de l'âge avant son onzième lustre, un événement aussi douloureux que rapide (puisqu'il n'est ni art, ni science, ni pouvoir qui prévienne ou répare le coup de l'inexorable destin), survenu le 23^e jour du 10^e mois de l'an 5809 de la Loge Universelle, au milieu de la splendeur d'une fortune remarquable, au moment où il touchait au repos, à l'apogée de sa félicité, a ravi à l'Empire, à Parthénope, à Rome, à la Patrie, à la famille, à la Maçonnerie !!!

« Les nombreuses et honorables décorations maçonniques et profanes qui firent naguère briller l'enveloppe mortelle de sa grande âme parlent suffisamment pour lui et vous attestent combien il fut cher et précieux à l'impassible Empereur Maçon, à l'excellent Roi Joseph, à l'héroïque Roi Joachim, honneur et soutien de la vertueuse famille des Francs et Libres-Maçons répandus sur la surface de la terre.

« Mais que valent les honneurs, le génie, les applaudissements, les richesses, la puissance : tôt ou tard tout a son terme, ô mes Frères :

*Je vois l'air, je vois le feu,
L'eau, la terre et toutes leurs mixtures
Venir à corruption et durer peu.*

(DANTE, *Paradis*, Chant 15).

« La seule gloire à laquelle conduise l'indéfectible et ardente émulation de la vertu est le souvenir des grandes œuvres d'intelligence et de bienfaisance qui brillent vivement et sans fin, inextin-

guibles parmi les hommes. L'Héroïsme est dévolu à un petit nombre d'élus ; mais ces élus, par la haute volonté et par la justice de la Providence, nous montrent continuellement du sein des grands astres des feux resplendissants d'une vive lumière, qui ont le pouvoir de réchauffer même de loin et d'émouvoir les esprits les plus inertes et les âmes moins vigoureuses et moins disposées à recevoir les suaves impressions des célestes étoiles, comme un robuste chanteur nous en avertit au chapitre 3 du Chant 1^{er} des Vainqueurs isthmiques :

*Si de quelqu'un la vertu est cachée
 Dans l'action où il s'épuise
 Et se dépense, il convient qu'à la splendeur
 Des honneurs magnifiques
 Il monte sans s'exposer
 Aux coups féroces de l'Envie.
 De la bouche des amis le son louangeur
 Est peu de chose pour le Sage
 Dont la sueur largement s'épanche
 Pour consolider le bien commun.*

« Il ne me reste plus, ô fils sensibles, gardiens et adorateurs de la vraie vertu, qu'à vous prier de vous souvenir sans cesse des dons insignes et de l'exemplaire conduite maçonnique de ce Frère défunt ; de vous souvenir que notre unique et légitime croyance est que les vraies distinctions ne sont pas celles de l'homme vivant, mais de l'homme passé à la seconde vie ; de vous unir à moi et aux Loges de l'Orient de Naples pour apporter à ses cendres glacées, à sa grande âme bienheureuse et certainement accueillie déjà dans le Temple immense de l'Immortalité et de l'éternelle demeure du Grand Architecte de l'Univers, le tribut des faibles parfums de nos louanges ingénues et ces honneurs de la piété fraternelle bien dus à l'éclairé et zélé philosophe, au vigilant et fidèle ministre, au soigneux et généreux citoyen, à la victime des lourdes, continuelles et bien péniblement pesantes fatigues imposées pour le salut public et pour le trône du Souverain. Moi qui vous ai donné l'exemple de la plus juste douleur, je placerai dans sa bouche au moment de sa séparation matérielle de ses Frères et des choses fragiles de la terre, ce distique tiré du plus puissant orateur du Latium :

*Mors mea ne careat lacrymis : linquamus amicis
 Mærorem ut celebrent funera cum gemitu ».*

Aussitôt la lecture faite de ce discours par le Frère Orateur, l'applaudissement unanime des Frères fut à l'unisson des circonstances.

Puis le Frère Ex-Vénérable invite l'Orient et les deux Colonnes à témoigner de leur amour et de leurs regrets au défunt, membre honoraire de notre Respectable Loge, par ces vifs éclairs d'une ingénieuse fantaisie qui expriment admirablement les sentiments du cœur, et par d'autres morceaux d'architecture à volonté.

Aussitôt les voûtes étoilées d'azur du Temple résonnent des voix les plus mélodieuses de divers FF. : animés du feu de la véritable amitié, de l'estime et de la douleur. Ces chants suaves recueillent les applaudissements bien mérités, dans les formes usitées parmi les vrais maçons et les textes en sont recueillis sur la demande du Frère ex-Vénérable par le R. : F. : Rivet, 1^{er} maître des cérémonies et déposés entre les mains du R. : F. : Battisti, garde des sceaux et archives de la Respectable Loge.

Les planches sus-indiquées des divers membres seront reportées *in fine* pour ne pas interrompre le tableau des funérailles et des cérémonies.

Le R. : F. : le Thiers S. : P. : R. : C. :, notre membre, Directeur de l'Académie Impériale des Beaux arts, demande et obtient la parole pour dire qu'il était chargé par l'Illustre F. : Miollis d'exprimer à la R. : Loge son regret de ce que des affaires profanes urgentes l'obligent à s'abstenir de participer aux Trav. : de ce jour, en ajoutant qu'il se félicite de notre zèle commun pour honorer la vertu. Bien qu'éloigné du Temple, il entend prendre la part la plus sincère à ses Travaux maçonniques.

Le F. : Ex-Vénérable annonce qu'il est temps maintenant de rendre les derniers honneurs aux cendres purifiées et de leur donner leur repos au sein de l'antique Mère à qui elles appartiennent. Il invite les Colonnes à prononcer à l'unanimité le dernier adieu. Il descend du Trône et assisté des Frères surveillants et des Frères orateur et secrétaire, il se porte entre les deux Colonnes, puis s'avance en faisant les pas mystérieux, et se présente au sarcophage dans l'intérieur duquel repose l'urne cinéraire. Alors au nom des dignitaires de l'Orient, de l'Ouest et du Sud et des deux Colonnes, il offre les guirlandes et les parfums et lance à pleines mains un nimbe de fleurs sur le triste monument. Alors il enlève le voile de l'urne qu'il recouvre de la couronne dont il a été parlé, il prend l'urne qu'il passe aux Frères Surveillants et donne, en prononçant la parole sacrée, un dernier baiser aux cendres. Les Frères Surveillants passent l'urne au F. : Orateur et au F. : Secrétaire et de là à l'Orient et aux deux Colonnes et, le baiser ayant été donné, le F. :

ex-Vénérable récite avec une tendre expression les deux strophes suivantes :

*« Repose en paix
Cendre sacrée,
Où le calme
A éteint la torche
Des tourbillons furieux.
Adieu, belle âme !
Vers toi s'élève
Le dernier adieu.
Fils du gémissément
Et de la douleur !
Adieu ! Adieu ! Adieu ! »*

Ayant ainsi parlé, le Fr. : Ex-Vénérable invite les Frères surveillants à remettre l'urne au F. : 1^{er} Maître des cérémonies et au F. : Architecte, qui, placés entre les deux Colonnes, la reçoivent dans leurs bras. Puis les Surveillants étant retournés à leurs places sont invités par le Frère Ex-Vénérable à prévenir respectivement les deux Colonnes de s'unir à lui et à l'Orient, pour que par une triple batterie et un triple *Houzé* ! on donne le dernier adieu aux cendres purifiées.

.....

Cela fait, l'urne escortée de trois gardes est transportée hors du vestibule.

A leur retour, le F. : Rivet, 1^{er} maître des Cérémonies et le F. : Tascha, architecte décorateur, rendent compte que les cendres sont rapportées dans le bois sacré au nord du Temple, destiné à conserver les restes mortels des intrépides sectateurs de la Philanthropie et de la mystique Sagesse.

On fait circuler le tronc des Pauvres qui produit une abondante aumône. Selon le vœu général, elle fut destinée à servir par le moyen du F. : Aumônier à distribuer des secours à des honnêtes gens dans le besoin. Ainsi fut close cette journée pour honorer dignement la mémoire d'un bon Maçon qui avait toujours considéré les actes de pure charité comme la première des vertus de la Société et de la Franche et Libre Maçonnerie.

Les autres cérémonies d'usage ayant été faites, le F. : clôt les Travaux et tous les Frères. : se retirent en paix.

L'idée du Rituel des funérailles a été suggérée en partie par le Sublime F. : Salfi, notre membre honoraire, et représentant de notre Loge près du Grand Orient d'Italie.

La description de la Cérémonie est due au R. : F. : Candelori (Quirino), orateur de la Respectable Loge.

STANCES DU F. : MUZIO

*Quis desiderio sit... modus
Tam chari capitis?*

(HORACE, Livre I, Ode 24 à Virgile).

I

Il manquait donc sans doute aux sphères éternelles
Un esprit vigilant et fidèle.
C'est pourquoi ton plaisir fut d'appeler vers toi
Un ange véritable, né terreur du méchant.
O Sommet éternel, Raison de ma pensée,
Pardonne-moi ce cri, pardonne ma querelle.
J'adore tes décrets; ne me crois pas rebelle
Par ma plainte et mon deuil, puisque je pleure un frère.

II

Lui mort, alors dis-moi, qui donc nous sauvera
De la trame homicide et des rois conjurés?
Qui donc arrêtera le glaive suspendu
Sur nos têtes par des voies torses et obscures?
Qui donc arrachera les Cités, les Pays,
À la fraude, à la ruse, au joug de la terreur,
Laissant dans sa caverne, avec le Châtiment,
Le Crime ayant en mains tous ses réseaux coupés?

III

Quel grand merci nous te devons, ô Frère aimé,
Pour si rudes travaux et pour pareils soucis
Supportés d'un cœur ferme,
Par ta haute sagesse et ta volonté sainte.
Nos cœurs reconnaissants, nos sentiments d'amour
Qu'ils soient à toi : pourtant notre dette trop grande
Excède nos efforts. Pour zèle si intense
L'Éternelle Raison seule tient récompense.

IV

Maintenant suis ton vol, ô Rayon de lumière,
 Où la prime Lumière a voulu t'appeler,
 Où ta haute vertu te servira de guide,
 Vole de sphère en sphère et d'étoile en étoile,
 Et visitant alors et Castor et Pollux,
 Ta forme deviendra plus vivante et plus belle,
 Atteindra la Lumière à sa source éternelle
 Devant elle inclinant la gloire de ton front.

V

S'il advient de là-haut que tu voies notre deuil
 Cruel et plus cruel encor notre malheur,
 Oh ! qu'ils ne te soient pas trop pesants nos soupirs.
 Mais en eux reconnais l'effet de notre amour.
 Toi qui déjà parcours les orbes de l'éther,
 Si nous nous lamentons nous savons ton bonheur
 Ta mort, pour toi sourire, n'est pour nous que douleur.
 Adieu, Frère chéri, *vale, vale, vale !*

L'APOTHÉOSE

DU C. : R. : F. : CHRISTOPHE SALICETI

Poëme libre Maç. :

du F. : Michelange PRUNETTI

O Vertu triomphante et noble, qui serrée
 Par le lien fraternel T'abrites dans ce lieu,
 En ce temple mystique, ignoré du profane,
 Viens raviver ici dans les profonds replis
 De mon plectre endeüllé tels lugubres accents,
 Tels sons harmonieux qui puissent de nos yeux
 Faire jaillir le flot d'une pieuse tristesse.
 Car sur notre Orient une âme s'est éteinte.
 C'est de Saliceti l'étoile souveraine
 Dont vous ne verrez plus fulgurer le rayon
 Sur la double Colonne, asile des grands cœurs.
 Quand, faute d'aliment, une lampe s'éteint

La flamme lèche encore une mèche tarie
 Pour un dernier essor et paisible elle meurt.
 Tel le sort réservé pour cette Âme d'élite :
 Après un souffle bref, son aile déjà lasse
 S'ouvrit et prit son vol qu'un ange dirigea
 Au sein de l'Éternel, Maître du Grand Compas.
 Les vertus en son cœur avaient trouvé leur nid,
 Jusque dans les splendeurs de l'Olympe infini
 Elles demeureront ses compagnes fidèles.
 La Douceur fut son lot, que son lot soit encore
 L'amour universel et sincère et sacré,
 Amour de Liberté, mais non pas de cela
 Que nomme Liberté le langage profane.
 Ramenons maintenant les divines vertus
 Si rares, à trouver ici-bas leur demeure,
 Passant du sein divin, espoir ardent du Juste,
 Au sein du Philanthrope, ému de l'appareil
 Funèbre ; que ce soit leur refuge. En fumée !
 Pompeuse Hypocrisie où la Plèbe ignorante
 Se nourrit de soleil et clame son délire....
 Quand donc viendra le temps où pourra la Nature,
 Au triple battement par trois fois répété,
 Sur les os décharnés et brisés à jamais
 Du Fanatisme, enfin, avec son bras puissant
 Planter son immortel Immuable Triangle !

Allusion au transport de l'Urne
 dans laquelle on imaginait que reposaient les cendres
 du R. F. Saliceti

SONNET
 du F. GALLI

Grande, une femme gisait ; en même temps exhalait sa plainte
 Une jeune fille, aux pieds du Temple ; et celle-ci
 Dans sa douleur intense préparait une urne
 Que saintement elle couvrait de son manteau.
 Quand soudain une lueur apparut à celle qui triste
 Gravissait le senil, écarta le saint

Voile de l'autel, fulgura, et aussitôt
Deuil et larmes chez toutes deux s'arrêterent.

Une voix tonna, divine, toute puissante :

« Ici cette urne, ô femmes ». A ces mots, il sembla
Que le Grand Orient rayonnait d'un éclat tout nouveau.

Crime, haine, ... déjà vingt larves

Courbaient le dos. L'Humanité soudain
S'arrêta avec l'Urne et la Lueur disparut.

ÉPIQÛDE LYRIQUE ¹

du R. . F. . CANDELORI (Quirino)

Hei misero fratri jucundum lumen ademptum

(CATULLE. *Élégie à Mall.*)

Air sacré, air serein !

Quel deuil nouveau s'infuse dans mon sein ?
C'est assez, je t'en prie, de ce silence
Trompeur. Par pitié réponds tout au moins.
Vêtu de deuil, couronné d'acacia,
Je t'essayerai, Lyre plaintive.

Ni tous ces vains ornements

Que l'Urne laisse pendre, pompes vaines,
Ni vos acteurs, ni vos lugubres
Couronnes, ni ces roses profanes !...
Ni vous, fumants arômes !..., en ce Temple,
En un mot, ni Mars ni Vénus n'ont droit aux honneurs.

Ici l'enfant de Vertu

Couronné de lys pur et de fidèle acanthe,
Seul, trouvera sa noble récompense,
Seule, la louange éternelle et la plainte ingénue.
O mon frère, corps gisant, à toi mes larmes,
A toi mon deuil, à toi mes soupirs !

O Saliceti, ô puissant

Contempteur de la mort et du blâme,
De l'austère Némésis
Ministre et disciple de mystique Equité,
Es-tu donc là ? — Je te reconnais aux symboles
Aux ornements dont fut triste ta souffrance.

1. *Epicodio* signifie : *Vers funèbres*. (Note de l'auteur du Manuscrit).

Sur la pierre d'Idumée,

L'industrielle Déesse, dégrossit et applanit

Et, d'un libre trait,

na le Ors arbres des grands et terribles arcanes.

Sur la tombe, tous désirs éteints,

Tu retrouves l'arbuste sacré sabéen.

Dans la caverne élus interdite à l'aveugle audacieux,

Inaccessible au vivant aussi,

Va, vengeur du crime,

Descends là où la vie du monde est plus intense,

Et rapporte la prime glorieuse,

Don du souverain maître à ta constance, à ton zèle.

Pour toi sont ornés les autels

Chers au Prince sage et saint et grand,

Sont ornés aussi les tabernacles,

L'Urne et la Verge et l'Agneau fatidique,

De l'immense vase d'airain, pour tes membres

Purifier est venue l'eau lustrale.

Sur le pont formidable,

Avec un impavide front, par toi-même,

Tu t'es ouvert libre passage,

Tu as brisé les chaînes barbares ;

Et la Rose-Croix, expert ouvrier,

A l'ancre auguste et sacré t'a conduit.

Quoi de plus ?— Dans le flamboyant Delta

Tu as lu et déjà tu fis choix de l'idée

Dont le Jourdain, paisible

Fleuve argenté, devait te gratifier

Quand sourit à tes yeux la douce image

De la Paix, de la Vérité et de l'Amour.

Thétis, mère de Cynos,

A qui donna si noble orgueil un pareil astre,

Fut saluée par l'Hespérie reconnaissante.

Persée libérateur, nouvel Argus,

Depuis que Napoléon l'éclair fulgurant

T'insuffla une haute et nouvelle valeur,

Par les œuvres éternelles et lourdes

Que tu consacras à la Patrie, à la grande comme à celle qui

[fut tienne,

Epuisé tu tombas victime.

Et tu mourus et avec les divins héros

Tu t'en fus par le Ciel, esprit bienheureux

Revêtu d'éternelle jeunesse.

Telle une plante riante et fraîche

S'orne d'autant plus de feuillage et se féconde

Que plus vite en une stérile

Et obscure tige elle s'effeuille et se dessèche,

Telle fut ta vie. Et dans la mort te suit le gémissement

De tous les nobles assoiffés de vérité.

L'EX-VÉNÉRABLE PRÉSIDENT

TARTARO,

Fondateur de la Respectable Loge de *Joseph de la Concorde* et de son Souverain Chapitre à l'Orient de Naples et Fondateur du Souverain Chapitre des *Amis de l'Empire Français* à l'Orient du 23^e Régiment de Dragons,

Grand Kadosch, Souverain Grand Ingénieur,

31^e Degré.

1^{er} SURVEILLANT

C. : P. : Fondateur,

Membre du Souverain Chapitre des *Amis de l'Empire Français* à l'Orient du 23^e Régiment de Dragons.

S. : P. : C. : Ecos. : 18^e D. :

2^e SURVEILLANT

Valerio VILLARÉALE, Fondateur, membre du Souverain Chapitre des *Amis de l'Empire Français* à l'Orient du 23^e Régiment de Dragons

S. : P. : R. : C. : Ecos. : 18^e D. :

Collationné sur la minute par nous, Orateur,

CANDELORI (Quirino), Fondateur, membre de la Respectable Loge et du Souverain Chapitre des *Amis de l'Empire Français* à l'Orient du 23^e de Dragons.

S. : P. : R. : C. : Ecos. : 18^e D. :

Timbré et scellé par nous Garde des sceaux et Archives, Jean Baptiste BATTISTI, fondateur, membre de la Respectable Loge des *Amis de l'Empire Français*, à l'Orient du 23^e Régiment de Dragons, chevalier d'Orient.

Par ordre de la Respectable Loge Ecossaise :
BEVILACQUA
secrétaire
Chevalier d'Orient.

COMPTE RENDU

H. JENNINGS. *Die Rosenkreuzer, Ihre Gebräuche und Mysterien.* (Les Rose-Croix, leurs coutumes et leurs mystères). Traduction allemande de A. v. d. LINDEN. 2 volumes. Berlin, H. Barsdorf, 1912.

Le livre original de H. Jennings, *The Rosicrucians*, date de 1870 et il est devenu relativement rare.

« Comme il n'y avait jusqu'ici, dit le traducteur à la fin de sa préface (p. iv), aucun ouvrage d'ensemble en langue allemande sur les Rose-Croix, l'éditeur espère avoir comblé cette lacune par le présent travail ».

Nous souhaiterions que le traducteur allemand fût dans le vrai en s'exprimant de la sorte, et qu'il eût offert aux lecteurs un livre intéressant sur les Rose-Croix. Mais il nous faut dire tout de suite, tout en le regrettant, que tel n'est pas le cas. Ce gros livre de Jennings est curieux, bourré de renseignements historiques ou légendaires de la plus extrême variété, par là même intéressants : cependant ce n'est pas un traité sur les Rose-Croix, et ainsi il ne répond pas à son titre.

Que trouvons-nous par exemple sur le mythique Frère Chrétien Rosenkreutz, ou Rose-Croix, le prétendu fondateur de la Confrérie ? Tout juste deux lignes sans signification précise, aux pages 9-10 du premier volume.

Et sur Valentin Andreas qui est regardé, non à tort sans doute, comme ayant institué les Rose-Croix ? Deux lignes également, à la page 177 du même tome.

Jennings connaît mieux un représentant considérable de la Société des Rose-Croix, à savoir Robert Fludd. Ce personnage, dont le nom est souvent écrit Flood, et plus communément encore, sous sa forme latine *De Fluctibus*, fut un des hommes les plus savants de son temps. Il naquit en 1574 dans le comté de Kent, et mourut en 1637 à Londres, où il exerçait la profession de médecin. Il est l'auteur d'un nombre considérable d'ouvrages dont l'ensemble ne forme pas moins de huit volumes. Or, tous ces ouvrages ne sont pas connus de Jennings qui en énumère seulement dix (t. II, p. 177-178). Que Robert Fludd ait été Rose-Croix, le fait ne semble pas douteux. Il composa en effet une apologie, demeurée célèbre, de la secte. Le titre en est : *Apologia compendiaria Fratritatem de Rosea Cruce suspicionis et infamiae maculis aspersam abluens*. Et le

livre vit le jour, sous le format in-octavo, en 1617 à Leyde. Il est certain que Jennings a fortement puisé dans cet ouvrage, ce dont il faut le louer. Il le cite à trois reprises au moins, et, chose bizarre, de trois façons différentes. Ainsi, t. I, p. 4 : *Apologia compendiaria Fraternitatis de Rosea Cruce*, avec la date de 1616, à Leyde. Ailleurs t. I, p. 178, le titre est fidèlement reproduit, mais le lieu et la date d'édition sont donnés : Francfort, 1616. Enfin, t. II, p. 177, dans la liste des œuvres de Fludd, le traité en question s'appelle : *Tractatus apologeticus integritatem societatis de Rosea Cruce defendens*, Leyde, 1617. Pourquoi ces divergences de titre, de date et de lieu d'édition ?

Au point de vue de la doctrine des Rose-Croix, le lecteur de Jennings doit savoir se contenter de peu. Pourtant, il trouvera quelques renseignements à ce sujet dans divers chapitres. Tels sont, dans le premier volume : le chapitre 7 sur les Frères hermétiques ; le chapitre 11, traitant des idées des Rose-Croix au sujet du caractère du feu ; enfin et surtout le chapitre 21, où il est question des croyances fondamentales de la Confrérie, et de la théorie relative à la fabrication de l'or.

Dans le second volume, il convient de signaler également quelques chapitres : le 8^{me}, sur les symboles des Rose-Croix ; le 9^{me}, sur leur système astro-théosophique ; le 10^{me}, exposant quelques concepts de la secte ; et plus spécialement enfin le 12^{me}, où il est traité de la philosophie rosi-crucienne. Encore ce dernier exposé n'est-il pas extrait de livres originaux des Rose-Croix, mais de la réfutation de leur doctrine par Gassendi : *Exercitatio in Fluddanam philosophiam*, Paris, 1630, in-12.

L'énumération que nous venons de faire des chapitres qui devraient être les chapitres fondamentaux du livre, montre combien peu il y a de méthode et de suite dans ce livre. Qu'y trouvera donc le lecteur ? Nous l'avons déjà dit : une multitude, une luxuriante floraison de documents et de renseignements plus ou moins apparentés à la doctrine des Rose-Croix. On y passe des pyramides d'Égypte au feu des Parsis, des pierres druidiques aux mythes du scorpion ou du serpent, du lys à la dame blanche. Entre temps, il est question de musique, de tours rondes ou pointues, de figures gnostiques, de signes cabalistiques, de symboles divers, comme le svastika, la croix ansée, etc. N'oublions pas enfin des curiosités érotiques et physiologiques, comme par exemple dans le chapitre 16 du tome II où plusieurs vieux livres sont signalés ou analysés, entre autres cette thèse jadis fréquemment soutenue : *Disputatio nova contra mulieres, qua probatur eas homines non esse*.

Ajoutons enfin quelques chapitres de critique philosophique : tel le chapitre 14 du premier volume, qui est une dissertation sur la possibilité du miracle, ou encore le chapitre 15, traitant à la fois du criterium de l'évidence et de la doctrine de Hume.

L'ouvrage de Jennings est donc une sorte d'encyclopédie de faits et de récits curieux, intéressants, convient-il d'ajouter, mais où il est assez peu parlé des Rose-Croix. On n'y cherchera donc rien de précis sur ceux-ci, ni sur leur histoire, ni sur leurs croyances et leurs doctrines. La meilleure façon d'utiliser ces deux volumes

sera de consulter l'index alphabétique final sur telle ou telle question qu'on sera amené à traiter. Les chances sont nombreuses pour qu'on trouve au moins quelques lignes relatives à cette question.

Richesse et variété, mais aussi manque de méthode et d'esprit de suite : ainsi peut-on caractériser l'ouvrage dont il s'agit. C'est un livre touffu et dont la traduction en allemand a dû demander des efforts à M. v. d. Linden. Aussi convient-il de dire qu'il s'est acquitté de sa tâche avec clarté et avec élégance, malgré les difficultés accumulées.

Le livre est richement et copieusement illustré. Pourtant plus d'une gravure est répétée à plusieurs reprises : ainsi l'Ève égyptienne, le profil d'une pyramide, la croix ansée, la croix égyptienne, la tour de Babel, etc. Les tableaux hors texte sont à signaler d'une façon spéciale.

J. DERUYS.

INDEX DOCUMENTAIRE

Généralités

PLAN MAÇ. — D'après *la Vérité* de Québec (n° du 24 février dernier), la Fédération maçonnique des pays latins, dans son récent congrès de Paris, a arrêté les points suivants :

1° Travailler d'une façon constante à remplacer le régime monarchique par la République dans toutes les nations latines.

2° Faire cause commune avec toutes les associations secrètes ou autres, même de tendances socialistes ou anarchistes, qui existent dans les pays latins.

3° Instituer la guerre contre l'Eglise dans les pays latins où le régime républicain est déjà établi.

4° Diriger ses efforts en vue d'une Fédération maçonnique universelle, par un accord avec les loges de tous pays.

Ce congrès comprenait des délégués de tous les pays latins : France, Belgique, Italie, Espagne, Portugal, Républiques américaines du Centre et du Sud.

JUIFS. — Un des chefs très connus du mouvement sioniste, M. Nordau, déclare que l'action des organisations juives actuelles et surtout de l'alliance israélite « n'est pas satisfaisante ; et il veut fonder une organisation pan-israélite qui « renfermerait tous les 12 millions de juifs du monde » pour avoir ainsi une force cosmopolite compacte en cas de luttes politiques, sociales et religieuses. A. I. R. 18 mars, 1912.

Afrique du Sud

LOGES. — Les Francs-Maçons de l'Afrique du Sud multiplient leurs efforts en vue de l'institution d'une Grande Loge indépendante. Le *Masonic Journal for South Africa* se couvre de signatures à cet effet.

Allemagne

STATISTIQUE MAÇ. — *L'Association des Francs-Maçons allemands*, d'après son dernier annuaire qui vient de paraître, compte un total de 12.974 membres. Il y a dix ans, en 1902, elle comprenait seulement 2.805 membres.

BIBLIOGRAPHIE MAÇ. — Le F. Löder Horstmann, de Charlottenbourg, donne dans les n^{os} 10 et 11 du *Herold* de Berlin, une bibliographie des livres, gravures et morceaux de musique pour Francs-Maçons, parus en Allemagne durant l'année 1911.

Amérique du Sud

Sectes secrètes. — On constate une reprise d'action très marquée de la part des sectes dans l'Amérique latine. Le coup de main de Madero au Mexique n'a fait qu'ouvrir la porte toute grande aux aventuriers, chefs ou instruments des sectes, comme Madero lui-même, spirite connu. Au Paraguay, le parti « rouge » (Colorado), composé de sectaires organisés, a fait quelque chose d'analogue : par un coup de main il a fait prisonnier le président de la République et a imposé l'élection d'un autre. Les horreurs arrivées à l'Equateur après la répression de la dernière révolution, n'ont pas encore été oubliées. En Colombie, le travail des sectes continue sournoisement pour préparer le renversement du gouvernement conservateur. On constate que toute cette reprise se vérifie après les tours de voyage faits à travers l'Amérique latine par plusieurs chefs sectaires d'Europe, à l'occasion des fêtes centenaires de la Révolution Sud-Américaine, en 1910-1911. On nous informe d'une source excellente que ces hauts agents de la secte internationale ne se sont pas contentés d'apporter des mots d'ordre aux frères de l'Amérique du Sud ; ils ont fondé ou lié entre eux des comités soi-disant de culture universitaire, etc., ce qui a renforcé les rangs de la secte depuis le Mexique jusqu'à l'Argentine. A. I. R. 2 mars, 1912.

CALOMNIES MAÇ. — Nous recevons de Bogota, en Colombie : les milieux politiques s'occupent de la disparition mystérieuse d'un écrivain sectaire très connu, Arturo Famarillo, rédacteur du journal « *Verbo Bajo*. » M. Faramillo avait calomnié atrocement certains ecclésiastiques ; quand l'Evêque eut protesté et que les prêtres calomniés assignèrent le calomniateur en justice, celui-ci disparut. Les frères de la Loge ont mis leur collègue en sûreté. A. I. R. 5 mars, 1912.

Angleterre

GRADES. — Le duc de Connaught a été de nouveau proclamé Grand-Maitre de la Grande Loge Unie d'Angleterre, à l'assemblée trimestrielle du 6 mars dernier.

La veille, il avait été réélu Grand Maitre de la Grande Loge Mark.

Lord Amphill, Grand-Maitre adjoint de la Grande Loge Unie d'Angleterre, lors de son voyage à Berlin, au commencement de février, fut reçu de la façon la plus cordiale par le Grand-Maitre de la Loge Royale York *A l'Amitié*, le professeur Wagner, ainsi que par le Grand-Maitre de la Grande Loge Mère Nationale *Aux trois Globes*. Il eut avec ces FF. une conférence amicale sur les

principes fondamentaux de la Franc-Maçonnerie et ses relations internationales. Il est revenu en Angleterre, enchanté de la réception qui lui avait été faite.

ENSEIGNEMENT. — Le « *Single Schools Areas Bill* » qui a fait, il y a quelques jours, l'objet des délibérations au Parlement anglais, est vivement critiqué dans les milieux catholiques. Récemment on a tenu une réunion du Comité Exécutif du Conseil d'Enseignement Catholique, au palais épiscopal ; un vote de protestation fut adopté à l'unanimité. Ce bill fut jugé fondamentalement injuste, détruisant le caractère catholique de plus de 160 écoles, portant atteinte à un nombre d'écoles infiniment plus considérable, et favorisant l'enseignement Cowper-Temple. Le Conseil a résolu aussi d'appuyer le projet de loi de M. Montagne Barlow, concernant l'enseignement secondaire, et engage tous les catholiques à contribuer à son application quand cette loi sera adoptée. A. I. R. 21 mars, 1912.

Australie

LOGES. — Une nouvelle loge de franc-maçonnerie chinoise a été ouverte à Sydney. Il y a 78 ans que la première loge de ce genre, dans la même ville, s'est officiellement constituée.

Belgique

FUITES MAÇ. — En présence de la campagne anti-maçonnique à laquelle se livrent nos adversaires, et dans le but de dérouter les indiscrets qui les documentent, le Conseil maçonnique des Cinq Lumières, à Liège, recommande à ses correspondants toute une série de mesures de précautions : enveloppes à firme, adresses écrites de différentes mains, etc. Mais, ô ironie des choses ! malgré tant de prudence, un pli de documents maçonniques a pris récemment le chemin, non de la loge, mais des bureaux de la *Gazette de Liège*, qui relate le fait dans son numéro du 29 février.

RÉPUBLIQUE ET F. : M. : — Mais ces erreurs de destination n'empêchent que la Franc-Maçonnerie belge croît sans cesse en puissance et fait courir un réel danger à l'État. Les loges belges mènent la bataille en vue de l'établissement de la République. Et plus d'un fonctionnaire du gouvernement actuel ne craint pas de documenter, dans le secret, les groupes maçonniques révolutionnaires.

MISSIONS ET F. : M. : — Le *Bulletin antimaçonnique* de Bruxelles, dans son numéro de février-mars publie la photographie d'une lettre intéressante. Elle est adressée du Congo, au F. : Vandervelde, par le capitaine Wangermée : celui-ci déplore les progrès que fait sans cesse dans ce pays l'apostolat chrétien, et indique quels moyens il emploie pour s'y opposer de toutes ses forces.

Le même numéro contient un article qu'il convient de méditer,

au moment où la Belgique semble entrer dans une inquiétante période de crise religieuse, et où les attaques ne sont pas ménagées aux missionnaires. Cet article est intitulé : *La Franc-Maçonnerie et les missions catholiques*.

ARMÉE ET F. : M. : — Vous pourriez croire qu'après vingt-huit ans de gouvernement catholique, nos officiers de l'armée peuvent faire partie d'une société pieuse comme une conférence de Saint Vincent de Paul. Erreur profonde ! Les cinq ministres de la guerre qui se sont succédé dans les conseils de la Couronne depuis 1884 se sont obstinément opposés à la coopération de leurs subordonnés à l'œuvre purement charitable d'Ozanam, au nom des règlements militaires. Oui, ces règlements défendent à tout officier de se faire membre d'une association politique. Or, aux yeux de nos catholiques ministres, la Société de Saint Vincent de Paul est une association politique, donc.....

Et la Franc-Maçonnerie ?

Celle-là, semblent penser nos catholiques ministres, ne fait pas de politique ; donc les officiers de l'armée belge peuvent s'y faire initier. Et effectivement ils font de plus en plus usage de la permission.

Est-ce croyable que cela se passe dans un pays dévoré par l'hydre de la théocratie (style maçonnique) ?

Ces fameux règlements ont fait l'objet d'un échange de vues au Sénat. Mgr Keesen a démontré facilement que la Société de Saint Vincent de Paul ne fait pas de politique et plus facilement encore que la Franc-Maçonnerie ne fait que cela. Silence du ministre de la guerre, le général Hellebaut. Alors le Frère Comte Goblet d'Alviella, 33^e degré, Vénérable Gr. : Comm. : du Suprême Conseil, ancien Sérénissime Grand-Maître du G. : O. : de Belgique a demandé au ministre si les règlements militaires visaient la Franc-Maçonnerie. Le général Hellebaut a fait une réponse évasive qui a pleinement satisfait le sénateur Goblet !..

Le général Hellebaut, à cause de son grand âge, a remis au roi le portefeuille de la guerre. M. le Baron de Broqueville, chef de cabinet le remplace par intérim. La vaillante « *Ligue antimaçonnique* » mène campagne pour obtenir de M. de Broqueville l'application des règlements militaires à toutes les sociétés politiques, y compris la Franc-Maçonnerie. — A. I. R. 6 mars, 1912.

F. : M. : AU CONGO BELGE. — Le « *XX^e Siècle* » du 21 Mars écrit : « La Franc-Maçonnerie au Congo n'est devenue active, entreprenante, insolente, qu'au lendemain de l'annexion. Cela se comprend. A présent que le Parlement a la haute main sur l'administration de la colonie, il suffit aux Francs-Maçons congolais de s'assurer d'un ou de deux frères législateurs pour braver leurs chefs et l'autorité même. Sous l'ancien régime, rien de pareil. Contre la volonté du Roi, l'accacia ne protégeait personne : c'est un fait. Et c'est un fait aussi que les Francs-Maçons ne manquaient pas dans le camp des adversaires du Roi ».

L'Osservatore Romano du 30 Mars commente les documents

parus sur l'action maçonnique au Congo belge. — A. I. R. 25 et 29 mars, 1912.

Chine

SOCIÉTÉ DE LA MORT. — D'après un article de M. de Pourville, dans la *Revue de Paris* du 1^{er} mars, le Yunnan veut déclarer son indépendance vis-à-vis du gouvernement chinois. Une association s'est formée dans ce sens, qui a pour but d'affranchir la province de tout joug étranger. Si ce plan ne se réalise pas, les membres de l'association ont décidé de mourir ensemble, le même jour, à la même heure. C'est pourquoi ladite association a pris le nom de *Société de la mort complète*.

Ecosse

INITIATIONS. — Lord Bruce, fils aîné du comte d'Elgin, vient d'être initié Maçon dans la loge *Elgin and Bruce*, n° 1077, à Charlestown, dans le comté de Fife. A cette occasion, le Grand-Maitre de la Loge fit l'éloge du récipiendaire, de son père et de ses ancêtres, qui tous ont rendu d'éminents services à la cause maçonnique.

BIBLIOGRAPHIE MAÇ. — La Société de recherches maçonniques de Manchester a fait l'acquisition de la bibliothèque de feu le F.^o J. Newton. Cette collection contient quelques livres rares et de haut intérêt, entre autres une liste de Loges de l'an 1731, et quelques éditions recherchées du *Livre des Constitutions*.

Egypte

ENSEIGNEMENT. — Le 11 mars, la loge *Le Nil* a donné au théâtre Abbas, au Caire, une fête dont le produit est destiné à l'entretien de bourses gratuites dans les écoles laïques.

Espagne

UNION DES G.^o O.^o ESPAGNOL ET PORTUGAIS. — Le 20 février dernier se sont terminées à Madrid les négociations en vue du traité de reconnaissance réciproque et d'amitié entre le Grand-Orient Uni de Lusitanie et le Grand-Orient espagnol. Le traité a été signé, d'un côté, par le D^r Magalhaès Lima, sénateur du Portugal et Grand-Maitre du Grand-Orient Uni de Lusitanie, et, de l'autre, par le D^r Miguel Morayta, Grand-Maitre et Président du Grand-Conseil de l'Ordre du Grand-Orient espagnol, ainsi que par le D^r Jose Moreira Espinosa, Souverain Grand-Commandeur du Suprême Conseil du même Grand-Orient espagnol.

Un banquet a été ensuite offert à Magalhaès Lima par le Grand-Conseil de l'Ordre du Grand-Orient espagnol.

— Le même Magalhaès Lima a profité de son séjour à Madrid

pour prononcer, le 22 février, un grand discours sur la *Libre Pensée internationale*. Cette conférence eut lieu à l'Athénée sur l'invitation de la Ligue anticléricale espagnole.

— Enfin, durant la nuit du 24 février, une tenue solennelle a eu lieu dans la loge *Iberica*, en l'honneur de Magalhaès Lima, qui reprit le train pour Lisbonne le 28 février.

ENSEIGNEMENT. — Les dames catholiques de Barcelone ont protesté chez le délégué royal de l'instruction publique contre les dangers de laisser répandre les livres antisociaux de Ferrer. — A. I. R. 28 mars, 1912.

DIVORCE. — La secte a commencé une campagne pour le divorce. La propagande est menée par le journal maçonnique « *La Noche* » de Madrid. C'est un des points fondamentaux du programme maçonnique espagnol qui compte sur l'appui ouvert ou dissimulé de M. Canalejas. — A. I. R. 29 mars, 1912.

SOUVENIRS MAÇ. — Le 8 mars, au Sénat, M^r l'Évêque de Jaca a protesté contre le vote d'un crédit pour une fête commémorative de la promulgation de la Constitution de 1812. D'après l'évêque les Cortès de 1812 étaient illégales dans leur convocation et dans leur exercice. Du reste un tel fait antipatriotique et antimilitariste répugnerait fortement à certains bons catholiques et blesserait fortement leurs sentiments. En commémorant le triomphe de la Franc-Maçonnerie en 1812, on célébrera aussi de ce fait le triomphe des Américains sur l'Espagne et le détachement des colonies espagnoles. M. Calbeton exprima le vœu de voir l'Évêque de Jaca devenir archevêque le plus vite possible, appréciant surtout son courage civil avec lequel il a dit des choses qu'on n'a jamais entendu sortir de la bouche d'un ecclésiastique. Il dit être en grande partie de l'avis de l'évêque, mais il doit protester contre l'assertion que les Cortès de Cadix furent formées par les Francs-Maçons et qu'ils ont eu des suites désastreuses pour le pays. A. I. R., 13 mars, 1912.

JUIVERIE INTERNATIONALE. — La campagne organisée en Espagne pour amener dans la péninsule les juifs balkaniques de « rite » espagnol attire l'attention de ceux qui s'occupent du problème de l'expansion juive. On remarque à ce propos les signes indiscutables d'un plan organique pour la main-mise sur les pays musulmans de la Méditerranée, surtout ceux de la côte africaine. On se rappelle qu'une commission sioniste alla en Tripolitaine pour voir si c'était le cas d'y implanter un grand centre juif; mais elle constata que les conditions locales présentaient alors trop de difficultés matérielles et morales pour tenter l'entreprise. D'ailleurs la condition avantageuse faite aux juifs d'Algérie par l'administration française a encouragé les chefs de l'expansion israélite à saisir la bonne occasion de la conquête européenne de la Tripolitaine Cyrénaïque et du Maroc pour se jeter sur la curée, selon les bonnes traditions du Kahal. Déjà à Tripoli, les juifs ont relevé la tête et se font

chaque jour plus absorbants. La même chose arrivera pour tout le pays marocain qui sera sous le pavillon français. Pour le Maroc espagnol, on se propose d'y attirer les juifs balkaniques descendants des anciens juifs expulsés de l'Espagne au xv^e siècle. On ne dit pas que ces juifs sont, la plupart, des sionistes et des Francs-Maçons sur le patron de ceux de Salonique. C'est naturellement la judéo-maçonnerie qui travaille à ce plan. Avec l'influence juive dans les pays européens de la Méditerranée, la main-mise juive sur l'Afrique méditerranéenne assurerait une influence politique et économique énorme aux chefs du Triangle et du Talmud. — A. I. R. 28 mars, 1912.

Etats-Unis

LOGES. — La ville de New-York possède deux loges de langue espagnole : *La Fraternidad* et *La Universal*.

Le duc de Connaught, Gouverneur général du Canada et Grand-maître de la Grande Loge Unie d'Angleterre, a été invité par le F.^o Everett C. Benton, Grand-maître des Maçons de l'Etat de Massachusetts, à visiter la Grande Loge de cet Etat. Une députation a porté à Ottawa cette invitation écrite sur parchemin.

La Grande Loge de la Louisiane a célébré son centenaire le mois de février dernier. Les fêtes ont duré quatre jours.

— Le *New Age*, de New-York, dans son numéro de mars, donne la liste des dignitaires et des membres actifs du Suprême Conseil du 33^e grade du Rite écossais ancien et accepté, pour la Juridiction du Sud des Etats-Unis.

— Il s'est constitué en Amérique une Société maçonnique en l'honneur de Washington. Elle a pris le nom de *Washington Masonic Memorial Association*. Elle se propose d'élever à Alexandrie, dans l'Etat de Virginie, un temple maçonnique d'un million de dollars, qui sera dédié à la mémoire de Washington. Le président Taft a pris part à la seconde séance annuelle de cette Association, qui a eu lieu le 22 février dernier. Il a prononcé un petit speech en l'honneur de Washington, et a fait un pèlerinage à Mont-Vernon.

PRESSE MAÇ.^o. — Un nouveau journal mensuel, *The Scottish Rite Banner* (La bannière du rite écossais), paraît à Little-Rock, chef-lieu de l'Etat d'Arkansas. C'est l'organe des corps maçonniques de rite écossais de cet Etat. Le rédacteur en chef est le F.^o John E. Thornburgh.

SOCIÉTÉS SECRÈTES. — Les Etats-Unis et le Canada sont littéralement empestés par les sociétés secrètes ; beaucoup de catholiques y entrent sinon en toute bonne foi au moins sans comprendre tout le mal dont ils se font complices ; la masse catholique n'a aucune idée exacte sur la nature, le but, les effets de ces sociétés secrètes. C'est par ces trois propositions incisives qu'un éminent catholique

américain nous signalait naguère la réalité inquiétante de la situation. Le pire c'est que la masse catholique (pour employer l'expression abstraite de notre éminent interlocuteur) ne comprend pas l'étendue du danger. Pourtant, presque chaque jour lui amène un avertissement, une alarme. Par exemple, en ouvrant la « *Vérité* » de Québec, du 13 février, nous lisons ce qui suit :

Le « *Bien Public* » nous apprend avec joie que la société de secours mutuels, anglaise, neutre, mixte et suspecte qui a nom *Chosen Friends* et qui a son nid dans Ontario, n'a pas obtenu grand succès à Trois Rivières où elle a cherché à prendre racine. Comme le dit notre confrère, cette société est « un des blocs enfarinés qui ne disent rien qui vaille ». A Trois Rivières, comme ailleurs dans la province, les *Chosen Friends* pour mieux surprendre la bonne foi des nôtres se sont présentés sous une étiquette française : *Les Amis choisis*. Ce vieux truc fait malheureusement tomber encore un trop grand nombre de nos compatriotes dans le panneau. Le meilleur moyen de combattre ces sociétés importées d'Ontario ou des Etats-Unis, anglaises de langue et protestantes orangistes et franc-maçonnnes d'esprit, c'est de les désigner de leur vrai nom. Si toujours on disait les *Chosen Friends*, l'*Independant Order of Foresters*, etc..., ces sociétés n'auraient pas chance de faire des recrues parmi les Canadiens français, surtout dans les centres ruraux. C'est la fausse étiquette française dont se parent ces sociétés et certaines associations irlandaises qui trompe constamment nos gens et permet à ces organisations étrangères et suspectes de remporter des succès considérables. Ne faisons donc plus le jeu de ceux qui cherchent à nous exploiter. Appelons par leur vrai nom, leur nom officiel et authentique, toutes ces sociétés anglaises organisées et dirigées généralement par des militants de l'orangisme et de la Franc-Maçonnerie ». — A. I. R. 13 mars, 1912.

— D'après la *Catholic Fortnightly Review* du Missouri, les *high schools* d'Amérique seraient atteintes de la maladie des *fraternités* et des *sociétés secrètes*, au point que les autorités pédagogiques commenceraient à s'en émouvoir.

L'Agence internationale *Roma* confirme aussi ces renseignements : « Le fléau des sociétés secrètes s'attaque aussi aux écoles supérieures et attire l'attention alarmée des milieux compétents. Heureusement une réaction se prononce toujours plus dans le cercle scolaire. L'« *Educational Review* » a organisé une enquête dans les écoles supérieures du Colorado. Sur 45 réponses, 44 sont hostiles aux sociétés secrètes et une est indifférente. M. A.-R. Wells de Boston a fait une enquête semblable ; il a reçu 180 réponses énergiquement hostiles, et une seule favorable à ces sociétés ». — A. I. R. 27 mars, 1912.

ENSEIGNEMENT. — Le Père Ketcham, directeur du bureau des Missions catholiques indiennes vient de publier un exposé documenté sur la question scolaire indienne. Il passe en revue toutes les décisions du gouvernement depuis l'adoption de la « politique de paix » datant des temps du président Grant, jusqu'à celles des der-

niers jours émises par le fameux commissaire anticatholique M. Valentine. Il démontre que les prétentions de l'esprit sectaire qui veulent chasser des écoles tous les emblèmes religieux et empêcher que les fonds des écoles indiennes soient également répartis en faveur des écoles catholiques indiennes, — sont en réalité contraires aux lois en vigueur jusqu'à présent. Donc les protestations de certaines personnalités protestantes, outre qu'elles sont injustes, du moment que les écoles indiennes protestantes sont les premières à profiter du système du contrat, sont encore des critiques contre la politique du gouvernement, pratiquées depuis tant d'années avec tant de succès. Le P. Ketcham énumère les écoles catholiques indiennes qui seraient le plus éprouvées par l'application du décret Valentine; il donne l'histoire de leur fondation, de leur légalisation, des rapports avec le gouvernement et de leurs mérites. Le P. Ketcham remarque que la mesure sectaire de M. Valentine interdisant le port de l'habit monastique et les emblèmes religieux dans les établissements scolaires, n'est qu'un prétexte pour éloigner de l'enseignement les religieux en particulier, et tous les catholiques du Bureau scolaire indien en général. Il est notoire aussi que le commissaire Valentine n'avait pas agi de sa propre initiative, mais qu'il obéissait à des pressions sectaires. Quelques jours après la publication de son décret, on publiait aussi la note d'encouragement et d'approbation que le président du Conseil des Missions intérieures, M. Thompson, décernait, à M. Valentine. L'exposé du P. Ketcham est un document très instructif non seulement sur la question scolaire et les rapports religieux indiens, mais aussi sur la tentative de la secte internationale d'importer aux Etats-Unis ses systèmes de monopole et de tyrannie dont l'Europe et l'Amérique latine nous offrent des exemples navrants. — A. I. R. 21 mars, 1912.

DIVORCE. — Iles Philippines. — La question du divorce vient de recevoir une bonne solution. Comme nous l'avions signalé, l'Assemblée nationale avait adopté une motion en faveur du divorce ce qui avait jeté l'alarme dans le camp des catholiques. Or, la campagne énergique menée contre le divorce par les catholiques, vient d'être couronnée par un plein succès, car les membres de la Commission exécutive rejetèrent définitivement le Bill funeste. Ainsi les plans sectaires sont déjoués, et on peut constater une fois de plus qu'une attitude digne et énergique des catholiques peut éloigner bien des attentats sectaires. — A. I. R. 13 mars, 1912.

LES JUIFS AUX ETATS-UNIS — La question juive s'impose toujours plus aux Etats-Unis. Certains milieux s'inquiètent beaucoup de l'accroissement rapide de la population juive, et on en est venu à se demander s'il n'y a pas à craindre, ce que certains centres juifs se plaisent à répéter, qu'on finisse par voir les onze millions de juifs dispersés dans le monde se réunir tous sur le territoire hospitalier de l'Amérique du Nord. C'est justement cette opinion qui vient d'être émise par un des émissaires juifs, un certain Sheriff Jules Harburger, à une réunion du Comité exécutif des « Libres Fils d'Israël » (*Free Sons of Israel*). Une telle assertion dans la

bouche d'un des chefs du mouvement juif, est très significative. Le Comité a fixé au 19 mai la réunion générale de toute l'association des « *Free Sons of Israel* ». Cette association fut fondée aux Etats-Unis en 1849 ; alors que le premier recensement de la population ne donnait que le nombre très restreint de 3.000 juifs. Depuis lors, leur nombre a tellement augmenté, qu'aujourd'hui il y en a déjà deux millions puissamment organisés pour la conquête économique et sociale de l'Amérique. — A. I. R. 14 mars, 1912.

(Cf. Notre article-programme, n° 1, p. 10).

CHEVALIERS DE COLOMB. — On lit dans la « *Vérité* » de Québec du 24 février : Au dire des journaux catholiques généralement bien informés, les frères Mc. Namara, les dynamitards criminels et socialistes militants étaient, comme nous l'avons annoncé des *Knights of Columbus*. Bien plus, on se demande aujourd'hui si cette société n'a pas même poussé la sollicitude à l'égard de ces deux moutons noirs jusqu'à retenir les services d'un avocat distingué pour les défendre. Ce sont deux membres de l'Ordre qui ont confié ces détails à un de nos confrères des Etats-Unis. Cette intervention des *Knights of Columbus* en faveur des dynamitards Mc Namara confirmerait la nouvelle annoncée dernièrement par un journal de Montréal, à savoir : que les membres de cette société avaient été invités, ou allaient être invités, à souscrire pour fournir des fonds à la défense des accusés. L'aveu cynique des criminels a fait sans doute tomber à l'eau la souscription et le projet de souscription. — A. I. R. 10 mars, 1912.

— Les méfiances et les critiques contre la Société irlando-américaine des *Chevaliers de Colomb* s'accroissent parmi les catholiques, surtout au Canada, même parmi les catholiques de race irlandaise. Le Père Whelan, curé de Saint-Patrice à Ottawa, a envoyé une protestation à la grande-maîtrise de *Knights of Columbus* contre le secret, sans garantie pour la conscience catholique, imposé pour obtenir le quatrième degré dans l'ordre. — A. I. R. 25 mars, 1912.

— Tout le Canada français proteste contre le projet de loi qui, en rattachant le territoire de Keewatin au Manitoba, ne sauvegarde pas les droits acquis des familles catholiques d'avoir leurs écoles confessionnelles. On remarque le silence des *Chevaliers de Colomb* irlando-canadiens vis-à-vis de l'échec subi par les catholiques.

France

QUELQUES CONFÉRENCES DANS LES LOGES MAÇONNIQUES :

GRAND-ORIENT

La *Parfaite Solidarité*, 1^{er} mars 1912 : L'affaire Rousset. — Le collectivisme.

L'*Etoile de l'Avenir de Seine-et-Oise*, 2 mars : La Réalisation du collectivisme impose la suppression de la famille.

- Le Progrès*, 2 mars : L'affaire Rousset.
Les Amis de l'Humanité, 2 mars : Le pacifisme.
Les Amis du Progrès, 5 mars : Le collectivisme.
La France Socialiste, 6 mars : La transformation sociale.
Victor Hugo, 6 mars : Etude du collectivisme.
La Fédération universelle, 6 mars : L'affaire Rousset et la suppression des conseils de guerre.
Les Travailleurs, 6 mars : Le collectivisme.
L'Union de Belleville, 7 mars : Les bases de la morale laïque.
L'Action Socialiste, 8 mars : Le Congrès de Lyon.
L'Action, 8 mars : Les prochaines élections municipales.
L'Union fraternelle, 9 mars : Le collectivisme.
L'Humanité future, 11 mars : Le collectivisme.
Les Amis du peuple, 11 mars : La morale laïque.
Conscience et volonté, 13 mars : La révision de la constitution.
La bonne foi, 13 mars : Le collectivisme.
Les Amis de la Tolérance, 14 mars : La réforme administrative.
Les Amis de la Patrie, 15 mars : Le privilège du propriétaire. Le collectivisme.
Union socialiste, 15 mars : La morale individuelle.
La chaîne d'union, 18 mars : L'éducation de la démocratie ; l'école.
Les Travailleurs socialistes de France, 18 mars : La morale laïque. La femme dans la société.
La Justice, 19 mars : Les sources de la morale.
La Clémentine Amitié, 20 mars : La conscience moderne au triple point de vue moral, politique et religieux.
L'Union de Belleville, 20 mars : Du recrutement maçonnique.
Etoile polaire, 20 mars : L'abrogation du privilège des propriétaires. L'affaire Rousset.
Unité Maçonnique, 21 mars : Les loges d'adoption.
Admirateurs de Saint-Just, 21 mars : Le collectivisme. L'ouvrier prolétaire.
Les Forgerons de l'Avenir, 21 mars : Le collectivisme. L'abolition du privilège des propriétaires. Le recrutement maçonnique.
Les Amis philanthropes et discrets réunis (Versailles), 21 mars : Les bases de la morale laïque.
Les Amis bienfaisants, 22 mars : Le recrutement maçonnique.
Bienfaisance et progrès, 22 mars : La morale laïque.
Le Chantier des Egaux, 25 mars : Les sources de la morale.

GRANDE LOGE DE FRANCE

- La Semence*, 6 mars : L'abrogation du privilège des propriétaires.
L'Espérance fraternelle, 6 mars : La morale laïque.
Hospitaliers écossais, 7 mars : La démocratie chrétienne.
La Précroyance, n° 88. 7 mars : Au lendemain de la séparation des Eglises et de l'Etat.
La République, 8 mars : L'héritage et les droits de succession.
Galileo Galilei, 9 mars : L'idée de patrie et le sentiment d'humanité.
Le libre examen, 13 mars : Critique de la société moderne selon les principes collectivistes.

La Rose écossaise, 15 mars : l'affaire Rousset.

Le Portique, 19 mars : La psychologie du patriotisme.

Cosmos, 19 mars : L'Espéranto et la Maçonnerie.

Le Héros de l'Humanité, 20 mars : Le cas Hervé et la liberté de la presse.

Union et Bienfaisance, 20 mars : L'esprit Maçonique.

La Montagne, 27 mars : Instruction et éducation de l'adolescence.

Osiris, 28 mars : Syndicalisme ; ce qu'il est ; ce qu'il doit être ; son rôle dans la République.

Travail et Lumière, 28 mars : L'éducation de la démocratie ; l'école les œuvres post-scolaires.

Qu'on rapproche les sujets de ces conférences des thèmes parlementaires habituels : lois ouvrières, lois scolaires, défense laïque, etc., et l'on se rendra compte aisément du caractère maçonnique de la politique française.

ECOLE ET FICHES MAÇ. — Cette « défense laïque », abstraction faite des scandales financiers, est devenue le tremplin des débats parlementaires. Et il n'y a plus guère que nos « honorables » à ne pas s'apercevoir de l'aspect charlatanesque que cette question, sans cesse renaissante, a pris depuis longtemps. Ce mois encore elle a été portée devant le Sénat. Le 14 mars, jour de la mi-carême, c'est-à-dire jour de mascarades, le F. : Debierre, président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France, a provoqué une vive discussion sur les mesures que compte prendre le gouvernement pour hâter la révision des lois scolaires, la protection de l'école laïque et l'abrogation de la loi Falloux. On devine quels arguments ce sectaire a invoqués à l'appui de son interpellation. On pourra les lire dans le *Journal officiel* du 15 mars. Le monde catholique, les évêques, en particulier, n'ont pas été ménagés. « La doctrine de l'apaisement, s'écria l'indigne Franc-Maçon, je la repousse de toutes mes forces, parce que c'est la doctrine de l'abaissement du parti républicain en face des puissances de la réaction. » C'était glisser rapidement sur la pente du sectarisme le plus étroit. Bientôt, en effet, la question odieuse des fiches maçonniques fut rappelée : « Je ne désavoue pas les fiches », jeta cyniquement le F. : Debierre, et avec non moins de cynisme il s'expliqua à ce sujet. Cette attitude lui valut une noble réplique de la part de M. de Lamarzelle qui, à la séance du 15 mars, montra de quels procédés inquisitoriaux — franc-maçonniques — use le gouvernement à l'égard de ses fonctionnaires et principalement des militaires. Mais le coup de grâce, à propos de ces fiches, fut porté le 19 mars par M. Dominique Delahaye. La lecture qu'il fit de quelques-uns de ces documents demeura sans réplique, et pour cause. Enfin la discussion, qui s'était élargie de la sorte, fut ramenée sur son terrain véritable et se termina par l'adoption de l'ordre du jour suivant : « -Le Sénat, confiant dans le gouvernement pour assurer la défense de l'école laïque et continuer, en matière d'instruction publique, la politique traditionnelle du parti républicain, passe à l'ordre du jour. » Le tremplin reste élastique pour de prochaines acrobaties.

— Et cependant combien l'on devrait se garder de soumettre

l'école primaire au joug maçonnique! Les sectaires de toutes sortes, surtout ceux des loges, n'ont-ils donc pas lu le récit de la fin navrante d'une institutrice, victime de la délation maçonnique? Le fait est récent: il s'est passé en Seine-et-Marne, à Oissey, ces jours derniers. Tous les journaux du 17 mars ont relaté comment cette malheureuse institutrice, Mme Bresson, persécutée par la secte maçonnique, représentée en l'espèce par l'instituteur, se donna volontairement la mort, lasse de vexations mesquines et d'injustes humiliations.

— Le SCANDALE DE L'ÉCOLE LAÏQUE de Meaux a été funeste également à la directrice du cours des jeunes filles qui crut de son devoir de mettre à la porte les élèves qui avaient des relations coupables avec les jeunes gens du collège et qui pervertissaient leurs compagnes. « Tel n'a pas été, lisons-nous dans la *Libre Parole* du 31 mars, l'avis de l'inspecteur d'académie de Melun, qui fit à la directrice les plus sévères reproches.

« Et la morale? osa dire la pauvre femme.

— « Vous n'avez pas à vous occuper de cela, répliqua l'inspecteur.

« Dans ces conditions, la directrice n'avait pas à insister; elle vient de donner sa démission ».

— Nous relevons dans le même numéro, le passage suivant de la lettre que le soldat Tisseau adressait à son défenseur après sa condamnation à mort. Nous y joignons la version du *Matin* pour montrer les déformations qu'une presse maçonnisante peut faire subir à un récit défavorable à *la laïque*.

Texte de la « Croix »

J'adresse ces lignes à mes défenseurs qui ont fait tout ce qu'ils ont pu pour me sauver; ils s'en serviront, s'ils le veulent, pour prémunir et sauvegarder.

Ces quelques lignes n'ont donc pour but que de faire savoir que si moi, d'honnête famille d'ouvriers, je suis tombé si bas, ce n'est que par suite de l'enseignement reçu dans ma jeunesse. A l'école, on nous enseignait que les parents n'avaient sur leurs enfants qu'une autorité très limitée: que, d'après les lois, les parents n'avaient pas le droit de corriger leurs enfants, que le vol commis au préjudice de ses parents n'était pas un vol et que la loi ne pouvait pas les punir.

Texte du « Matin »

J'adresse ces lignes à mes défenseurs, qui ont fait tout ce qu'ils ont pu pour me sauver. Ils s'en serviront, s'ils le veulent, pour prémunir et sauvegarder. Ces quelques lignes n'ont donc pour but que de faire savoir que si moi, fils d'honnête famille, je suis tombé si bas, ce n'est pas par suite de l'enseignement reçu dans ma jeunesse. A l'école, on nous enseignait que les parents n'avaient sur les enfants qu'une autorité très limitée: que, d'après les lois, les parents n'avaient pas le droit de corriger leurs enfants: que le vol commis au préjudice des parents n'était pas un vol, et que la loi ne pouvait pas les punir.

Le *Matin* a supprimé également le paragraphe dans lequel se trouve le passage suivant :

« Ce matin encore, j'ai eu le bonheur d'entendre la messe et de faire la sainte Communion. Je me sens calme et en repos ».

— A la séance de clôture du congrès diocésain qui s'est tenu à Paris au début du mois de mars, S. E. le cardinal Amette a prononcé un discours vigoureux, qui fut chaudement applaudi. D'une façon remarquable, il a tiré les conclusions pratiques du congrès. Il faut, a-t-il dit, constituer des groupes paroissiaux et fonder des unions paroissiales. Il faut imposer à l'école laïque le respect des croyances et de la liberté de conscience. Les catholiques, qui payent les impôts comme les autres, doivent obtenir que les deniers publics aillent aussi aux écoles libres. En résumé, « que les croyances soient libres et respectées », tel est le programme des hommes de foi et de conscience. « La France chrétienne, conclut le cardinal, ne veut plus être molestée ; elle l'a été assez longtemps par une poignée de Francs-Maçons et de sectaires ; elle entend maintenant qu'on respecte sa foi et ses libertés » !

— Le Grand Orient de France sollicite toujours ! On sait qu'il a organisé des cours commerciaux. Il veut maintenant que la Ville de Paris les subventionne ; et il a introduit à cet effet une demande qu'enregistre le *Bulletin municipal officiel* dans son numéro du 2 mars dernier.

MORALE MAÇ. : — La *Picardie* d'Amiens du 19 mars publie le document suivant. C'est l'ordre du jour voté par la Fédération des sections picardes de la « *Ligue des Droits de l'Homme* » réunie en Congrès à l'Hôtel de ville d'Amiens, le 17 mars 1912 :

« Considérant que la vérité ne peut jamais être malsaine à connaître, que la dissimulation dans la vie courante, dans l'enseignement, dans les livres, et même dans d'importants dictionnaires, des faits anatomiques concernant la génération et les fonctions voisines, a pour résultat de maintenir les enfants dans l'ignorance des détails méritant d'être classés parmi les plus importants de la vie humaine ;

« Que cette ignorance leur fait courir de graves dangers, tant au point de vue de l'hygiène et des maladies souvent possibles à éviter, qu'au point de vue de leur intégrité physique, intellectuelle et morale ;

« Que les expériences faites déjà dans de nombreuses familles et même dans des écoles primaires supérieures et autres établissements d'enseignement, prouvent surabondamment l'excellence d'un système d'éducation basé sur le respect des vérités naturelles ;

Emet le vœu :

« 1° Qu'un enseignement sexuel préparatoire soit donné aux enfants dans la famille, et que des renseignements *complets* soient fournis aux adolescents ; qu'à cet effet l'éducation des parents soit faite tout d'abord, tant dans des conférences libres que par des instituteurs spécialement préparés, ou par des médecins scolaires, dans des conférences pédagogiques ;

« 2° Que l'enseignement de l'anatomie du corps humain, sans restriction, et des fonctions de la génération sans hypocrisie, soit donné par un médecin scolaire dans les cours supérieurs des écoles primaires et soit introduit comme matière *obligatoire* dans les programmes des écoles primaires supérieures, des écoles professionnelles des cours d'adultes, des cours complémentaires, des lycées, collèges et écoles normales, comme partie intégrante des cours d'anatomie, d'hygiène et d'histoire naturelle ;

« 3° Qu'aucune différence ne soit faite à ce sujet entre les établissements de l'un et de l'autre sexe, *la morale de sexe* n'étant qu'un des moyens d'asservissement de la femme et de la jeune fille ayant même plus spécialement besoin de connaître les fonctions génératrices et les pièges auxquels l'expose l'ignorance de la vie ;

« 4° Que tant qu'il y aura des *casernes*, il y soit fait des conférences d'hygiène sexuelle, montrant aux soldats les dangers de l'amour vénal, leur enseignant les moyens de se préserver de la maladie ou de la soigner, s'ils en sont atteints, et, dans ce dernier cas, leur rappelant que leur devoir d'honnête homme est d'éviter d'en être, à leur tour, les propagateurs ;

« Le Congrès décide en outre que ces vœux, avec leurs considérants, soient adressés au Comité Central avec prière de les transmettre au ministre de l'Instruction publique et aux ministres compétents ».

Ce document est d'autant plus remarqué qu'il coïncide avec une campagne déplorable faite pour la « pureté et la vérité » par des auteurs catholiques sur la même base de ce *factum* maçonnique, quoique d'un autre point de vue et avec de ces bonnes intentions dont on dit que l'enfer est pavé.

JUSTICE MAÇ. — Toujours l'affaire Rousset. La Grande Loge de France, au cours de sa réunion du milieu de mars, a voté l'ordre du jour suivant : « La Grande Loge de France, constatant que la cause de la justice a reçu une première satisfaction par le renvoi de Rousset devant un autre tribunal ; — regrettant que le Parlement n'ait pas encore voté la suppression des conseils de guerre en temps de paix : — émet le vœu que toutes les formes de la justice soient respectées dans ce nouveau procès et que tous les témoins cités par la défense soient appelés à déposer ».

SOCIALISME ET F. : M. : — Il est assez curieux de lire dans le *Libertaire* du 2 mars une condamnation de la Franc-Maçonnerie. C'est un « révolté » qui la prononce. « Jusqu'à présent, dit-il, personne n'a été capable de donner un argument sérieux en faveur de la maçonnerie. Les effectifs sont en majeure partie composés de bourgeois, libres-penseurs, mais pas penseurs libres, de juges, de policiers, de députés, sénateurs, ministres, etc... Je ne vois pas bien comment, en étant Franc-Maçon, on peut être pour la révolution, avec le peuple » !

ARTS ET F. : M. : — La nouvelle *Recue lyrique et dramatique* est l'organe d'une Société artistique qui se vante de son caractère ma-

conpique. Sa devise est : Art et Humanité. Elle a été fondée par un groupe d'artistes et d'écrivains maçonniques et libres-penseurs. Elle compte déjà, parmi ses adhérents, des maçons de haute marque, comme Magalhaes Lima, Grand Maître de la Maçonnerie portugaise.

POLITIQUE MAÇ. : — On a suivi avec intérêt l'échange d'explications qui a eu lieu entre M. de Mun et M. Poincaré au sujet du fameux mot de celui-ci sur la question religieuse. Du colloque, il résulte que M. de Mun souffrait beaucoup du mot « échappé au Président du Conseil, mais qu'il s'en voudrait de lui susciter des difficultés en ce moment. De son côté, M. Poincaré, non seulement a maintenu son mot de guerre civile, mais il l'a précisé en l'expliquant, et même il a terminé le dialogue parmi des ironies à peine déguisées à l'adresse de son éminent interlocuteur. Des deux parlementaires, c'est évidemment M. Poincaré qui est allé le plus au fond de la question, en définissant à la manière protestante la religion telle que l'entend la secte maîtresse de la France : « *la religion c'est une affaire individuelle* ». M. de Mun, qui le surpasse en éloquence, ne semble pas l'avoir égalé en précision, peut-être parce qu'il a craint de se poser vis-à-vis du gouvernement dans un conflit trop aigu. C'est probablement pour cela qu'à côté de ses belles expressions sur la liberté et la patrie, il a montré du mot profond du Président du Conseil moins d'étonnement et de déception, qu'on n'eût attendu de son intelligence et expérience parlementaires. — A. I. R. 16 mars, 1912.

LOUIS XVI ET LA F.:-M. : — On trouvera dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 20 février, col. 209-212, quelques documents nouveaux sur la question déjà si étudiée du rôle de la Franc-Maçonnerie dans la condamnation de Louis XVI. On y revient sur les déclarations du P. Abel, et l'on cite un passage fort curieux du livre de Cadet de Gassicourt, *Le tombeau de Jacques Molai ou Histoire secrète et abrégée des initiés anciens et modernes, des Templiers, Francs-Maçons, Illuminés* : « Le Grand Maître du chapitre de Paris, Philippe d'Orléans, y est-il dit, opéroit la chute de Capet et de sa famille... ».

CONFÉRENCES MAÇ. ET ANTIMAÇ. : — Une conférence sur *la Libre pensée et les préjugés philosophiques* a été faite à Orléans, le 17 mars, sous la présidence du F. : Rabier, député du Loiret, par M. Lahy, chef de travaux à l'École pratique des hautes études à Paris, et membre du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France.

— Par contre, l'abbé Bordron, dans une conférence tenue le 10 mars en Loire-Inférieure, à propos des nouveaux projets scolaires, a flétri les agissements de la Franc-Maçonnerie.

— De son côté, l'abbé Bergéy a également parlé de la Franc-Maçonnerie dans sa causerie du 21 mars, devant la Société amicale de Saint-Bruno, à Bordeaux.

PRESSE ANTIMAÇ. — Dans le *Bloc catholique* de Toulouse, M. Félix Lacoïnta discute les articles que notre collaborateur M. Copin-Albancelli a consacrés dans sa vaillante feuille *La Bastille*, à la tactique qu'il s'agit d'employer dans la lutte antimaçonnique. C'est surtout la formule : *Religion d'abord* qu'il s'efforce d'interpréter.

Dans son article : *Un projet de Société secrète dans l'armée*, publié par *la Bastille* du 16 mars, M. Copin-Albancelli montre combien la prudence doit venir au secours des meilleures intentions, pour que celles-ci ne soient pas dévoilées aux adversaires avant même d'être entrées dans le domaine de la réalisation.

ANTIMAÇONNERIE, — M. le commandant Cuignet, président, et MM. de Vignières et Baumann, vice-présidents de la Ligue Française antimaçonnique, viennent de démissionner. La présidence intérimaire de la Ligue a été confiée à deux nouveaux vice-présidents : le commandant de Fraville et M. le docteur Ferrand. M. Flavien Brenier reste toujours à sa place de secrétaire général de la Ligue. — A. I. R. 24 mars, 1912.

Irlande

NÉCROLOGIE. — Sir James Meredith, une des personnalités les plus en vue de la Grande Loge d'Irlande et ancien professeur à l'Université de Dublin, est mort dans cette ville à la fin du mois de janvier. Il avait été initié dans la loge *Duc d'York*, en 1869. Il était le représentant, en Irlande, de la Grande Loge Unie d'Angleterre.

Italie

ATTENTAT CONTRE LE ROI. — Après l'attentat dont le roi d'Italie a été récemment l'objet, la Franc-Maçonnerie italienne a voté un ordre du jour dans lequel elle déplore profondément cet acte criminel (Voir la *Chronique italienne*).

ENSEIGNEMENT. — La Franc-Maçonnerie, aidée par son adepte M. Credaro, ministre de l'Instruction publique, fait une guerre acharnée en Valteline (Lombardie) contre l'organisation catholique. Des procès ont été montés contre des catholiques qui voulaient revendiquer l'instruction religieuse dans les écoles primaires contre les attentats maçonniques. Le « *Corriere de la Valtelina* » de Sondro donne là-dessus des détails importants. — A. I. R. 4 mars, 1912.

— Le mouvement en faveur de l'enseignement religieux dans les écoles primaires catholiques s'accroît toujours plus. Les institutrices de Turin, inscrites à l'Union des Femmes catholiques de l'Italie, ont envoyé une vibrante protestation dans le sens du mé-

moire présenté au Parlement italien au nom des catholiques. La secte fait tous ses efforts pour en empêcher le succès, aidée par le ministre de l'Instruction publique, M. Credaro, franc-maçon militant. — A. I. R. 5 mars, 1912.

— Le Ministre de l'Instruction publique, M. Credaro, vient d'imposer comme professeur à l'Université de Turin, le professeur Romano, qui avait échoué piteusement au concours d'une chaire à l'Université de Catane, il y a un mois. Mais Pierre Romano est un religieux apostat et un franc-maçon; sa nomination fut exigée par la secte. — A. I. R. — 19 mars, 1912.

— Un fait vient de se passer à Turin qui ajoute un nouveau témoignage à la fameuse tolérance maçonnique. L'Association Nationale italienne « *Dante Alighieri* » pour la protection et le développement de la langue italienne à l'étranger, est presque tout entière dans les mains des Francs-Maçons. A Turin, le Président de la Section locale de la « *Dante Alighieri* » était M. Paul Boselli, ancien ministre, vieux libéral, considéré dans son milieu. Mais il n'est pas franc-maçon : donc il devait faire place à un frère. A peine les Francs-Maçons de la section se sentirent-ils assez forts pour tenter le coup, qu'ils proposèrent M. Daneo, franc-maçon militant, pour la présidence de la section. L'élection, arrangée par les frères, s'accomplit au milieu d'une agitation et d'un vacarme digne d'un Parlement. Malgré les efforts des sectaires, leur candidat M. Daneo n'eut que deux votes de plus que M. Boselli. C'était un cas de ballottage. Mais la commission électorale, composée de Francs-Maçons, proclama élu son candidat. — A. I. R. 15 mars, 1912.

CONFÉRENCIER MAÇON. — M. Podrecca, directeur d'une immonde feuille hebdomadaire de Rome, commis-voyageur de la secte athée et révolutionnaire, vient d'être expulsé du territoire autrichien. Il allait à Trente pour y tenir une de ces conférences cousues de blasphèmes et d'injures brutales contre la religion et l'Eglise. Le gouvernement avait donné la permission, mais il l'a retirée à la suite des protestations des catholiques du Tyrol. — A. I. R. 16 mars, 1912.

Madagascar

SOCIÉTÉ SECRÈTE INDIGÈNE. — Le *Courrier colonial* du 24 mars signale comment une association d'indigènes, à Tananarive, autorisée comme société de secours mutuels, s'est transformée aussitôt en société secrète, et fait preuve d'un étroit sectarisme. « Il serait à désirer, ajoute le *Courrier*, que cette association fût rappelée à l'observation de ses statuts ou dissoute ».

Pays-Bas

DONS. — La Franc-Maçonnerie néerlandaise a reçu trois dons anonymes importants, qui doivent être employés à grossir le fonds

d'études, à construire le nouveau temple de la Grande Loge, et à couvrir les dépenses d'un Congrès maçonnique universel qui se réunira en 1913, à l'occasion de l'inauguration du palais de la paix à la Haye.

Portugal

ATROCITÉS MAÇ. — Le Comité britannique à Lisbonne, que préside la femme du Consul d'Angleterre, a publié un rapport au sujet des traitements inhumains infligés dans les prisons, aux victimes de la révolution et de la Franc-Maçonnerie.

— Presque chaque jour apporte des preuves nouvelles de la tyrannie odieuse que la secte fait peser sur le Portugal. Un détenu politique des prisons de Lisbonne, dans une lettre à ses parents, avait écrit : « grâce à Dieu je me porte bien ». Le directeur des prisons le fit avertir que dorénavant toute lettre parlant de Dieu serait supprimée. — A. I. R. 18 mars, 1912.

— *L'Os* *de Romano* du 20 mars publie une correspondance très importante sur les atrocités que la secte commet dans les prisons en Portugal. A. I. R. 19 mars, 1912.

— LE PORTUGAL s'achemine rapidement vers le régime des peuples barbares ; c'est à la secte qu'il devra ce bonheur. Les procès contre les prêtres et les laïques catholiques rappellent la « Justice » jacobine de la Révolution française. Au tribunal de Trias, le jury avait reconnu à l'unanimité l'innocence d'un curé et d'un commerçant catholique accusés par les espions de la Carbonnerie d'avoir comploté contre l'Etat. L'accusation devait être fautive jusqu'à l'évidence pour qu'un jury tout entier trié par la secte ait dû le reconnaître. Pourtant les apaches (dont on remplit les tribunaux exactement comme au temps de Robespierre) voulaient ces victimes à tout prix ; ils ont assailli et roué de coups plusieurs prêtres et l'avocat qui s'était permis de défendre les « contre révolutionnaires ». On s'attend, d'un jour à l'autre, à l'arrestation de la plupart des Evêques, à commencer par le patriarche de Lisbonne, contre lequel les sectaires sont farieux également parce qu'il a été nommé cardinal (in petto) au dernier consistoire, ce qui rehausse le prestige du Patriarche et de l'Eglise portugaise. A. I. R. 8 mars, 1912.

Russie

LOGES. — D'après divers échos qu'il est assez difficile de contrôler, des loges maçonniques existeraient dans différentes villes, en particulier à Saint-Petersbourg. Dans la capitale, en effet, une loge importante tiendrait ses séances sous la présidence d'une haute personnalité. Le *Journal de Saint-Petersbourg* ainsi que la *Gazette de Riga* ont parlé de ces loges, ainsi que le *Times* de Londres.

PERSECUTION. — Le *Rietech* annonce savoir de bonne source que les chefs de l'armée russe ont reçu une circulaire du ministre de

Guerre qui leur ordonne de ne pas permettre aux officiers catholiques ou à ceux qui sont mariés avec des catholiques d'entrer dans les académies militaires et autres instituts des hautes études militaires. — A. I. R. 18 mars, 1912.

Siam

LOGES. — La Grande Loge d'Écosse a fondé à Bangkok, le 25 janvier dernier, une filiale dite loge *Saint-Jean*, dont le vénérable est le F. R. Douglas Atchinson.

Suisse

SOCIALISME ET F. M. — Les socialistes suisses se sont, eux aussi, prononcés sur la question des rapports entre socialisme et franc-maçonnerie, qui a été agitée dans les récents congrès français. La section socialiste de Neuchâtel avait nommé à ce propos une commission de douze membres, à laquelle deux rapports ont été soumis : ils aboutissent à des conclusions opposées. L'un, en effet, conclut à ce que le parti socialiste ne confie jamais de mandat à un Franc-Maçon ; l'autre, au contraire, demande que le parti ne fasse aucune différence entre ses membres. C'est le premier rapport qui a été adopté. Une solution nette est donc acquise en Suisse, alors que les socialistes français ont fait preuve d'une grande divergence de vues.

Turquie

GUERRE RELIGIEUSE. — Le gouvernement judéo-maçonnique a retiré à Mgr Terzian le « bérat » impérial qui le reconnaissait comme le chef de la communauté arménienne catholique. Ce retrait aurait pour prétexte la réunion du synode arménien à Rome ; mais il est dû en réalité à quelques factieux parmi les Arméniens catholiques, qui, s'étant alliés aux Arméniens schismatiques, ont obtenu cet édit de persécution des Jeunes Turcs en promettant leurs suffrages aux représentants des Loges pour les prochaines élections. L'Agence internationale *Roma* (30 mars 1912) dit que « l'ambassade de France à Constantinople s'intéresse à cette affaire en tant qu'elle regarde le protectorat. »

Uruguay

PERSÉCUTION. — D'après des nouvelles enregistrées par les journaux italiens, une violente campagne sévirait actuellement contre les catholiques de l'Uruguay et contre l'Église en général. Le journal *El Dia*, organe personnel du Président de la République, serait à la tête de cette campagne organisée par la Franc-Maçonnerie à l'occasion du procès d'un capucin.

— Le fanatisme sectaire du gouvernement uruguayen est haineux jusqu'au ridicule. Prétextant que le dernier jour (mardi) du carnaval était une journée de deuil national parce que c'était l'anniversaire de la mort du général Flores, le Président de la République, Battle Ordonnez, a décrété la translation de la dernière journée de carnaval au jour suivant. Toute cette comédie n'avait d'autre but que de faire du carnaval officiel le mercredi, premier jour de carême. Mais le sectaire n'avait pas calculé avec le sentiment religieux du peuple. Les catholiques ont déserté en masse ce carnaval sacrilège ; et les commerçants de Montevideo qui gagnaient immensément le mardi de carnaval à cause du concours des étrangers, ont subi une perte énorme due au nouveau coup de la secte. — A. I. R. 18 mars, 1912.

me la meilleure. Aucun auteur ne relève l'édition d'Anvers de 1605, deux ans après la mort de Maffei.

« Une des premières choses, écrit MORERI (V, 18), que fit Maffei dès qu'il entra dans la Compagnie, en 1556, fut d'écrire la vie de S. Ignace, son fondateur ». FELLER (VIII, 25) dit en parlant du même ouvrage : « C'est un enfant qui peint son père ; mais s'il a la tendresse et la naïveté de cet âge, il a les grâces et la vigueur des meilleurs auteurs latins ».

Cf. HURTER, III, col. 558.

193. *Biblia sacra Vulgatæ editionis.* — Antverpiæ, ex officinis Plantinianis, 1605 ; in-4°.

[La Bible selon la Vulgate.]

194. Mich. REUDENII, etc. *Bedenken, ob und wie die Arzneyen, so durch die Alchimistische Kunst bereitet werden, sonderlich vom Vitriol, Schwefel, Antimonio, Mercurio u. vgl., fruchtbarlich zu gebrauchen sein, etc.* — Leipzig, 1605 ; in-4°.

[Mich. REUDENIUS. Considérations sur le sujet de savoir si et comment les drogues préparées par l'art des alchimistes, particulièrement à l'aide du vitriol, du soufre, de l'antimoine, du mercure, etc., sont à employer avec succès.]

LENGLET DU FRESNOY (III, 290) cite comme il suit le même ouvrage sans ajouter aucune appréciation : Mich. RUDENIUS, *Bendencten Von der Alchimistischen Artzen Kunst*, in-8°. Lipsick, 1605.

195. *De occultis literarum notis.* Auctore J.-B. PORTA. — Argentori, 1606 ; in-4°.

[J.-B. PORTA. Des signes secrets des lettres.]

Voir ci-dessus, n° 141.

196. APULEII Opera Jo. a WONNER recens. — Basiliæ, 1606 ; in-8°.

[Œuvres d'APULÉE.]

Une des nombreuses éditions d'Apulée notées dans ce catalogue. Voir la notice du n° 5.

197. Jac. ZWINGERI, etc. *Principiorum chymicorum Examen, ad generalem Hippocratis, Galeni, cæterorumque Græcorum et Arabum consensum institutum, elegantibus nonnullorum remediorum præparationibus exornatum, cum indice locupletissimo.* — Basiliæ, 1606 ; in-4°.

[Jac. ZWINGER. Examen des principes chimiques, suivant l'opinion générale et concordante d'Hippocrate, Galien et les autres Grecs et Arabes. Avec l'indication relative à la préparation élégante de quelques remèdes, et un index très développé.]

Le même ouvrage et la même édition sont mentionnés dans LENGLET DU FRESNOY, III, 331. Jacques ZWINGER (1569-1610) fut un médecin célèbre de Bâle. Il édita et continua le *Theatrum vitæ humanæ* composé par son père, Théodore Zwinger, et fit paraître plusieurs autres ouvrages dont le principal est l'*Examen des principes chimiques*.

Cf. MORERI, VI, 1098 ; MICHAUD, XLV, 646.

198. Lapidis philosophi vera conficiendi ratio, genuino eruta tractatu opera Mart. RULANDI. — (S. l.), 1606 ; in-4^o.

[M. RULAND. Vraie manière de préparer la pierre philosophale, d'après un authentique traité.]

Martin RULLAND, célèbre médecin bavarois, écrivit de nombreux ouvrages sur la médecine et un peu sur l'art hermétique. Il fit paraître son premier traité à l'âge de 22 ans, et il mourut en 1602, âgé de 60 ans, d'après MORERI (VI, 209), ou de 70 ans, d'après FELLER (XI, 172). Le titre complet du livre catalogué par Peeters est celui-ci : *Problemata chymica cum lapidis philosophici vera conficiendi ratione*. LENGLET DU FRESNOY (III, 290) mentionne une édition de Francfort, en 1607, dont le titre est un peu modifié : *Martini RULLANDI, Progymnasmata A'chimix, sive Problemata chymica, cum lapidis philosophici vera conficiendi ratione*, in-8^o.

199 Litteræ apostolicæ quibus institutio, confirmatio et varia privilegia continentur Societatis Jesu. — Romæ, 1606 ; in-8^o.

[Lettres apostoliques traitant de l'institution, de la confirmation et des divers privilèges de la Société de Jésus.]

200. Constitutiones Societatis Jesu cum earum declarationibus. — Romæ, 1606 ; in-8^o.

[Statuts de la Société de Jésus, avec leur explication.]

KLOSS, sous le n^o 3296, a enregistré des *Regulæ Societatis Jesu*, Paris 1620 ; autre édition, Anvers, 1635 ; et sous le n^o 3297, des *Constitutiones Societatis Jesu, et Examen cum declarationibus*, Antwerpia, 1635. Ce dernier ouvrage doit être en étroit rapport avec celui noté par Peeters, si ce n'est le même.

Nous lisons dans SOMMERVOGEL (*Dict. des Anon. et Pseud.*, col. 163 : *Constitutiones Societatis Jesu. Anno 1558*. Romæ, in ædibus Societatis Jesu, 1588, 8^o p. 159. (Par le P. Jean POLANCUS). C'est l'édition princeps de cette traduction faite sur l'original espagnol de S. Ignace de Loyola. On trouvera dans la *Bibliothèque des Ecrivains de la Compagnie de Jésus*, deuxième édition, t. II, art. *Loyola*, toutes les éditions des Constitutions et des diverses parties de l'*Institutum Societatis Jesu* ; cf. t. V., col. 75 et suivantes.

201. Canones congregationum generalium Societatis Jesu. — Romæ 1606 ; in-8^o.

[Canons des congrégations générales de la Société de Jésus.]

202. La vie de Pythagore, ses symboles, etc. — (S. l.), 1606 ; 2. vol. in-12.

PYTHAGORE est un personnage des plus discutés et des plus discutables. Nous renvoyons aux articles bibliographiques qui sont fort détaillés et presque toujours peu concluants. Les livres des élèves de son *Ecole*, dite *Italique*, sont apocryphes. Ses historiens Diogène Laerce, Porphyre, Jamblique et un Anonyme cité par Photius furent trop éloignés de son époque, et trop intéressés à peindre un Pythagore qui répondit à leurs systèmes, pour être véridiques. Enfin, les *Vers dorés* ne sont pas de lui. DACIER est un de ses historiens les plus appréciés. C'est surtout au dix-huitième siècle qu'on s'est occupé de recueillir tous les écrits qui regardent ce philosophe. Nous ne retrouvons pas l'auteur du livre catalogué par Peeters.

Cf. MORERI, V, 1008, FELLER, X, 338 ; MICHAUD, XXXIV, 587 ; FIRMIN DIDOT, XLI, col. 238 ; NAUDÉ, *Apologie*, etc., 136-168 ; FABRE D'OLIVET, *Les Vers dorés de Pythagore*, Paris, Bodin, s. d.

203. JAMBlichus. De *Mysteriis Aegyptiorum, Chaldaeorum, Assyriorum*, etc. — (S. l.), 1607 ; in-folio.

[JAMBLIQUE. Des mystères des Egyptiens, des Chaldéens, des Assyriens, etc.]

Voir ci-dessus, n° 90.

204. Magiæ omnifariæ, vel potius, universæ nature theatrum. Auctore D. STROZZIO CIGOGNA. — Coloniae, 1607 ; in-12.

[D. Stozzio CIGOGNA. Théâtre de la magie universelle, ou plutôt de la nature universelle.]

Voici la référence de GRESSE (*Bibl. mag.*, p. 57) :

CIGOGNA, STROZZI, pelagio de gli incanti et delle gran maraviglie, de gli spiriti et di tutta la natura loro. In Vinceza 605.4. *Magiæ omnifariæ, vel potius universæ naturæ theatrum in quo... universa spirituum et incantationum natura explicatur a STROZZIO CIGOGNA, ex Italico latinè versum à Caspare Ens. Colonia, 606. 8°.*

205. JAMBlichus. De *Mysteriis Aegyptiorum, Chaldaeorum, Assyriorum*. *Fragmenta a Proclo, Porphyro, Psello et Mercurio Trismegisto.* — (S. l.), 1607 ; in-18.

[JAMBLIQUE. Des mystères des Egyptiens, des Chaldéens, des Assyriens. Extraits de Proclus, Porphyre, Pselle et Hermès Trismégiste.]

Voir plus haut, n° 203, et surtout n° 90.

Sur Hermès Trismégiste, voir n° 55 et 113.

206. Magiæ naturalis libri XX. Authore J.-B. PORTA. — Francofurti, 1607 ; in-8°.

[J.-B. PORTA. Magie naturelle.]

Voir ci-dessus, n° 70.

207. Petr. AMELUNGII, etc. Tractatus nobilis primus in quo Alchimiae seu chemicæ artis antiquissimæ, nobilissimæ et iucundissimæ cum inventio et progressio, obscuratio et instauratio, tum dignitas convincitur, res naturales ex quibus morborum remedia desumuntur, impura et maligna qualitate non carrere, addita dictæ labis rerum naturalium origine, et causa verissima. — Lipsiæ, 1607 ; in-4°.

[P. AMELUNG. Premier traité célèbre, dans lequel sont démontrés la découverte les progrès, l'éclipse et la restauration, ainsi que la valeur de l'Alchimie, c'est-à-dire du très ancien, très renommé et très agréable Art chimique ; et où il est prouvé que les choses naturelles, d'où l'on tire les remèdes des maladies, ne sont pas exemptes de propriétés impures et malignes, défaut dont sont données l'origine et la véritable cause.]

LENGLET DU FRESNOY (III, 88-89) cite cet ouvrage et ajoute : « La Chimie peut

avoir sa nécessité et son utilité ; mais elle est dangereuse pour la plupart de ceux qui s'y appliquent, parce qu'il y en a peu qui travaillent sur la Métallique avec connaissance ». Puis il donne le titre du second ouvrage d'Amelung avec son appréciation, comme il suit : « *Apologia, seu Tractatus Nobilis secundus, pro defensione Alchimie, adversus Bockelium*, in-8°. Lipsiæ. 1608. C'est une suite de l'ouvrage précédent, mais ni l'un ni l'autre, quoique curieux, ne sont extrêmement recherchés ».

208. Henri KHUNRATH. Quæstiones III perutiles, haudquaquam prætermittendæ, nec non summe necessariae, cum curationem, tum præcautionem absolutam, perfectam et veram Arenæ, Sabuli, Caiculi, Podagræ, Gonagræ, Chiragræ aliorumque morborum tartareorum microcosmi seu mundi minoris, hominis puta, concernentes, etc. — Leipzig, 1607 ; in-4°.

[H. KHUNRATH. Trois questions très utiles, nullement négligeables et nécessaires au plus haut degré, traitant de la cure et de la prophylaxie absolue, parfaite et véritable de la pierre, de la gravelle, de la goutte et des autres maladies infernales qui affectent le microcosme ou monde en abrégé, c'est-à-dire l'homme.]

Voir ci-dessus, n° 154.

209. Mart. RULANDI. Progymnasmata Alchemiæ, seu problemata chymica XCI quæstionibus dilucidata, cum lapidis philosophici vera conficiendi ratione. — Francofurti, 1607 ; in-4°.

[M. RULAND. Gymnastique de l'Alchimie, ou Problèmes chimiques expliqués en 91 questions, avec la vraie méthode de fabriquer la pierre philosophale.]

Voir ci-dessus n° 198.

210. Annuæ literæ Societatis Jesu, anni 1597.— Neapoli, 1607 ; in-12.
[Lettres annuelles de la Société de Jésus, pour l'an 1597.]

Voir ci-dessus, n° 164 et 169, les lettres pour 1592-93.

Nous avons déjà dit que la publication de ces Lettres annuelles fut interrompue de 1614 à 1649. Voici, d'après SOMMERVOGEL (*Dict. des Anon. et Pseud.*, col. 37), le nom des rédacteurs : Jean-Antoine VALTRINI, 1581 et 1582 ; — Nicolas ORLANDINI, 1583-85 ; — Franc. BENCI, 1586-1591 ; — Franc. CARETONI, 1594-96 ; — Horace TORSSELLINO, 1593. — Sébastien BERETTARI, 1594-1596-1597-1611. — Philibert MONET, 1612-1614. — Jean NADASI, 1650-54. Elles parurent dans différentes villes : Rome, celles de 1581-1591. — Florence, 1592-93. — Naples, 1594-97. — Lyon, 1598-99. — Anvers, 1600-02. — Douai, 1603-05. — Mayence, 1606-08. — Dollingen, 1609-11. — Lyon, 1612-13. — Dollingen, 1650-51. — Prague, 1652-54.

211. Atalanta fugiens, hoc est Emblemata nova naturæ chymica...
Auteur M. MAJERO. — Oppenheim, Th. de Bry, 1608 ; in-4°.

[Michel MAIER. Atalante fugitive, ou Nouveaux Emblèmes chimiques de la nature.]

D'après KLOSS, n° 2543, le titre complet de cet ouvrage est le suivant : *Atalanta fugiens, h. e. Emblemata nova de secretis naturæ chymica, accommodata partim oculis et intellectui, figuris cupri incisiss, adjectisque sententiis*. La première édition aurait été donnée en 1617, chez Jérôme Galler, à Oppenheim. Une autre aurait suivi dès

1618, chez le même éditeur, aux frais de J. Theod. de Bry, et cette seconde édition serait particulièrement appréciée à cause des cuivres gravés par de Bry. Il est vraisemblable que Peeters a en vue cette édition qu'il indique par erreur sous la date de 1608, au lieu de 1618. Ce livre fut réimprimé en 1687, à Francfort, chez H. Oehrling, sous le titre : *Secretioris Naturæ Secretorum scrutinium chymicum*. Une traduction allemande en fut faite en 1708, chez le même éditeur de Francfort ; cf. KLOSS, n° 2545.

Pour d'autres ouvrages de M. Maier, voir KLOSS, n° 2479, 2480, 2520, 2521, 2544, 2546, 2547, 2568, 2569, 2586, 2612.

Michel MAIER (1568-1622), alchimiste allemand, a beaucoup écrit sur les Rose-Croix. Nous le retrouverons à ce sujet.

Cf. LENGLET DU FRESNOY, III, 228 ; FELLER, VIII, 43 ; MICHAUD, XXVI, 114.

212. De igne Magorum philosophorum externo et visibili. Das ist Philosophische Erklärung von, und über dem geheymen, eusserlichen, sichtbaren Gludt ynd Flammenfeuer der uhralten Magorum oder Weysen und andern Philosophen, durch H. Henrici KKUNRATH. — Strassburg, Zetzner, 1608 ; in-8° et in-4°.

[H. KHUNRATH. Du feu extérieur et visible des philosophes Mages, ou Explication philosophique de l'ardeur secrète, extérieure et visible, et du feu de flammes des anciens Mages ou Sages et d'autres philosophes.]

Voir un autre ouvrage de H. Khunrath, catalogué ci-dessus, n° 208.

213. M. PETRI BONI LOMBARDI, etc. — Argentorati, 1608 ; in-12 ; seconde édition.

[PIERRE BON LOMBARD.....]

Encore une simple indication d'auteur sans le titre de l'ouvrage, comme déjà ci-dessus, n° 170 et 182. Mais il s'agit sans doute d'une nouvelle édition de la *Margarita pretiosa novella*, dont la première est cataloguée au n° 96. Cet ouvrage, édité d'abord à Bâle, en 1572, le fut ensuite à Strasbourg, en 1608 ; toutefois l'édition relevée par LENGLET DU FRESNOY (III, 125) est dans le format in-8° et non pas in-12. Pierre BON LOMBARD, de Ferrare, vivait au xiv^e siècle ; il passe, dit Lenglet, pour un des meilleurs auteurs de la philosophie hermétique. On a encore de lui : *De secreto omnium secretorum Dei dono*, in-8°, Venetiis, 1546. Cette édition, ajoute Lenglet, est une des plus belles que nous ayons de cet excellent ouvrage. La *Margarita pretiosa novella correctissima* se trouve dans le *Theatrum Chemicum*, V, 507-713.

214. Bened. FIGULI. Rosarium novum Olympicum et benedictum, etc — Basilie, 1608 ; in-4°.

[B. FIGULUS. Nouveau rosaire olympique et consacré.]

Voir une seconde partie de cet ouvrage au n° suivant.

Nous lisons dans LENGLET DU FRESNOY (III, 278) : *Rosarium novum Olympicum benedictum de Lapide Benedicto*, in-4°. Germanice, 1608. In duas partes divisum. Cet ouvrage est libellé ainsi à la table (p. 400) : *Rosarium novum*, Allemand. C'est bien l'ouvrage de Peeters et probablement son édition, mais le nom de B. FIGULUS nous étonne d'autant plus que Lenglet du Fresnoy cite dans le même tome (p. 162)

le livre suivant : *BENEDICTI FIGULI Paradisus aureolus hermeticus, in quo demonstratur quando aureola Hesperidum poma, ab arôore Benedicta Philosophica sint decerpenda*, in-4°, Francofurti, 1600. Du même auteur (p.163) : *Auriga Benedictus. Spagyricus*, in-12, Norimbergæ, 1609. Comment Lenglet du Fresnoy n'a-t-il pas attribué à Figulus le *Rosarium novum*? Cependant cet ouvrage est catalogué sous le nom de *Figulus B.* (Töpfer) dans ROSENTHAL, *Bibliotheca magica et pneumatica*, n° 298, p. 21.

215. *Rosarii novi, Olympici et benedicti Pars altera, etc.* — (Basiliæ), 1608 ; in-4°.

[Nouveau rosaire olympique et consacré. Seconde partie.]

Voir le n° précédent.

216. *Biblia sacra Vulgatæ editionis Sexti Quinti.* — Antverpiæ, ex off. Plantiniana, 1608 ; in-8°.

[La Bible selon la Vulgate de Sixte-Quint.]

217. *Biblia sacra Vulgatæ editionis.* — Antverpiæ, 1608 ; in-12.

[La Bible selon la Vulgate.]

218. *Ein schön Gespräch und Disputation von der rechten materia Lapi lis Philosophici, oder Steins der Weisen, etc.* — Lipsiæ, 1608 ; in-12.

[Bel entretien et discussion au sujet de la vraie nature de la pierre philosophale.]

219. *Annux literæ Societatis Jesu ex provincia Lusitana, anni 1608.* — (S. I.), 1608 ; in-12.

[Lettres annuelles de la Société de Jésus, écrites du Portugal, pour l'an 1608.]

Voir ci-dessus, N° 164, 169 et 210.

Les *Annux Litteræ* de la Compagnie de Jésus n'ont précisément pas d'auteur connu de 1597 à 1611. Le P. Sébastien Beretaire édita les années 1594 à 1596 à Naples, chez Tarquin le Long en 1604 et 1605. Il mourut à Rome en 1622. Il ne paraît pas qu'il ait été en Portugal. Cependant il fit d'importantes éditions à *La Vie miraculeuse du P. Joseph Anchieta*, S. J., écrite, d'abord en portugais, puis en latin, par le P. Pierre Roderiges.

Il n'est pas probable que ces *Annux Litteræ* soient celles du P. Jean RODRIGUEZ GIRON, né au diocèse de Lisbonne et missionnaire au Japon. Peut-être faisait-il partie de la province de Portugal, mais ses lettres, adressées au Général, le P. Claude Aquaviva, sont toutes datées du Japon.

Cf. DE BACKER, I, 87 et 638 ; HURTER, III, col. 834.

220. *Les secrets et merveilles de nature de divers autheurs*, par J.-J. WECKER. — Rouen, 1608 ; in-8° figg.

Voir ci-dessus, n° 138.

221. *La magie naturelle, qui est les secrets et miracles de nature*, par J.-B. PORTA. — Lyon, 1608 ; in-32.

Le texte original, en latin, de ce livre est catalogué aux N° 70 et 206.

222. Origine des Chevaliers et Ordres militaires, par AUBERT-LE-MIRE. — Anvers, 1609 ; in-8°.

Aubert LEMIRE, appelé plus souvent MIRÆUS, (1573-1640) chanoine, puis doyen du chapitre d'Anvers, fut un historien ecclésiastique renommé. L'ouvrage catalogué par Peeters avait paru la même année à Anvers, en latin, sous le titre : *Origines equestrium seu militarium ordinum, libri duo*, in-8°.

Cf. MORERI, V, 299 ; FELLER, VIII, 407 ; MICHAUD, XXIV, 89 ; FIRMIN-DIDOT, XXIX, col. 610, qui ne cite pas le présent ouvrage.

223. Raymundi LULLII Opera. — Argentorati, 1609 ; in-8°.

[Œuvres de Raymond LULLE.]

Voir ci-dessus, N° 42, 107, 108 et 121.

224. Von der natürlichen Philosophie und Vervandlung der Metallen, durch M. Geo. FORBERGER. — Hall in Sachsen, 1609 ; in-8°.

[M.-G. FORBERGER. De la philosophie naturelle et de la Transmutation des métaux.]

225. Biblia hebraica, cum latina interpretatione B.-A. MONTANI. — Parisiis, 1609 ; in-folio.

[Bible hébraïque, avec interprétation en latin par B.-A. MONTANUS.]

Voir ci-dessus, n° 127.

226. Vita Beati P. Ignatii Loiolæ, Societatis Jesu fundatoris. — Romæ, 1609 ; in-4°, 80 gravures.

[Vie du bienheureux P. Ignace de Loyola, fondateur de la Société de Jésus.]

Voir ci-dessus, n° 192 ; une autre édition de la vie de S. Ignace de Loyola, par Maffei.

Par erreur typographique, le numéro 192 porte l'édition de Venise en 1685 au lieu de 1585. D'ailleurs, d'après SOMMERVOGEL, la première édition de cet ouvrage parut à Rome en 1585 sous ce titre : *De vita et moribus Ignatiï Loiolæ, qui Societatem Jesu fundavit. Libri III. Auctore Joanne Petro Maffeo, presbytero Societatis eiusdem. Ex auctoritate Superiorum. Romæ. Apud Franciscum Zannettum. M. D. LXXXV, 4° pp. 200. Dédié au P. Claude Aquaviva. Nombreuses éditions par la suite. Cf. SOMMERVOGEL, Bibliothèque de la C. de J., t. V, col. 296-297. J.-P. Maffei.*

227. La sainte Bible, contenant le Vieil et le Nouveau Testament, publiée par M. Jean HARLEMUS. — Lyon, 1609 ; in-4°.

Jean HARLEMUS (1537 ?-1578) se nommait *Willems*. Ce fut un jésuite portugais, très versé dans les études bibliques. Son *Index biblicus* (Anvers, Plantin, 1572) eut un grand nombre d'éditions. DE BACKER (II, 286) cite la Bible notée par Peeters, mais il ne relève que deux éditions françaises, l'une à Rouen, chez la Veuve de Louis du Menil, en 1681 ; l'autre à Paris, chez Michel Sonnius, en 1598.

Cf. VIGOUROUX, *Dict. de la Bible*, fasc. XVIII, col. 430. Le rédacteur ne signale ni l'édition latine, ni l'édition française de la Bible d'Harlemus.

228. *Speculum lepidum (sic) Camilli LEONARDI, etc.* — Parisiis, 1610 ; in-8°.

[Miroir des pierres de Camille LEONARD.]

Camille LEONARDI ou LENARDI, de Pesaro, y fit imprimer en 1496 un opuscule intitulé : *Canones æquatores cælestium motuum*. En 1502, ce médecin astrologue fit paraître à Venise son *Speculum lapidum* dans lequel il traite de la nature et de la vertu des pierres précieuses, des anneaux, de l'or symbolique, etc... Voici ce que nous lisons dans ROSENTHAL (n. 517, 518, 519, p. 37) : LEONARDUS, Cam., Pisaur. *Speculum lapidum*. Aug. V., Henr. Siliceus, 1533, mense Maio. 4 ff. prél. et 70 ff. Vél. — *Speculum lapidum*. Cui access. *Sympathia VII metallor. ac VII select. lapidum ad planetas*. P. ARLENSIS DE SCUDALUPIS, presbyt. Hierosolim. Paris 1610. Titre gr., avec les portr. de Charles Gonzaga et P. Arlensis gr. e. t. d. 22 ff. prél. 499 pp. et 18 ff. de l'index. Vél. — *Speculum lapidum*. Petri ARLENSIS DE SCUDALUPIS *Sympathia VII metallorum*. Acced. *Magia astrolog.* Petri Const. ALBINI. Hamb. 1717. Avec portr. 390 et 84 pp. D'après ces renseignements, l'édition de Peeters doit contenir, avec le *Speculum lapidum*, le traité d'Arlensis de Scudalupis.

Cf. GOIGOUX, *Dict. hist.* XVI, 187 ; FIRMIN DIDOT, III, col. 248.

229. De Fratibus Rosæ-Crucis. Nimirum quæ sint ? Quales sint ? Unde nomen illud sibi asciverint ? Et quo fine ejusmodi *Famam* scripserint ? Conscripta a Henrico NEUHUSIO. — (Dantisci), apud Ch. Vetterum, 1610 ; in-12.

[H. NEUHUSIUS. Des Frères de la Rose-Croix. Pourquoi sont-ils ? Que sont-ils ? D'où ont-ils pris ce nom ? Et dans quelle intention ont-ils écrit la *Fama* ?]

D'après Kloss, n° 2550, ce livre est intitulé : *Pia et utilissima admonitio de Fratibus Rosæ-Crucis*, et il a été publié pour la première fois, non en 1610, mais en 1618. Autres éditions en 1622 et 1628. Une traduction française en fut donnée en 1623 et 1624 ; Cf. Kloss, n° 2551.

La *Fama* désigne la *Fama Fraternitatis*, un des livres les plus fameux de la société des Rose-Croix, et qui nous occupera plus loin, n° 261.

La première édition de cet ouvrage parut à Dantzic, lieu de naissance d'Henri Neuhaus, où il exerça la médecine ; il se dit également maître en philosophie. Dans cet opuscule, traduit en français sous ce titre : *Avertissement pieux et très utile des Frères de la Rose-Croix* (Paris, 1623, petit in-8° d'après BRUNET, IV, col. 1215, qui traduit Neuhausius par NEUHOU ; Paris, 1624, in-8° de 62 pages d'après MICHAUD XXX, 342), l'auteur affirme l'établissement de la Société secrète des Rose-Croix et le but révolutionnaire qu'elle veut atteindre et qui semble identique à celui que poursuivront plus tard les *Illuminés*. Cette traduction française a été souvent réunie à l'*Instruction à la France sur la vérité de l'histoire des Frères de la Rose-Croix* de Gabriel NAUDÉ, ouvrage qui est écrit dans le même sens. Les Rose-Croix cherchèrent plusieurs fois à réfuter ces deux auteurs. Toutefois le P. Gauthier disait de ce livre : « qu'on ne savait pas s'il était pour ou contre les Rose-Croix », tactique familière aux Sociétés secrètes. (Cl. JANNET, *Les Précurseurs*, p. 19).

La traduction de 1623 porte en effet le nom de NEUHOU, l'opuscule a 46 pages, précédées de 6 pages *Au lecteur*, non numérotées.

Cf. LENGLET DU FRESNOY, III, 286 ; FIRMIN DIDOT, XXXVII, col. 799.

230. Ben JOHNSON'S Comedies : The Alchemist, a Comedy, first acted in the year 1610. — (S. l.), 1610; in-12.

[BEN JOHNSON. L'Alchimiste, comédie (en anglais) représentée pour la première fois en 1610.]

KLOSS, n° 221.

L'Alchimiste est une des comédies de caractère de BEN JOHNSON (*Benjamin*, 1574-1637), l'émule et l'ami de Shakespeare. Dans ses pièces à grand spectacle : appelées *Masques*, qui étaient l'un des grands divertissements de la cour, il fit jouer, *Mercury vindicated from the Alchemist at court*.

231. La sainte Bible, qui est toute la Sainte Ecriture, contenant le Vieil et le Nouveau Testament. — Rouen, 1610 ; in-8°.

232. La sallade des Iniquistes, ou les plus excellens vers que ces Messieurs les rappelez (Jésuites) ont approprié à leur sujet. Avec quelques autres vers sur la mort de Henry-le-Grand, et sur son cœur qui est à la Flèche. — (S. l.), 1610, in-12, 31 pages.

Il faut lire *Inighistes* et non pas *Iniquistes*. C'est le nom donné aux Jésuites dans quelques pamphlets et dérivé du mot *Inigo*, comme dans le titre suivant : *Histoire de l'admirable dom Inigo de Guipuscoa, chevalier de la Vierge et fondateur de la Monarchie des Inighistes*, par Hercule RASIEL DE SELVA. *L'Anti-Cotton* fut ajouté à cet ouvrage contre les Jésuites. (La Haye, aux dépens de la Compagnie, 1758, 2 vol. in-12).

Quant aux vers sur la mort et le cœur du roi Henri IV, que les Jésuites transportèrent à leur collège de la Flèche, nous en avons un échantillon dans *l'Anticoton* (voir n° 235). Citons cette strophe :

« Enfin vous le tenez
Le cœur du roy dont vous avez
Tant de fois la mort préparée.
Lorsque les chiens ont attrapé
Le cerf qu'ils ont tant galopé,
Du cœur on leur fait la curée. »

Et plus loin :

« Si vous voulez que votre état soit ferme,
Chassez bien loin ces tigres inhumains,
Qui de leur roy accourcissant le terme,
Se sont payés de son cœur par leurs mains. »

Cf. ARNOULD, *Les Jésuites*, I, 313 ; Paris, Michel Lévy, 1846.

233. Le fléau d'Aristogiton, ou contre le calomniateur des pères Jésuites, sous le titre d'*Anticoton*. Par Louis DE MONTGOMMERY. Jointe la copie imprimée à Paris. — 1610, in-12, 16 pages.

Sur l'*Anticoton*, voir plus bas, n° 235.

Le Fléau d'Aristogiton, réponse à l'*Anticoton*, parut dès 1610, sans désignation

de lieu. La même année, il fut édité à Amsterdam, chez Michel Colin, sous le titre suivant : *Le Fléau d'Aristogiton ou Réponse au calomniateur des Pères Jésuites sous le titre : d'Anticoton*, par LOUIS DE MONTGOMMERY, sieur de Courbouzon. Les deux éditions que nous relevons sont des in-8° ; celle de Peeters, in-12, en serait donc une troisième.

234. Le remerciement des beurrières de Paris au sieur de Courbouzon-Montgomery. — Niort, 1610, in-12 ; 29 pages.

Le Remercement des Burières de Paris, titre de la réimpression du *Remerciement des Beurrières de Paris* faite à Amsterdam, chez Michel Colin (1610, in-8°) est une satire en vers contre *Le Fléau d'Aristogiton* et son auteur. On y accuse les Jésuites de crimes énormes. L'édition de Niort, 1610, relevée par DE BACKER (II, 151) est un in-8° de 26 pages. Il est étonnant que Peeters ait un in-12 de 29 pages de la même année et de la même imprimerie.

Maitre Jacques de MONTHOLON dans son plaidoyer contre Maitre Pierre de la Mortelière, en faveur des Jésuites, fait au Parlement les 17 et 20 décembre 1611, cite (p. 70) quelques libelles diffamatoires de ses clients. « Tel a été, dit-il, l'Anticoton, tel l'Antijésuite, les Beurrières et Toccins : Tel présentement le playdoyé auquel je responds ».

235. Anticoton, où il est prouvé que les Jésuites sont coupables. — (S. l.), 1610, in-12.

Une réfutation de ce libelle est notée plus haut, sous le n° 233.

Voici le titre complet de ce pamphlet : *Anticoton, ou réfutation de la lettre déclaratoire du Père Coton*. Livre où est prouvé que les Jésuites sont coupables, et auteurs du parricide exécrable commis en la personne du roi très chrestien Henri IV, d'heureuse mémoire. Dernière impression revue et augmentée. M.D.C.X, in-12, pp. 74. Le dernier feuillet porte : Pierre Ronsard, aux Jésuites, sonnet.

Il paraît certain aujourd'hui que l'auteur de l'*Anticoton* est CÉSAR DE PLAIX, sieur de l'Ormoye, avocat au Parlement d'Orléans (QUÉRARD, *Les Supercheries littéraires*, I, col. 361). C'était une réponse à la *Lettre déclaratoire de la doctrine des Pères Jésuites, conforme aux décrets du Comité de Constance, adressée à la Royné, mère du Roy, Régente en France*. Par le Père COTON de la Compagnie de Jésus, Prédicateur ordinaire de Sa Majesté. A Paris, chez Claude Chappelet, 1610 ; in-8°, pp. 29. Le privilège donné à Chappelet est du 26 juin. Dans cette lettre, parue le 12 juillet 1610, le P. Coton prouve que l'opinion de Mariana n'est point celle de la Compagnie, mais particulière à l'auteur. Il cite plusieurs écrivains Jésuites qui ont enseigné qu'il n'est pas permis d'attenter à la vie des Princes, quand même ils abuseraient de leur pouvoir. Le P. Coton ajoute que cette doctrine est la seule qui ait régné dans les écoles de la Compagnie, et que la doctrine contraire est combattue par tous les Jésuites.

L'*Anticoton* au contraire, divisé en cinq chapitres, cherche à démontrer dans les deux premiers, par les ouvrages et les actes des Jésuites, qu'ils approuvent le parricide des Rois et la rébellion des sujets. Au troisième chapitre, il établit par différentes conjectures qu'ils sont coupables en particulier de celui commis en la personne de Henri IV. Le quatrième chapitre contient l'examen et la réponse touchant la lettre déclaratoire du P. Coton. Dans le cinquième, l'auteur conclut qu'il faut éloigner les Jésuites de la personne du Roi et les bannir du royaume. L'une des preuves de ces mensonges est tirée de l'anagramme de Pierre Coton : *Perce ton roi*, Le P. Coton répondit victorieusement à ces basses attaques.

BAYLE a écrit dans son *Dictionnaire historique et critique* (art. *Loyola*) : « Infinité de gens ont ajouté plus de foi à l'*Anti-Coton*, qui n'alléguait aucune preuve ni aucune attestation authentique, qu'au Père Coton, qui alléguait tout ce que les procédures juridiques les plus exactes pouvaient demander ; cela ne peut être que l'effet d'une prévention outrée ». L'édition citée n° 232 se termine par le quatrain que nous avons donné. (Tome II, *Anti-Cotton*, p. 170).

Cf. DE BACKER, II, 149 ; IV, 542 ; VII, 213 ; CRÉTINEAU-JOLY, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, III, 128.

236. Aphorismes ou Sommaires de la doctrine des Jésuites, par lesquels le vrai christianisme est corrompu. — (S. l.), 1610 ; in-12.

La première édition de ce livre a paru, en latin, vers 1608, avec l'approbation des Théologiens de Wittenberg : une édition parue à Amberg, en 1610, et donnant en appendice une traduction de l'ouvrage de Thomas Morton : *An exact discoverie of Romish doctrine in the case of conspiracie and rebellion* (Londres, 1605), est souvent citée : son titre complet est : *Aphorismi doctrinæ Jesuitarum et aliorum aliquo pontificiorum Doctorum : quibus verus Christianismus corrumpitur, pax publica turbatur, et vincula societatis humanæ tolluntur. Sumpti ex Pontificum, Jesuitarum, et aliorum Pontificiorum scriptis, dictis, et ex actis publicis. Accesserunt octavæ huic editioni, Propositiones doctrinæ Jesuitarum et aliorum Pontificiorum, collectæ ab auctore libelli Anglici cuius titulus est, (An exact discoverie of Romish doctrine), etc. Londini typis editi, Aphorismis Jesuiticis similes. Psalm. 2 v. 10. Nunc Reges intelligite, erudimini Indices terræ : Servite Domino in timore, et exultate ei cum tremore. Ambergæ. Typis Michaelis Forsteri. M.D.C.I.X. in-8°, pp. 45. Deux jésuites, Martin Van der Beeck (Becanus) et Sébastien Heissius ont répondu aux *Aphorismi*, le premier en 1608, le second en 1609.*

Cf. CARAYON, *Bibliographie historique de la Compagnie de Jésus*, n° 2935, qui, outre une édition latine de 1608, cite une édition anglaise de 1609, et une française de 1610, in-8° ; SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, I, 1092 ; IV, 231.

237. Remonstrance sur le parricide du roi. — (S. l.), 1610 ; in-12.

On lit dans BRUNET (IV, col. 1212) : Remonstrance à Messieurs de la cour de Parlement sur le parricide commis en la personne du Roy Henry le Grand. M.D.C.X., in-8° de 28 pp. chiffrées, et 2 ff. blancs.

Il existe au moins deux autres éditions de cette Remonstrance, sous la date de 1610, et sans lieu d'impression, et que l'on croit imprimées à Genève, l'une en 40 pages chiffrées, et l'autre en 23 pages seulement.

238. Trajano Boccalini. Ragguglio di Parnasso. Centur. III. — Venezia, 1611 ; in-4°.

[T. BOCCALINI. Nouvelle du Parnasse. Trois centuries. (En italien).]

KLOSS, n° 2427, avec l'indication des années 1612, 1613, 1614 comme dates respectives de l'édition originale de chacune des trois parties. Une traduction allemande fut donnée dès 1617 ; cf. KLOSS, n° 2428.

Cet ouvrage appartient à la littérature des Rose-Croix.

Trajano BOCCALINI (1556-1613) fut un auteur satirique d'Italie. Se croyant peu en sûreté à Rome, à cause du ressentiment des Espagnols qu'il attaqua par ses diatribes, il se rendit à Venise, où il publia en 1612 sa première centurie sous le titre : *Raggugli di Parnaso, centuria prima*, Venise, 1612, in-4°. En 1613, parut à

Venise, la seconde centurie dans le même format. Tous les bibliographes sont d'accord avec BRUNET (I, col. 1019) sur la date de ces premières éditions qui ne concorde pas avec celle de Peeters. Il n'est pas moins étonnant de voir une édition de 1611 qui contiendrait trois centuries. D'après MICHAUD (IV, 488), un certain Jérôme Briani, de Modène, aurait ajouté, aux deux premières centuries, cinquante *Ragguagli*, qui furent imprimés avec ceux de Boccalini, à Venise, en 1650, sous le titre de *Parte terza*. On attribue aussi à Boccalini *La Segretaria d' Apollo*, qui fut imprimée à Amsterdam, en 1653, comme faisant suite aux *Ragguagli*. Enfin, deux ans après sa mort, un de ses amis fit éditer son manuscrit de la *Pietra del Paragone politico*, Amsterdam, 1615, in-4°. C'est dans cet ouvrage que Boccalini attaque surtout les Espagnols. Dans ses *Ragguagli*, œuvre satirique également, il suppose qu'Apollon tient sa cour au Parnasse et entend les plaintes de tout l'univers pour rendre à chacun justice selon la pensée de l'auteur. Pour être complet, nous devons donner ici l'appréciation de Claudio JANNET (*Les Précurseurs de la Franc-Maçonnerie*, p. 17; Paris, Palmé, 1887) sur les *Ragguagli* de Boccalini : « WHYTEHEAD, écrit-il, se trompe évidemment quand il indique comme un ouvrage des Rose-Croix (*Rosicrucianism*, York, 1880) les *Ragguagli di Parnasso*, de Trojano Boccalini, qui ont paru à Venise en 1612 et ont eu depuis de nombreuses éditions. Dans le tome I^{er}, on trouve seulement un chapitre, le LXXXII, dont le titre a, il est vrai, quelque analogie avec l'*Allgemeine und general reformation des ganzen Welt* : il est ainsi conçu : *Generale Riforma dell' Universo da i sette savii della Grecia e da altri letterati pubblicata di ordine di Apollo*. Nous n'avons pu y découvrir qu'un jeu d'esprit fort innocent ».

Cf. LADVOCAT, *Dist. hist.* IV, 276 ; GOIGOUX, IV, 146 ; MORERI, II, 279 ; FIRMIN DIDOT, V, col. 294.

239. Les Œuvres de PHILON, Juif....contenant l'interprétation de plusieurs devins et sacrez mystères, etc.— Paris, 1611 ; in-8°, port. et fig.

Voici encore une édition qui n'est mentionnée nulle part. La première édition des œuvres de Philon est celle de Turnèbe, Paris 1552 ; la seconde, d'après BRUNET (IV, col. 614), est celle de Genève, 1613 ; puis Paris, 1640 ; Francfort 1691. Ces dernières éditions sont plus complètes que la première ; et Turnèbe fut enrichi des travaux critiques de Hæschel et de Gelenius. Mais l'édition la plus parfaite fut celle de Th. MANGEY, Londres, Bowyer, 1742, 2 vol. in-folio. On attend encore, dit FIRMIN DIDOT (XXXIX, col. 1019), une bonne édition critique des œuvres de Philon.

PHILON LE JUIF, né environ trente ans avant J.-C. à Alexandrie, en fut à son époque le plus grand philosophe. Son but fut de concilier avec la philosophie grecque les systèmes orientaux et la révélation mosaïque. De là, cette méthode allégorique, pratiquée avant lui par les Esséniens, les Thérapeutes, les Kabbalistes, qui se développera dans le Gnosticisme et dans quelques Pères de l'Eglise, tels qu'Origène.

Ses écrits se divisent en trois parties : Les œuvres *cosmogoniques*, la création du monde, l'héxaméron.

Les œuvres *historiques*, tout ce qui se rapporte à l'histoire sainte ; les œuvres *juridiques*, tout ce qui tient à la législation mosaïque et à la morale juive. Mais au fond, il ne voit dans les livres saints que des symboles, des allégories, des figures d'où l'on peut faire dériver tout ce qu'on veut y introduire.

Dans son *Essai historique sur l'École d' Alexandrie* (I, 225 ; Paris, Levrault, 1820), MATTER présente l'appréciation suivante sur l'influence philosophique de Philon : « Il donne aux savants d'Alexandrie, non pas l'exemple de l'éclectisme qui depuis longtemps était donné, mais une direction de plus vers la philosophie qu'a professée le célèbre Ammonius Sakkas. Philon fit connaître à l'école d'Alexandrie un *surnatu-*

ralisme qui la prépara à l'étude du christianisme, et dont elle sût bientôt s'emparer elle-même. En effet, si les écrits de Philon sont précieux pour le philologue, auquel ils offrent un beau style ; s'ils se recommandent à l'historien des Juifs et de leurs opinions par une analyse instructive des événements et des dogmes de cette nation ; s'ils fournissent à l'interprète de nos livres sacrés des analogies de langage et d'idées de la plus haute importance, ils sont, pour l'historien de l'école d'Alexandrie, l'un des phénomènes des plus remarquables. Les philosophes du musée y trouvèrent des matériaux de spéculations nouvelles, ils y puisèrent le goût de l'allégorie, qui entraîne à de si grands abus, mais qui offre trop d'avantages aux écrivains systématiques pour n'avoir pas des partisans dans tous les siècles ».

Cf. MORERI, V, 818, où se trouvent les références des Pères de l'Eglise ; BASNAGE, *Histoire des Juifs*, IX, 1231, La Haye, Scheurleer, 1716 ; *Dict. des Sciences philosophiques*, V, 51 ; MICHAUD. XXXIII, 138.

240. Tractatus chemicus, etc. — (S. l.), 1611 ; in-12.

[Traité chimique.....]

241. Dei occulta Philosophia. Durch J. THÖLDEN. — Hessum, 1611 ; in-8°.

[J. THÖLDEN. De la philosophie occulte.]

242. Flavii JOSEPHI Opera de Antiquitatibus judaicis.—(S. l.), 1611 ; in-8°.

[FLAVIUS JOSÈPHE. Des Antiquités judaïques.]

Voir ci-dessus, n° 38.

Dom Remy CEILLIER (I, 578) cite une édition de Genève en 1611 en deux petits volumes. La même année, à Genève, on édita pour la première fois les œuvres complètes de Josèphe dans un volume in-folio. FIRMIN DIDOT (XXV, col. 974) parle d'une édition de Chambéry en 1911.

On peut lire plus haut dans le même ouvrage de Dom Ceillier (p. 561-572) la critique du livre des *Antiquités judaïques*, et particulièrement du témoignage irrécusable que Josèphe y rend à Jésus-Christ.

243. Von den natürlichen und übernatürlichen Dinge. Durch Frat. Bazil VALENTINUM. — Leipzig, 1611 ; in-8°.

[Fr. B. VALENTIN. Des choses naturelles et surnaturelles.]

Cf. ci-dessus, n° 172.

LENGLET DU FRESNOY (I, 230 et III, 317) nous avertit que le traducteur français a changé le titre de cet ouvrage : « *Révélation des mystères des Teintures essentielles des sept Métaux et de leurs vertus médicinales*, par Basile VALENTIN, religieux de S. Benoît, traduit de l'allemand par Israël, médecin allemand, in-4°, à Paris, chez Jacques de Senlecque, 1646. Il faut remarquer que les deux premiers chapitres manquent et que le vrai titre est : *Traité des choses naturelles et surnaturelles* ». C'est l'édition que cite BRUNET (V, 1035), il nomme le traducteur Jean Israël ; mais GUAITA (n° 1040) possédait un exemplaire du même traducteur et du même libraire de 1645.

244. Flavii JOSEPHI. Hooghberoemde Joodsche Historien. — Amsterdam, 1611 ; in-folio, grav.

[Flavius JOSÈPHE. Célèbres histoires juives. (Traduction hollandaise des Antiquités judaïques.)]

Voir plus haut, N^o 38 et 242.

245. Les Œuvres de PHILON, Juif..... contenant l'interprétation de plusieurs devins et sacrez mystères,..... translâtées de grec en françois par P. BELLIER. Revuës, corrigées et augmentées de trois livres, traduits sur l'original grec, par Fréd. MOREL. — Paris, 1612 ; in-8^o, port. et fig.

Selon toute vraisemblance, il s'agit de la traduction déjà notée plus haut, n^o 239, avec le millésime 1611. Le titre de l'ouvrage est cette fois complètement reproduit. Cette édition est citée par dom Remy CEILLIER. (*Hist. génér. des Auteurs sacrés et ecclés.* I, 551 ; Paris, Paulus-Du-Mesnil, 1729) comme il suit : « Les ouvrages de Philon furent aussi traduits en français par Pierre BELLIER, et imprimés en cette langue à Paris en 1575, in-folio et depuis par MOREL en 1612, in-8^o. Le livre *De la vraie noblesse* y avait déjà été imprimé en français quelques années auparavant, savoir en 1550, in-8^o, avec un discours de Synesius de la traduction de Daniel d'Auge, professeur royal en la langue grecque.

246. Vier nützliche chymische Tractat ; vom Stein der Weisen, etc. — Hall in Sachsen, 1612 ; in-12.

[Quatre utiles traités de chimie : de la pierre philosophale, etc.]

Ces quatre traités ne doivent pas être le *Quadrige aurifera* (LENGLET DU FRESNOY, III, 39 et 114), de G. Ripley, édité par N. Barnaud, Strasbourg, 1613 (Goigoux XXIII, 273), mais bien plutôt l'ouvrage cité par ROSENTHAL, n^o 706, quoique la date soit loin de concorder avec celle de Peeters : QUADRATUM ALCHYMISTICUM, d. i. 4 auserlesene rare Tractâtgen vom Stein d. Weisen, Speculum sapientiæ ; Centrum naturæ concentratum ; Discursus de Universali ; Abyssus alchymie explorata. Hambourg, 1705.

247. Philosophia chimica tribus tractatibus comprehensa. Opus doctissimum et nunc primum integrum in lucem editum. Auctore Gastone Dulcone CLAVEO. — Coloniae, 1612 ; in-4^o.

[G.-D. CLAVE. Philosophie chimique en trois traités.]

La prétendue édition originale de ce livre a déjà été notée au n^o 158, avec la date 1598. L'édition relevée ici par Peeters est celle de Genève, *Coloniae Allobrogum*.

248. Bibliorum pars græca quæ hebraice non invenitur. — Trajecti, 1612 ; in-8^o.

[Partie de la Bible contenue dans le texte grec, mais non dans le texte hébreu.]

249. La sainte Bible, contenant le Vieil et Nouveau Testament, traduite du latin en françois par les théologiens de l'Université de Louvain. — Rouen, Raph. du Petit Val, 1612 ; 2 tomes in-4^o, frontispice.

250. Trajano BOCCALINI. *Ragguaglio di Parnasso. Centur. III (Première partie).* — Venezia, 1612 ; in-4^o.

[T. BOCCALINI. *Nouvelle du Parnasse. Trois centuries.* (En italien.)]

La présente indication bibliographique est d'accord avec celle de KLOSS, n^o 2427. L'édition de 1611, notée plus haut, n^o 238, apparaît donc comme controuvé.

251. *Biblia sacra hebraica, cum interlineari interpretatione latina Xantis PAGNINI. Item Novum Testamentum, græce, cum Vulgata interpretatione latina interlineari, studio B. Ariæ MONTANI.* — (Lugd- Batav.), ex offic. Plantiniana, 1613 ; 4 vol. in-8^o.

[La Bible. Texte hébreu, avec version latine par X. PAGNINI. — Le Nouveau Testament en grec avec la traduction latine selon la Vulgate, édition B.-A. MONTANUS.]

Voir ci-dessus, n^{os} 127, 225 et plus bas 259.

252. *Biblia sacra Vulgatæ editionis, Sixti V. Pont. Max., jussu recognita, et Clementis VII auctoritate edita.* — Lugduni, J. Jullieron, 1613 ; pet. in-8^o.

[La Bible. Edition de la Vulgate, selon la recension ordonnée par Sixte-Quint, et publiée par Clément VII.]

253. Fuite honteuse des ministres luthériens d'Allemagne refusant d'entrer en conférence avec un père Jésuite, qui leur présentait pour toute règle et juge la seule sainte écriture, traduite par eux-mêmes. Edition dernière, revue et augmentée par l'auteur. — Reims, N. Constant, 1613 ; in-8^o, 71 pages.

Cet opuscule est du P. Léonard PERIN (1567-1638), jésuite lorrain. DE BAKER (III, 580) et SOMMERVOGEL (*Dict. des auth. anon. et pseud.* col. 332) ne relèvent que l'édition de Pont-à-Mousson, par Melchior Bernard, 1613, petit in-8^o, 71 pages. La même année et sortant des mêmes presses parut, en 78 pages du même format, la traduction latine de cet ouvrage, sous le titre : *Vera narratio disputationis in causa fidei oblata a Concionatore uno de Societate Jesu Lutheranis Concionatoribus aliquot.*

254. *Epistola ad Reverend. Fraternitatem R.-C.* — Francofurti, 1613 ; in-8^o.

[Lettre à la Révérend. Fraternité des Rose-Croix.]

Voir KLOSS, n^o 2442, et LENGLET DU FRESNOY, III, page 279, n^o 651.

Le livre fondamental des Rose-Croix, la *Fama Fraternitatis* (voir ci-dessous, n^o 261) a donné lieu à une vive polémique, principalement sous forme de lettres et de réponses. Nous en avons ici le premier écho. Pourtant l'édition originale de la *Fama* ne parut qu'en décembre 1614. Mais, dès 1610, elle était connue en manuscrit. C'est ainsi qu'à cette date Haselmeyer, auteur d'une des répliques (voir plus bas, n^o 267), l'eut entre les mains ; cf. *Handbuch*, t. II, p. 260, col. 1.

Ainsi s'explique que l'*Epistola* dont il s'agit ici soit datée de 1618.

KLOSS ne doute pas de son authenticité. Il enregistre d'ailleurs trois autres écrits du même genre, respectivement datés du 12 janvier 1614, du 14 août 1614 et du dernier jour de novembre 1614, c'est-à-dire tous trois antérieurs à l'édition originale de la *Fama* ; cf. KLOSS, nos 2440, 2441 et 2442.

D'après KLOSS encore, n° 2442, *sub fine*, l'*Epistola* dont il s'agit ici a été traduite en allemand; en 1614, sous le titre : *Sendschreiben an die Brüderschaft des R.-C.*

255. FRANC. RIBERÆ de Templo Hierosolymitano et iis quæ ad Templum pertinent. Salamanticæ, 1591. — Duaci, 1613 ; in-12.

[FR. RIBERA. Du temple de Jérusalem et de ce qui a rapport à ce temple.]

KLOSS, n° 3753.

François de RIBERA ou RIBEIRA (1514-1591), théologien espagnol, se fit jésuite à 33 ans. Il professa durant seize années l'Écriture sainte à Salamanque ; de là ses nombreux commentaires sur l'Ancien et le Nouveau Testament et l'ouvrage mentionné par Peeters : *De templo et iis quæ ad Templum pertinent*. D'après DE BACKER (I, 624), ce livre sur le Temple de Jérusalem fut ajouté aux Commentaires sur S. Jean et sur l'Apocalypse et la première édition de 1591 serait de Lyon, des presses de Junte ; puis Anvers 1594, 1602, et 1623. Pas de traces des éditions relevées par Peeters.

256. TRAJANO BOCCALINI. Raggiunglio di Parnasso. Centur. III. (Deuxième partie). — Venezia, 1613 ; in-4°.

[T. BOCCALINI. Nouvelle du Parnasse. Trois centuries. (En italien.)]

Voir ci-dessus, nos 238 et 250, KLOSS, n° 2427.

257. Philosophia de Limbo, æterno perpetuoque hominenovosecundæ creationis ex Jesu Christo, Dei filio, etc. — Magdeburg, 1613 ; in-4°.

[Philosophie des Limbes (?) ; de l'homme nouveau, éternel et perpétuel, de la seconde création datant de Jésus-Christ, fils de Dieu.]

258. La sainte Bible selon l'édition vulgaire. — Lyon, 1613 ; in-folio, fig.

259. — Biblia hebraica, cura interlineari interpretatione latina Xantis Pagnini Lucensis. — Antwerpiae, Plantin, 1613 ; 3 vol. in-8°.

[Bible. Texte hébreu, avec interprétation latine, par X. PAGNINI.]

Voir ci-dessus, nos 127, 225, 251.

260. Examen catégorique du libelle *Anticoton*, auquel est corrigé le plaidoyé de Maistre Pierre de la Martelière, et plusieurs calomnieateurs des pères Jésuites refutez par (Louys) RICHOMME. — Au Pont à Mousson, par M. Bernard, 1613 ; in-8°.

L'*Anticoton* fait l'objet du n° 235. Une réfutation par Louis de Montgomery en est déjà indiquée au n° 233.

Sur d'autres ouvrages apologétiques de Richeome, voir ci-dessus, nos 177, 183 et 184.

POLYBIBLION

Revue bibliographique universelle

5, Rue Saint-Simon, PARIS (VI^e)

Le POLYBIBLION paraît chaque mois en 2 parties distinctes.

Partie littéraire : Articles d'ensemble, Comptes rendus d'ouvrages publiés, et Chronique.

Partie technique : Bibliographie méthodique des ouvrages publiés en France et à l'étranger, avec indication des prix; Sommaires des revues et des journaux.

PREX D'ABONNEMENT :

FRANCE

ETRANGER

<i>Partie littéraire</i>	15 fr.	16 fr.
<i>Partie technique</i>	10 fr.	11 fr.
<i>Les 2 parties réunies</i>	20 fr.	22 fr.

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. Spécimen contre 0 fr. 30 en timbres-poste.

